



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Bar-le-Duc, le **23 JUIN 2021**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L132-2 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance des éléments complémentaires à l'élaboration du PLUi de la SAULX et du PERTHOIS qui viennent alimenter le Porter à Connaissance (PAC) initial du 10 juillet 2015 et le PAC complémentaire n°1 du 18 janvier 2019.

En effet, le PAC peut se poursuivre en continu, pendant toute la durée de la réalisation du document d'urbanisme, à mesure de l'élaboration ou de la disponibilité d'études et d'informations.

Ces éléments complémentaires concernent l'évolution des servitudes d'utilité publique (SUP) sur le territoire de la SAULX et du PERTHOIS :

- Approbation du plan de prévention des risques naturels de cavités souterraines sur le territoire de la commune de Savonnières-en-Perthois (AP n°2020-7863 du 09/12/2020) ;
- Abrogation des servitudes radioélectriques PT1 et PT2 instaurées au profit de France Télécom, devenu Orange (AM du 01/03/2021) et Télédiffusion de France (TDF) (AM du 18/03/2021) ;
- Nouvelle codification alphanumérique des servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (code "i3sup" renommé code "I1").

Par ailleurs, un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le territoire communal de Cousances-les-Forges a été créé par AP n°2019-3034 du 20/12/2019.

Je vous rappelle qu'en application de l'article L132-3 du code de l'urbanisme, le présent Porter à Connaissance doit être tenu à la disposition du public. Tout ou partie de ces pièces pourra être annexé au dossier d'enquête publique.

Monsieur le Président
de la communauté de communes des PORTES DE MEUSE
1 rue de l'Abbaye - ECUREY
55290 MONTIERS-SUR-SAULX

Tél : 03 29 79 93 34

Mél : catherine.rivellini@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

Je tiens également à vous informer que je pourrais être amenée à vous communiquer ultérieurement tout élément nouveau à prendre en compte dans l'élaboration de ce document.

Les services de la Direction Départementale des Territoires restent à votre disposition pour tout complément d'information .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour la Préfète
Le secrétaire Général,



Christian ROBBE-GRILLET

PAC complémentaire n°2 – Liste des éléments

PLANS ET LISTES DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- **Territoire de la communauté de communes de la SAULX et du PERTHOIS**
(plan 1/30000 et liste des SUP)
 - **ANCERVILLE** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **AULNOIS-EN-PERTHOIS** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **BAUDONVILLIERS** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **BAZINCOURT-SUR-SAULX** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **BRILLON-EN-BARROIS** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **COUSANCES-LES-FORGES** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **HAIRONVILLE** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **JUVIGNY-EN-PERTHOIS** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **LAVINCOURT** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **L'ISLE-EN-RIGAULT** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **MAULAN** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **MONTPLONNE** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **NANT-LE-PETIT** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **RUPT-AUX-NONAINS** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **SAUDRUPT** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **SAVONNIÈRES-EN-PERTHOIS** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **SOMMELONNE** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **STAINVILLE** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
 - **VILLE-SUR-SAULX** *(plan 1/10000 et liste des SUP)*
- **AP n°2019-3034 du 20/12/2019 – SIS Le Creuset à Cousances-les-Forges**
- **AP n°2020-7863 du 09/12/2020 – PPRN cavités souterraines à Savonnières-en-Perthois**
- **Courrier ANFR – Notification d'arrêtés d'abrogation de servitudes radioélectriques**

Tableau correspondant au plan
des servitudes dressé le :
25/06/2021

CC DE LA SAULX ET DU PERTHOIS

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaire
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R.621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91, R621-97, L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R621-53 à R621-68, R621-69 à R.621-91, R621-97, L621-30, L621-31, R621-92

Gestionnaire

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP)	Parc Bradfer 14 Rue Antoine Durenne	14 rue Antoine Durenne	55000	BAR-LE-DUC Cedex
--	--	------------------------	-------	------------------

Servitude

AC2	Désignation	Textes réglementaire
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classée ou inscrits.	Code de l'Environnement : Articles L341-1 à L341-15-1 et R341-1 et suivants

Gestionnaire

D.R.E.A.L GRAND EST GreenPark - Technopôle - SEBP	2 rue Augustin Fresnel	BP 95038	57071	METZ Cedex 3
---	------------------------	----------	-------	--------------

Servitude

AS1	Désignation	Textes réglementaire
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008

Gestionnaire

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse	Site Notre Dame	11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549	55013	BAR-LE-DUC Cedex
---	-----------------	--------------------------------	-------	------------------

EL11	Désignation	Textes réglementaire
	- VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATION - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération	Code de la Voirie Routière : Articles L122-2, L151-3, L152-1 et L152-2
Gestionnaire		
DIR Est	11-16 promenade des canaux	BP 82120
		54021 NANCY

EL3	Désignation	Textes réglementaire
	- NAVIGATION INTERIEURE - Servitudes de halage et de marchepied.	Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : Articles L2131-2 à L2131-6
Gestionnaire		
Voies Navigables de France - Direction Territoriale Nord-Est	169 boulevard Charles III	CO 80062
		54036 NANCY Cedex

EL7	Désignation	Textes réglementaire
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
Gestionnaire		
Commune		
Gestionnaire		
Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012 BAR-LE-DUC

I1	Désignation	Textes réglementaire
	- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31
Gestionnaire		
	GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme
		Boulevard de la République - BP 34
		62232 ANNEZIN

I3	Désignation	Textes réglementaire
	- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29
Gestionnaire		
	GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme
		Boulevard de la République - BP 34
		62232 ANNEZIN

I4	Désignation	Textes réglementaire
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution
Gestionnaire		
	ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz
		BP 30112
		54602 VILLERS-LES-NANCY Cedex
Gestionnaire		
	RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères
		BP 29
		10150 CRENEY PRES TROYES

Servitude

I7	Désignation	Textes réglementaire			
	- GAZ - HYDROCARBURES - Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz, hydrocarbure et produits chimiques.	Code Minier : Articles L264-1			
Gestionnaire					
Gaz de France - Région Nord-Est		Agence d'exploitation de Nancy	22 rue Lucien Galtier	54410	LANEUVILLE DEVANT NANCY

Servitude

INT1		Désignation	Textes réglementaire
		- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R425-13
Gestionnaire			
Commune			
Gestionnaire			
Commune de Lisle-en-Rigault			

Servitude

PM1		Désignation	Textes réglementaire		
		- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).	Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11; Décret n°2011-765 du 28/06/2011; Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier		
Gestionnaire					
D.D.T. de la Meuse		Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne	CS 10501	55012	BAR LE DUC Cedex

PT3	Désignation	Textes réglementaire
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
Gestionnaire		
Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213 54506 VANDOEUVRE Cedex

T1	Désignation	Textes réglementaire
	- COMMUNICATIONS - VOIES FERREES - Servitudes relatives aux voies ferrées.	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer (art.1 à11) Code de la Voirie Routière : Articles L123-6 et R123-3; L114-1 à L114-6; R131-1 et suivants; R141-1 et suivants
Gestionnaire		
SNCF IMMOBILIER - Direction Immobilière Territoriale Est	20 rue André Pingat	CS 70004 51096 REIMS Cedex

T4	Désignation	Textes réglementaire
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques de balisage (aérodromes civils et militaires).	Code des Transports : Articles L6351-1; L6351-6 à L6351-9 et L6372-8 à L6372-10; Convention relative à l'aviation civile internationale du 07/12/1944, modifiée par protocole du 30/09/1977 Arrêtés du 07/06/2007, du03/09/2007, du 07/12/2010
Gestionnaire		
Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61 52102 SAINT-DIZIER Cedex

T5	Désignation	Textes réglementaire
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	Code des Transports : Articles L.6350-1 à L.6351-5 et L.6372-8 à L.6372-10 Code de l'Aviation Civile : Articles R.241-3 à R.242-2; D.241-4 à R.242-14 et D.243-7
Gestionnaire		
Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61 52102 SAINT-DIZIER Cedex

T7	Désignation	Textes réglementaire
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5 Code de l'Aviation Civile :

Gestionnaire

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61	52102 SAINT-DIZIER Cedex
---	--------------------------	--------------	---------------------------------

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes
DES PORTES DE MEUSE

Consulter les listes et les plans à l'échelle 1/10000
des servitudes d'utilité publique de chaque
territoire communal du PLUi de la SAULX et de PERTHOIS

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVE par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : 25/06/2021

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUN / Unité PLANIFICATION

Echelle
0 450 900
Mètres
(1:20 000)

LÉGENDE

LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AFFECTANT LE PLUi DE LA SAULX ET DU PERTHOIS :

- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques (Données STAP 2014)
 - Monuments classés
 - Monuments inscrits
- AC2 - Servitudes de protection de sites et des monuments naturels
 - Sites et Monuments classés
 - Sites et Monuments inscrits
- A31 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS - DT55-2014)
 - Périmètres de protection rapprochée
 - Périmètres de protection éloignée
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
- EL3 - Servitudes de halage et de marche-pied, conservation du domaine public fluvial (sur Ancerville)
 - EL7 - Servitudes d'alignement (non représentées)
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques
- I4 - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique (Données ERDF Septembre 2012 / Données RTE Mai 2012)
 - Réseau HT > 20 KV
 - Réseau 20 KV aérien
 - Réseau 20 KV souterrain
- I7 - Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles
- INT1 - Servitudes de voisinage de cimetières
- PM1 - Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles et Plans de Prévention des Risques Minier
 - PPRI MARNE moyenne, PPRI ORNEL, PPRI Vallées de la SAULX et de l'ORGE, communes concernées par PPRI ORNEL mais sans zonage, PPRI Savonnières en Perthois
- PT3 - Servitudes relatives aux réseaux de télécommunication
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées (sur Ancerville)
- T4 - Servitudes aéronautiques de balisage (aérodromes civils et militaires) (sur Ancerville)
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires) (sur Ancerville)
- T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT DIZIER "Le Robinson", 288 NGF)

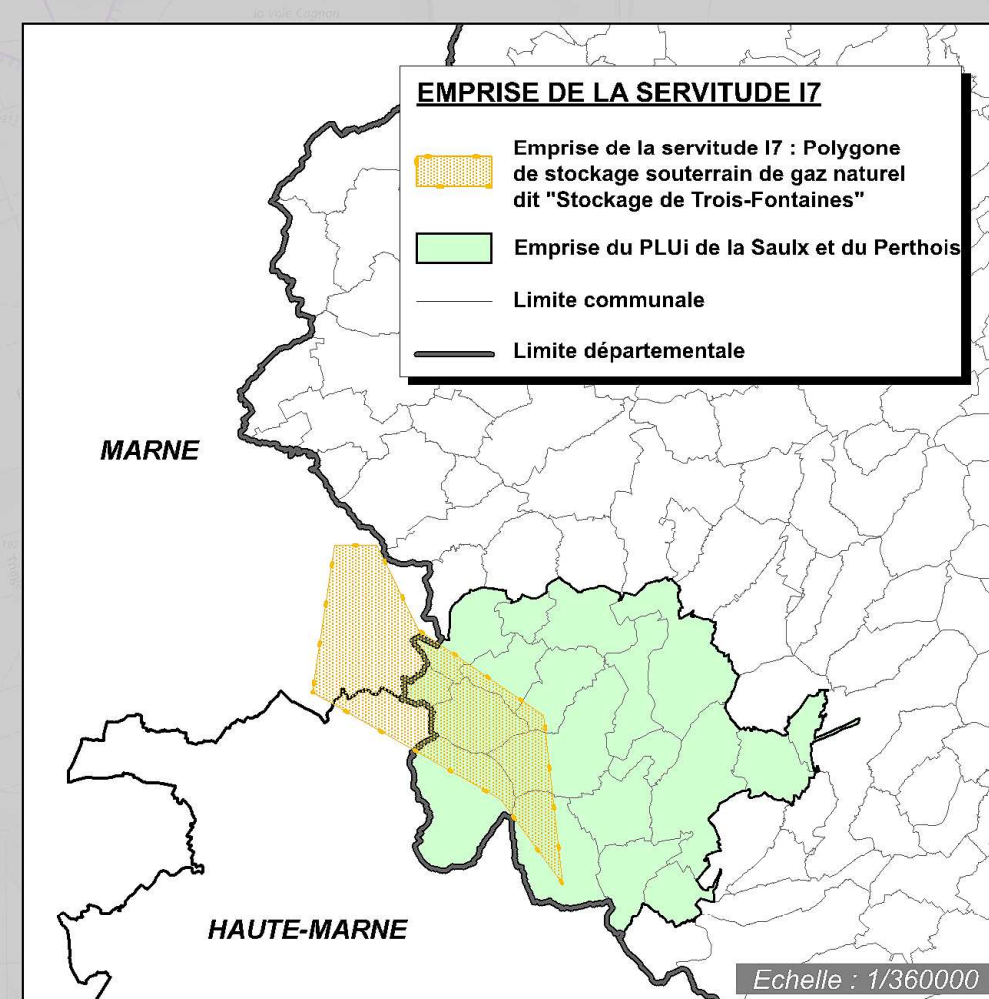
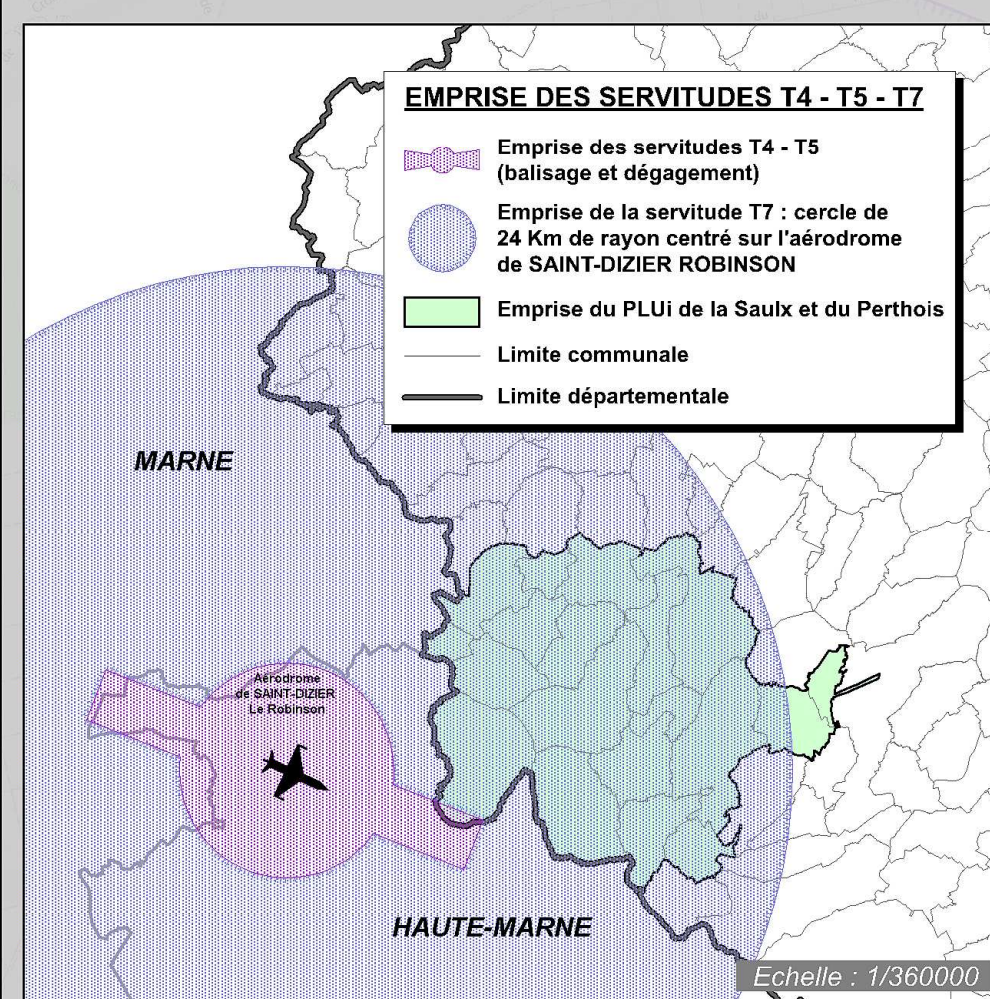
POUR INFORMATION :

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 KV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limites communales
- Limite du PLUi de la Saulx et du Perthois
- Limites départementales

AVERTISSEMENT - CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration



COMMUNE(S) CONCERNÉ(E) PAR LA SUP. ORT. GAZ (3 et 10u 10u)

Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009.

Édition graphique sous un plan de droit d'information, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).

La position des ouvrages représentés ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou souterrains.

Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le gisier unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseau concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes
DES PORTES DE MEUSE

Commune de
BAZINCOURT-SUR-SAULX

Plan des *Servitudes d'Utilité Publique*

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVÉ par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : 25/06/2021
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN2S © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle
0 150 300
Mètres

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP 55 - 2020)
Monuments classés Monuments inscrits

AC2 Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
Sites classés Sites inscrits

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres
de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 2020)
Périmètres immédiats Périmètres rapprochés Périmètres éloignés

EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)

I4 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des
plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement dossier PPR en annexe

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
(Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement
concernant des installations particulières (Cerole de 24 km de rayon
centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)

Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv)
à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

Limite du territoire communal

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents
gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies,
l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

EMPRISE DE LA SERVITUDE T7

Emprise de la servitude T7 : cercle de
24 Km de rayon centré sur l'aérodrome
de SAINT-DIZIER ROBINSON

Commune de BAZINCOURT-SUR-SAULX

Limite communale

Limite départementale

Echelle : 1/250 000

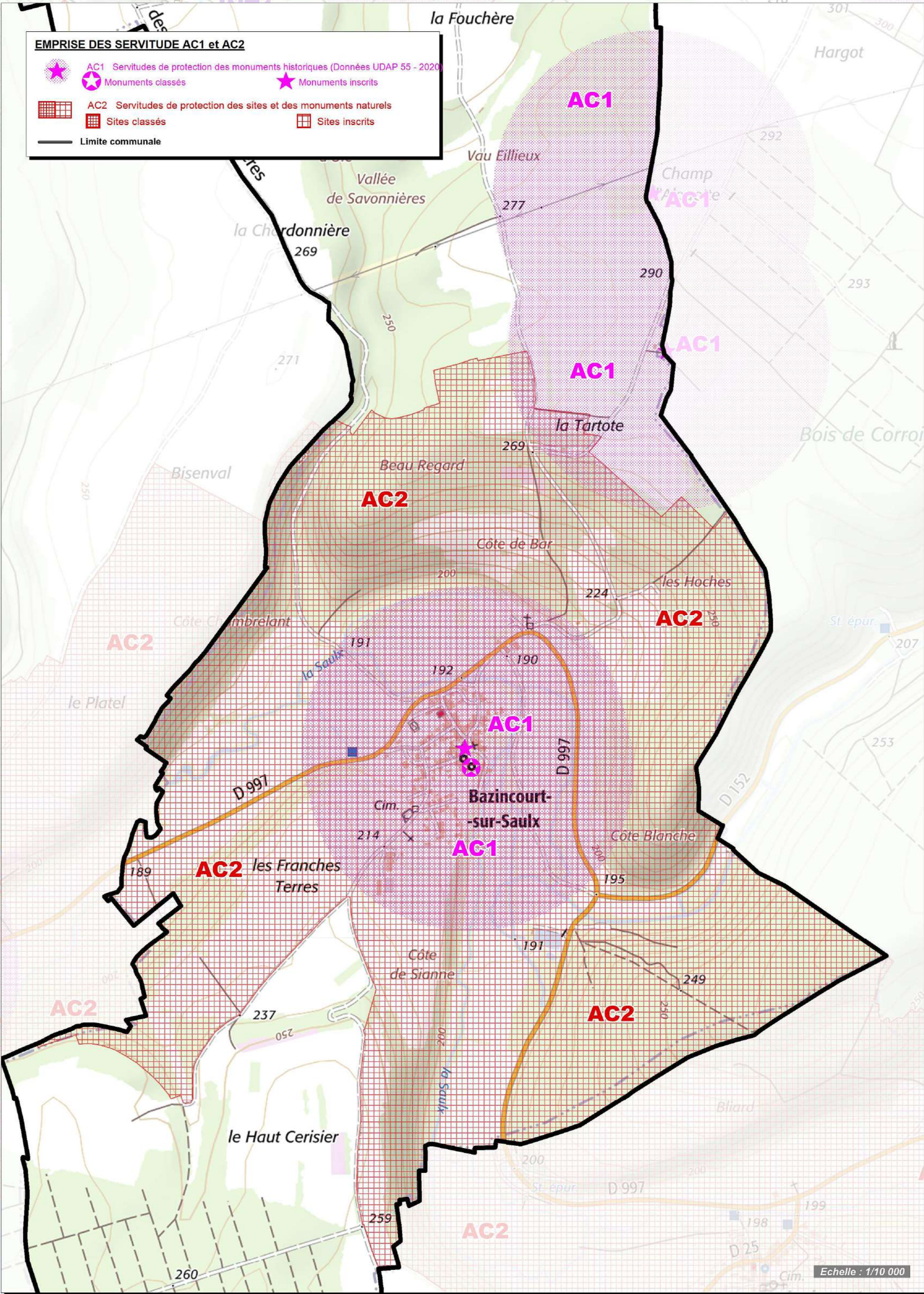
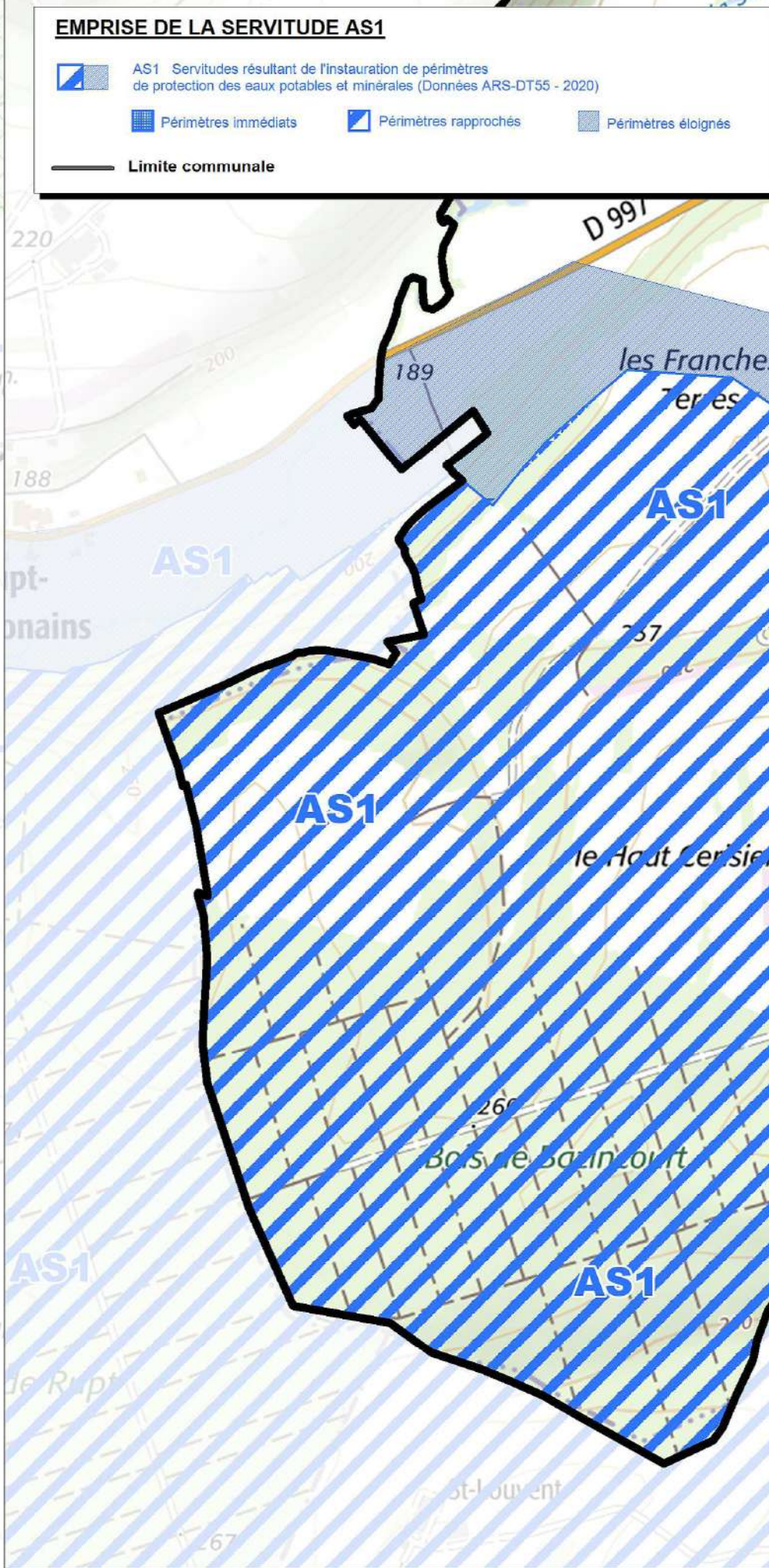
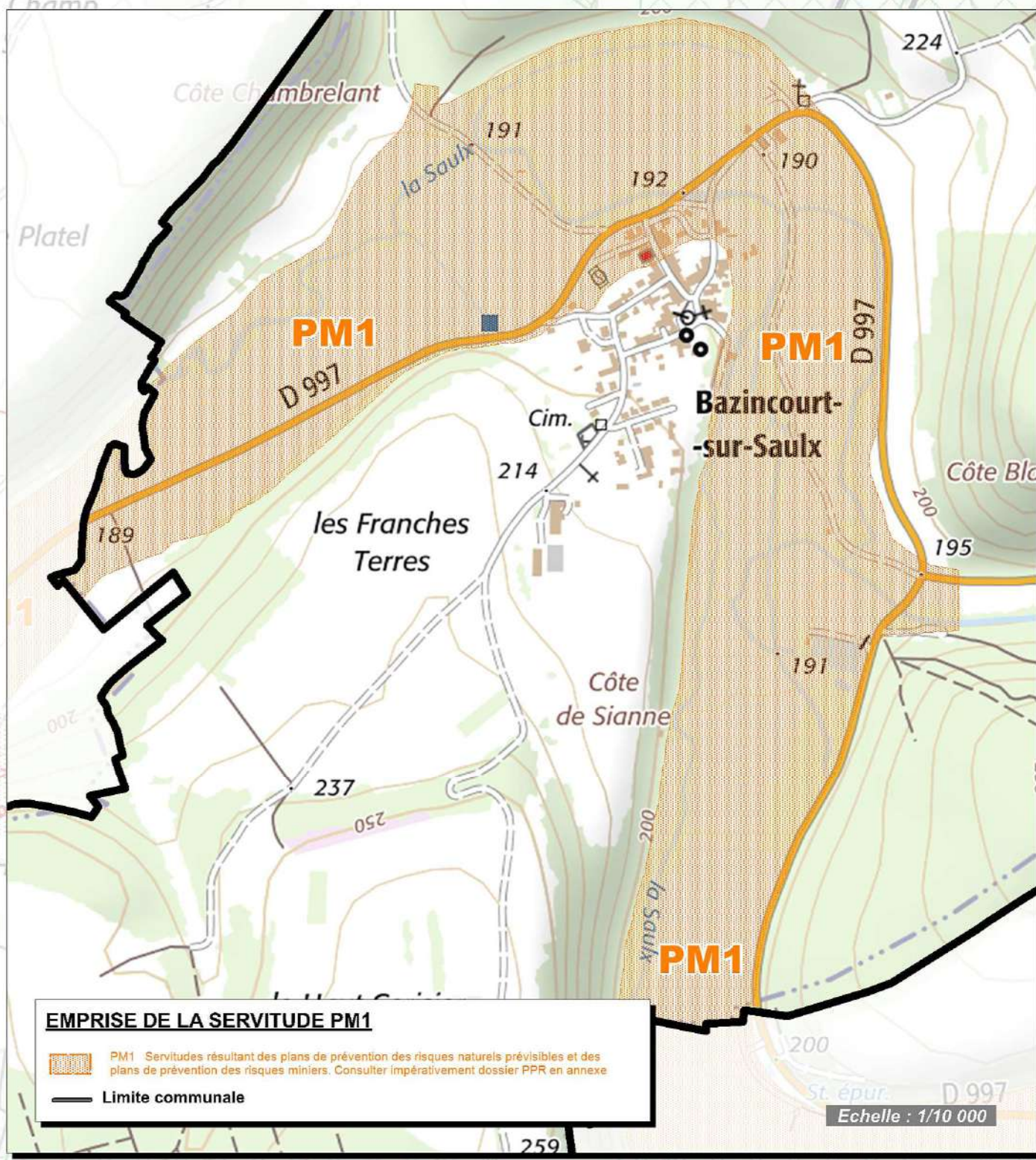


Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de
Brillon-en-Barrois

**Tableau des servitudes d'utilité publique
classées par service gestionnaire**

Servitude

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	 - Périmètre de protection éloignée du puits alluvial de Ville-sur-Saulx	Arrêté Préfectoral du 21/12/2007

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse Site Notre Dame 11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549 55013 BAR-LE-DUC Cedex

Servitude

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	 - Grande Rue	Plan approuvé le 07/07/1871

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

I4	Désignation	Textes réglementaires
----	-------------	-----------------------

- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.

Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution

 - Réseau MT 20 kV

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602 VILLERS-LES-NANCY Cedex
---	----------------------	----------	-------------------------------

 - Ligne 63 kV BAR-LE-DUC - SAUDRUPT

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères	BP 29	10150 CRENEY PRES TROYES
---------------------------------	---------------------	-------	--------------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
------	-------------	-----------------------

- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.

Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7
Code de l'Urbanisme : Article R425-13

 - Cimetière communal de BRILLON-EN-BARROIS

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PT3**Désignation****Textes réglementaires**

- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.

Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62



- Artères en pleine terre

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.

6 avenue Paul Doumer

BP 213

54506

VANDOEUVRE Cedex

T7**Désignation****Textes réglementaires**

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :



- Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON

Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER

Base aérienne 113

BP 61

52102

SAINT-DIZIER Cedex

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes

DES PORTES DE MEUSE

Commune de

BRILLON-EN-BARROIS

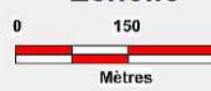
Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVE par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : 25/06/2021

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

-  AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-HT55 - 2020)
-  Périmètres immédiats  Périmètres rapprochés  Périmètres éloignés

EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)

-  I4 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique (20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)

-  INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

-  PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

-  T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

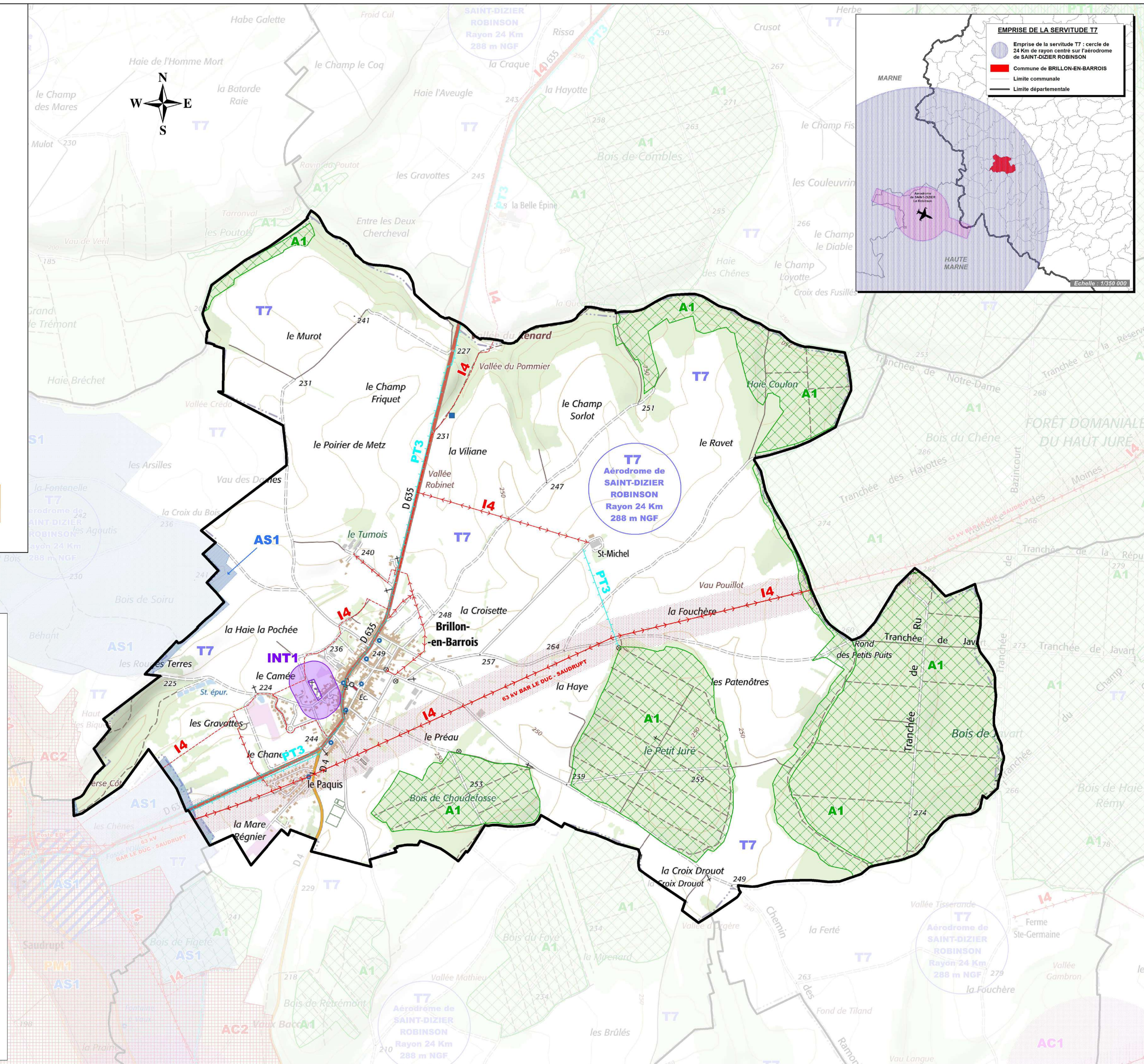
-  A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)
-  Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

-  Limite du territoire communal

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration



EMPRISE DE LA SERVITUDE T7

-  Emprise de la servitude T7 : cercle de 24 Km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER ROBINSON
-  Commune de BRILLON-EN-BARROIS
-  Limite communale
-  Limite départementale

MARNE

HAUTE MARNE

Echelle : 1/350 000

Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de
Cousances-les-Forges

**Tableau des servitudes d'utilité publique
classées par service gestionnaire**

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R.621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91, R621-97, L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R621-53 à R621-68, R621-69 à R.621-91, R621-97, L621-30, L621-31, R621-92
	- Monument classé : Château de l'Isle, en totalité, la cheminée étant classée depuis 1927	Arrêté Ministériel du 19/11/1976

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP)	Parc Bradfer 14 Rue Antoine Durenne	14 rue Antoine Durenne	55000	BAR-LE-DUC Cedex
--	--	------------------------	-------	------------------

Servitude

EL11	Désignation	Textes réglementaires
	- VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATION - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération	Code de la Voirie Routière : Articles L122-2, L151-3, L152-1 et L152-2
	- RN4	

Gestionnaire et/ou service à consulter

DIR Est	11-16 promenade des canaux	BP 82120	54021	NANCY
---------	----------------------------	----------	-------	-------

EL7**Désignation****Textes réglementaires**

- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.

Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10

 - Rue de l'Abattoir (Cousancelles) Arrêté Préfectoral du 15/06/1911

 - Rue de la Blazotte Arrêté Préfectoral du 21/05/1910

 - Rue de l'Abreuvoir Plan approuvé le 06/11/1906

 - Rues de Derrière Lisle, de Lassot Plan approuvé le 06/10/1900

Gestionnaire et/ou service à consulter**Commune**

 - RD 129 Arrêté Préfectoral du 26/04/1876

 - RD 129b Arrêté Préfectoral du 31/08/1900

 - RD 4 Approuvé par Conseil Général le 15/12/1952

 - RD 4 (Cousancelles) Arrêté Préfectoral du 19/03/1895

Gestionnaire et/ou service à consulter

Conseil Départemental - Hôtel du
Département (ADA concernée)

Place Pierre François Gossin - BP 514

55012

BAR-LE-DUC

11	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31
	 - Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE Diamètre Nominal 200	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	 - Gaz : Canalisation CHANTERAIN - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) Diamètre Nominal 300	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	 - Gaz : Canalisation COUSANCES-LES-FORGES - COUSANCES-LES-FORGES (CS AMSU) DN 80 (Antenne de..)	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	 - Gaz : Canalisation COUSANCES-LES-FORGES - COUSANCES-LES-FORGES DN 80 (Antenne de ..)	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	 - Gaz : Canalisation RUPT-AUX-NONAINS - VECQUEVILLE DN 100	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	 - Gaz : installation annexe située sur la commune : EMP-C-551322	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

**GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est -
Département Maintenance Données et
Travaux Tiers**

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34

62232

ANNEZIN

I3**Désignation****Textes réglementaires**

- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29



- Gaz : Canalisation COUSANCES-LES-FORGES - COUSANCES-LES-FORGES (CS AMSU) DN 80 (Antenne de ..)



- Gaz : Canalisation COUSANCES-LES-FORGES - COUSANCES-LES-FORGES DN 80 (Antenne de ..)



- Gaz : Canalisation RUPT-AUX-NONAINS - VECQUEVILLE DN 100



- Gaz : installation annexe située sur la commune : EMP-C-551322

Gestionnaire et/ou service à consulter

**GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est -
Département Maintenance Données et
Travaux Tiers**

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34

62232

ANNEZIN

14 Désignation Textes réglementaires

- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.

Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution

 - Réseau MT 20 kV

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
--	-----------------------------	-----------------	--------------	--------------------------------

 - Ligne 63 kV CHANCENAY - HOUDELAINCOURT

Arrêté Préfectoral du 11/01/1996

 - Ligne 63 kV CHANCENAY - LIGNY-EN-BARROIS

Arrêté Préfectoral du 11/01/1996

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères	BP 29	10150	CRENEY PRES TROYES
--	----------------------------	--------------	--------------	---------------------------

17 Désignation Textes réglementaires

- GAZ - HYDROCARBURES - Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz, hydrocarbure et produits chimiques.

Code Minier : Articles L264-1

 - Autorisation de stockage souterrain de gaz combustible dit "stockage de Trois-Fontaines"

Décret du 17 janvier 2011

Gestionnaire et/ou service à consulter

Gaz de France - Région Nord-Est	Agence d'exploitation de Nancy	22 rue Lucien Galtier	54410	LANEUVEVILLE DEVANT NANCY
--	---------------------------------------	------------------------------	--------------	----------------------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R425-13
	 - Cimetières communaux de COUSANCES-LES-FORGES (Cousances et Cousancelles)	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	 - Artères en pleine terre	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213	54506	VANDOEUVRE Cedex
--	-----------------------------	---------------	--------------	-------------------------

T7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5 Code de l'Aviation Civile :
	 - Aéroport de ST-DIZIER ROBINSON	Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61	52102	SAINT-DIZIER Cedex
---	--------------------------	--------------	--------------	---------------------------

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes
DES PORTES DE MEUSE

Commune de
COUSANCES-LES-FORGES

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVE par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

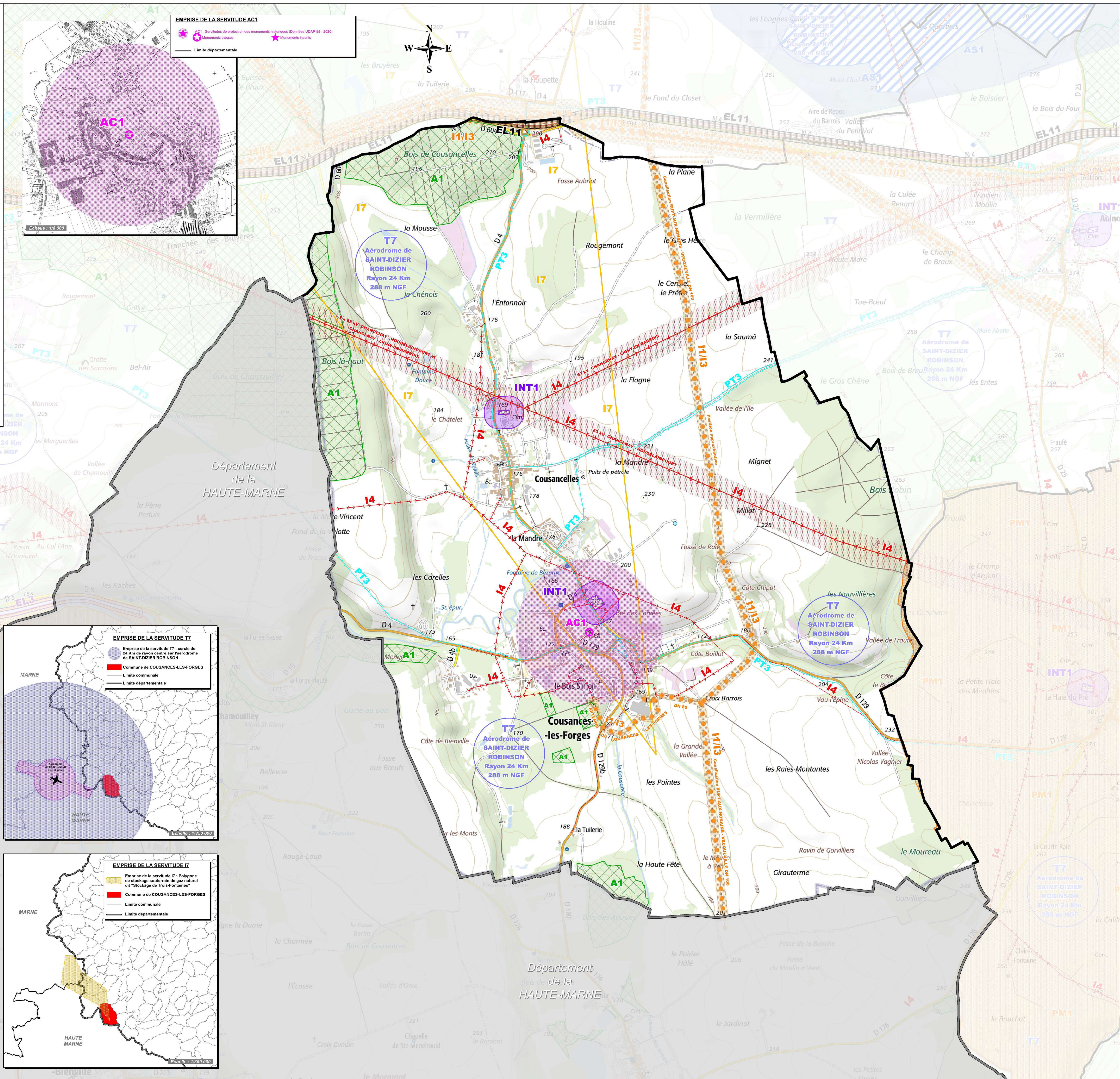


Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Haironville

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R.621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91, R621-97, L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R621-53 à R621-68, R621-69 à R.621-91, R621-97, L621-30, L621-31, R621-92
	- Monument classé : Château de la Varenne	Arrêté Ministériel du 12/10/1972
	- Monument inscrit : Château de la Forge dit "Maison des Bourbons"	Arrêté Ministériel du 09/06/1947
	- Monument inscrit : Le Parc du chateau de la Varenne	Arrêté Préfet de Région du 29/06/1993
	- Monument inscrit : Pont sur la Saulx	Arrêté Ministériel du 01/12/1950

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP)	Parc Bradfer 14 Rue Antoine Durenne	14 rue Antoine Durenne	55000	BAR-LE-DUC Cedex
--	--	------------------------	-------	------------------

Servitude

AC2	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classée ou inscrits.	Code de l'Environnement : Articles L341-1 à L341-15-1 et R341-1 et suivants
	- Site inscrit : La vallée de la Saulx (Le bâti de la commune d'Haironville est concerné par le site)	Arrêté Ministériel du 15/12/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.R.E.A.L GRAND EST GreenPark - Technopôle - SEBP	2 rue Augustin Fresnel	BP 95038	57071	METZ Cedex 3
---	------------------------	----------	-------	--------------

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	- Périmètre de protection éloignée du captage "Source de Rupt" exploité par le SIVOM des 4 cantons	Arrêté Préfectoral du 03/07/2017
	- Périmètre de protection éloignée du captage des puits alluviaux de SAUDRUPT (Syndicat SAUDRUPT-HAIRONVILLE-BRILLON)	Arrêté Préfectoral du 22/09/1989
Gestionnaire et/ou service à consulter		
Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse Site Notre Dame 11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549 55013 BAR-LE-DUC Cedex		

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	- Rue Dessevaux, rue de Longeville	Plan approuvé le 16/02/1889
Gestionnaire et/ou service à consulter		
Commune		
	- RD 4	Arrêté Préfectoral du 26/08/1887
	- RD 997	Arrêté Préfectoral du 19/08/1897
Gestionnaire et/ou service à consulter		
Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée) Place Pierre François Gossin - BP 514 55012 BAR-LE-DUC		

I1	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31
	- Gaz : Canalisation RUPT-AUX-NONAINS - HAIRONVILLE (DP FORGES) DN 80	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	- Gaz : installation annexe située sur la commune : EMP-C-552240	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
--	--	---	--------------	----------------

I3	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29
	- Gaz : Canalisation RUPT-AUX-NONAINS - HAIRONVILLE (DP FORGES) DN 80	
	- Gaz : installation annexe située sur la commune : EMP-C-552240	

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
--	--	---	--------------	----------------

14 Désignation Textes réglementaires

- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.

Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution

 - Réseau MT 20 kV

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
--	-----------------------------	-----------------	--------------	------------------------------------

 - Ligne 63 kV CHANCENAY - TRONVILLE-EN-BARROIS

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères	BP 29	10150	CRENEY PRES TROYES
--	----------------------------	--------------	--------------	-------------------------------

17 Désignation Textes réglementaires

- GAZ - HYDROCARBURES - Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz, hydrocarbure et produits chimiques.

Code Minier : Articles L264-1

 - Autorisation de stockage souterrain de gaz combustible dit "stockage de Trois-Fontaines"

Décret du 17 janvier 2011

Gestionnaire et/ou service à consulter

Gaz de France - Région Nord-Est	Agence d'exploitation de Nancy	22 rue Lucien Galtier	54410	LANEUVEVILLE DEVANT NANCY
--	---------------------------------------	------------------------------	--------------	--------------------------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R425-13
	 - Cimetière communal d'HAIRONVILLE	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PM1	Désignation	Textes réglementaires
	- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).	Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11; Décret n°2011-765 du 28/06/2011; Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier
	 - PPRi vallées de la Saulx et de l'Orge (PPRi annexé au document d'urbanisme)	Arrêté Préfectoral du 29/06/2018

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.D.T. de la Meuse	Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne	CS 10501	55012	BAR LE DUC Cedex
--------------------	---------------------------------------	----------	-------	------------------

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	 - Artères en pleine terre	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213	54506	VANDOEUVRE Cedex
-----------------------------------	----------------------	--------	-------	------------------

T7**Désignation****Textes réglementaires**

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :



- Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON

Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

**Unité de Soutien Infrastructure de la Défense
(USID) de SAINT-DIZIER**

Base aérienne 113

BP 61

52102

SAINT-DIZIER Cedex

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes
DES PORTES DE MEUSE

Commune de

HAIRONVILLE

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVE par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :



Plan dressé le : 25/06/2021
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle 0 100 200 Mètres

N
W E
S

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

- AC1** Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP 55 - 2020)
Monuments classés Monuments inscrits
- AC2** Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
Sites classés Sites inscrits
- AS1** Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 2020)
Périmètres immédiats Périmètres rapprochés Périmètres éloignés
- EL7** Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)
- I1** Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDPM Mars 2018)
- I3** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDPM Mars 2018)
- I4** Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)
- I7** Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles
- INT1** Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1** Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement dossier PPR en annexe
- PT3** Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
(Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)
- T7** Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

- A1** Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)
- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite du territoire communal

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
 - Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
 - Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.
- Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

COMMUNE(S) CONCERNÉ(E)S PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDPM (I3 / I1)

Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 06-129 du 22 juillet 2009 : "Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciales, sans autorisation préalable en écriture du (des) transporteur(s) concerné(s)." La position du ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques.

Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) copropriétaire(s) de réseaux concernés, une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement."

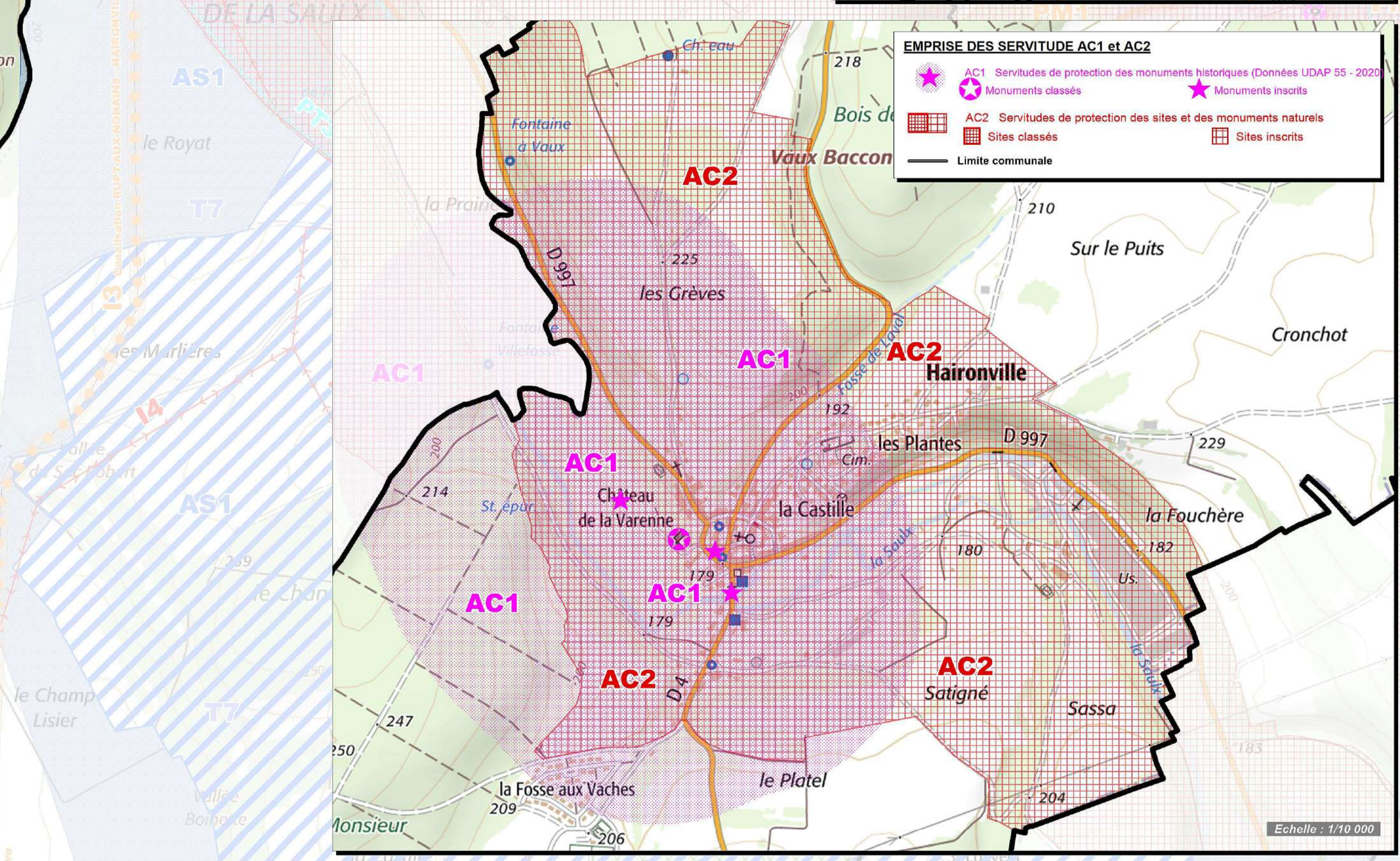
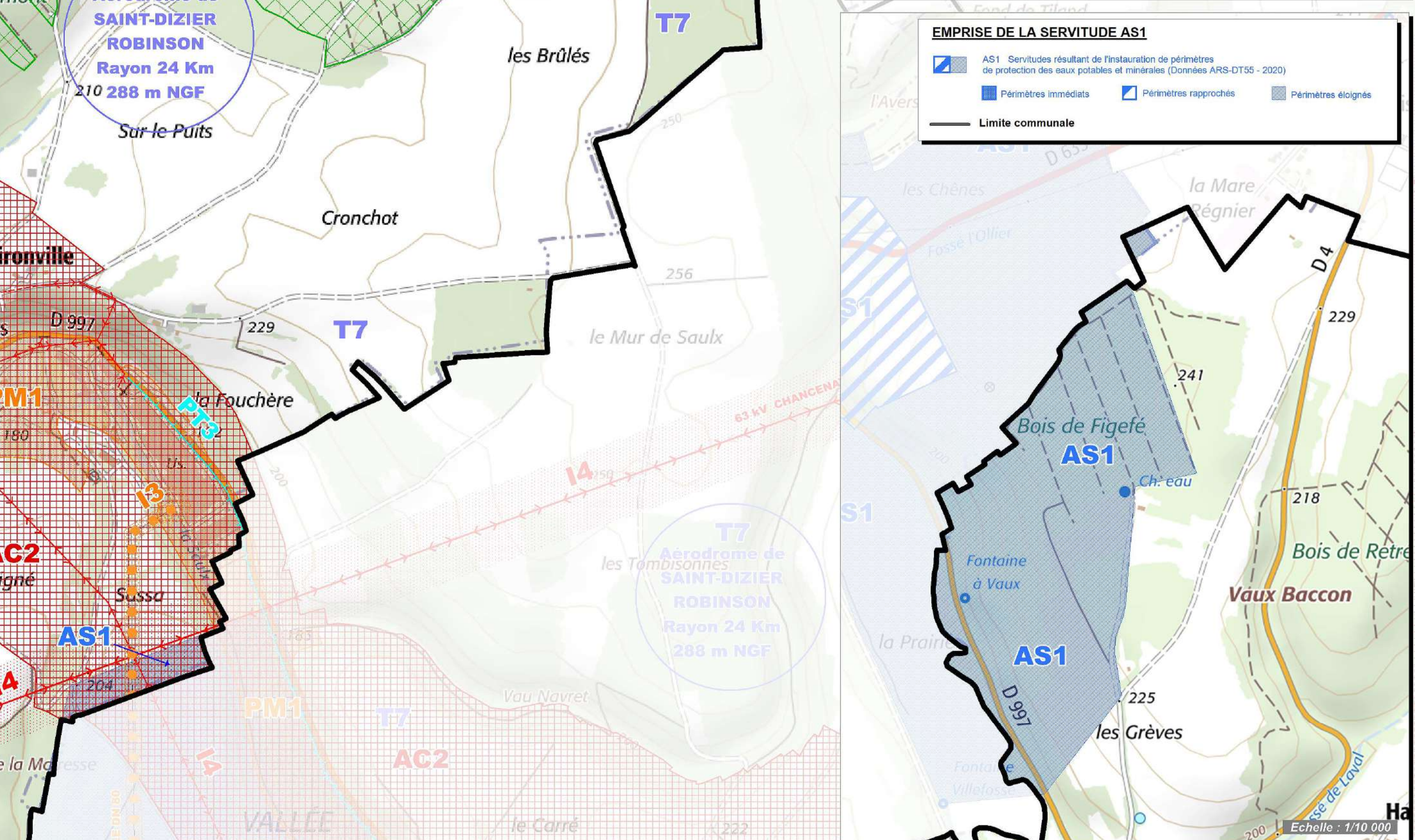
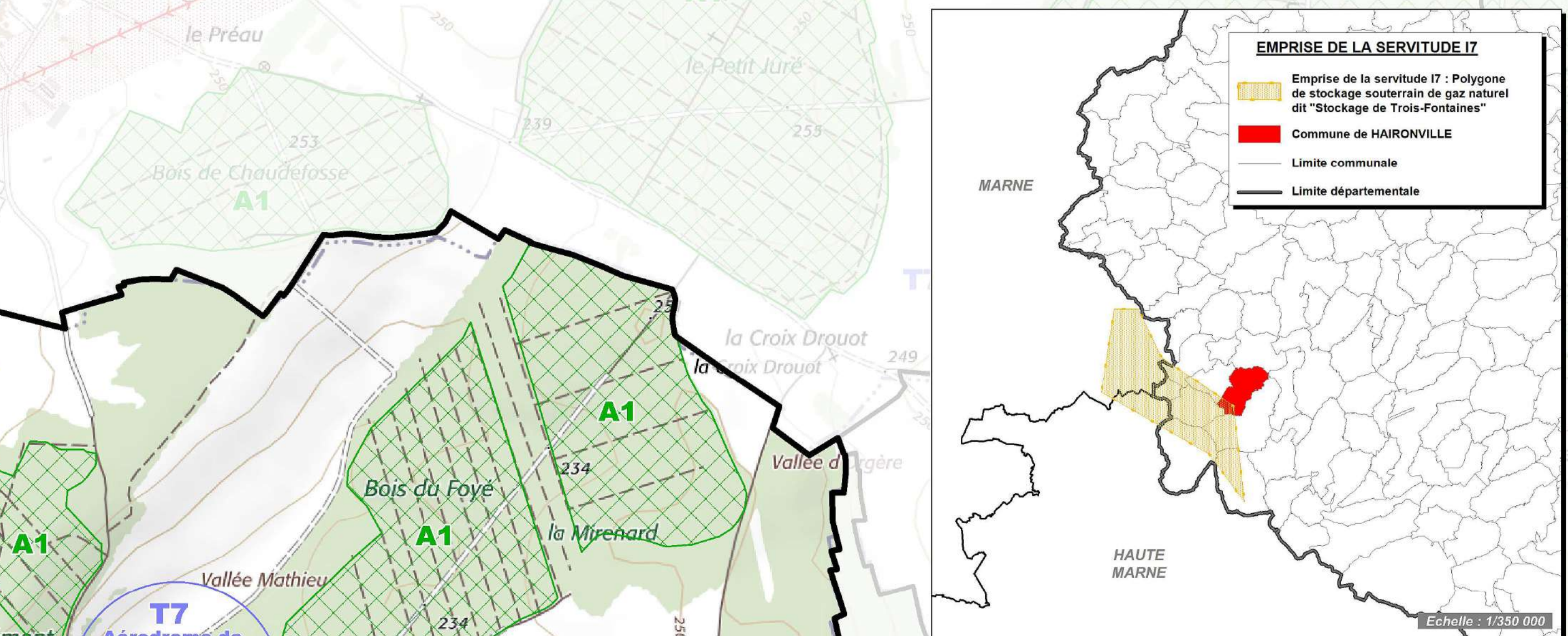
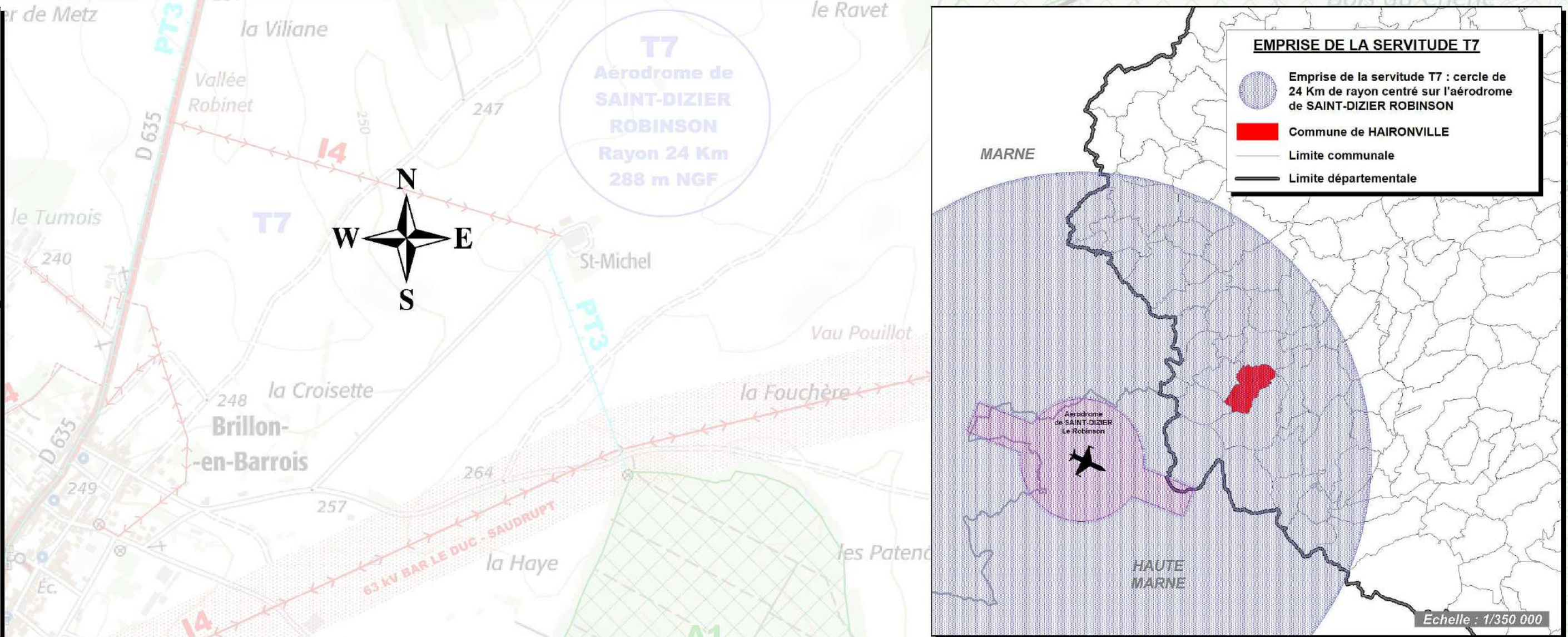
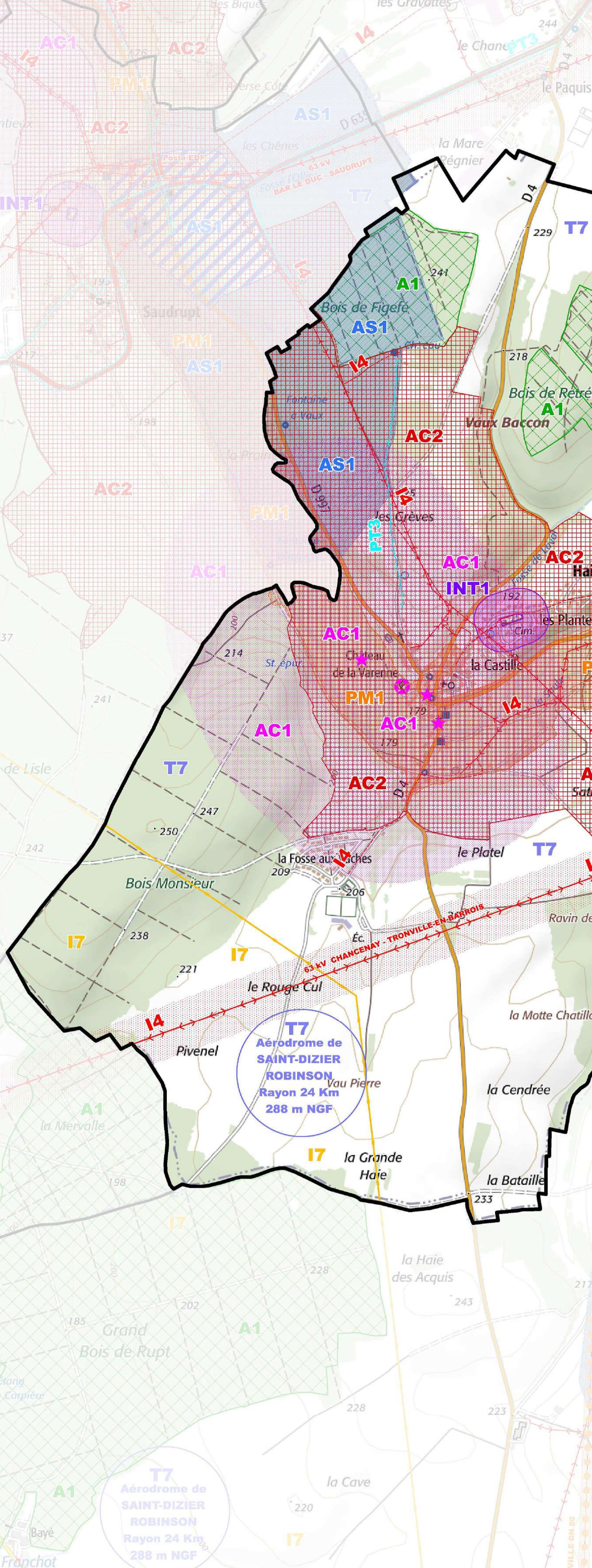
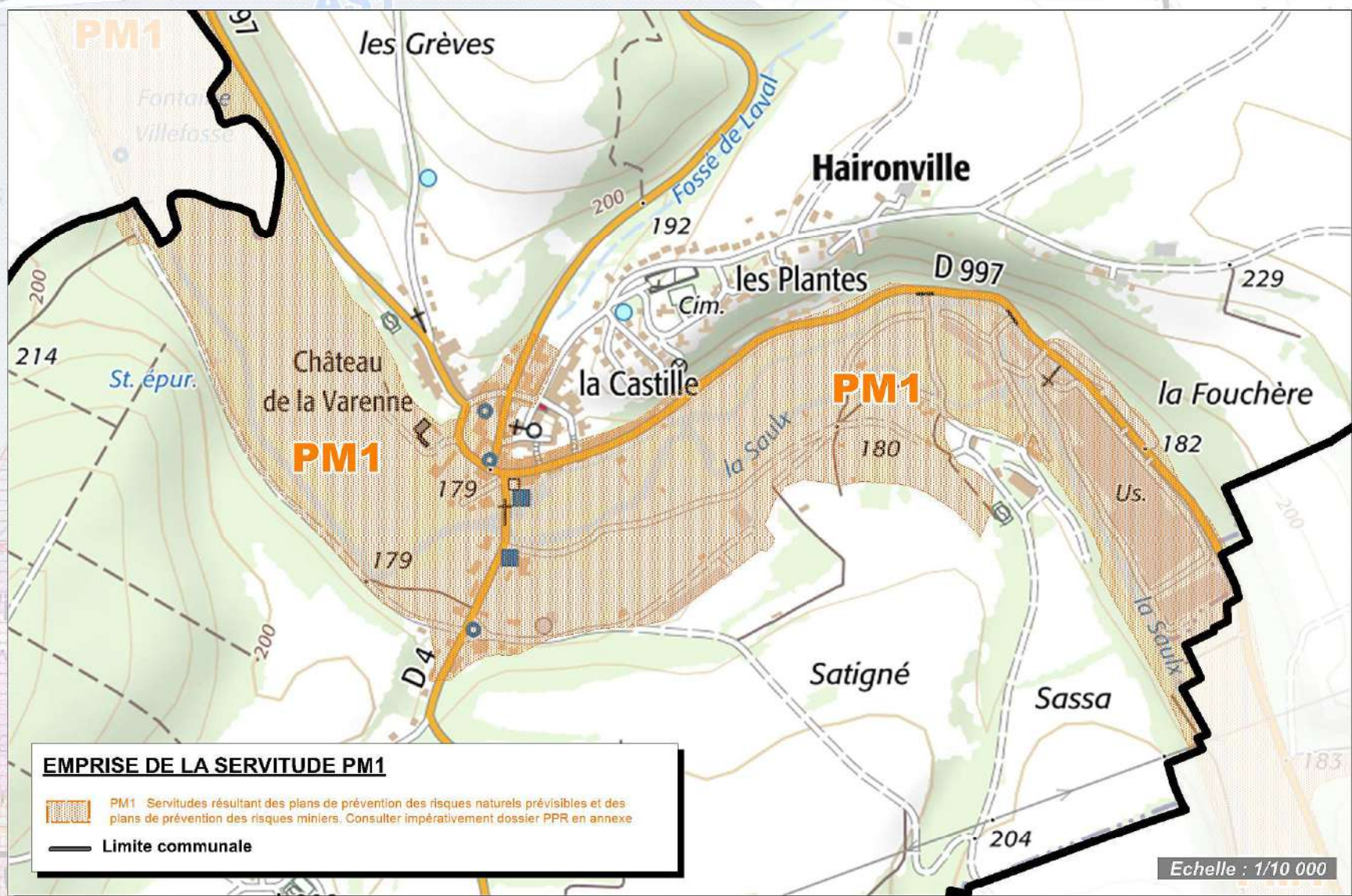


Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Juvigny-en-Perthois

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	 - Périmètre de protection éloignée du captage "Source de RUPT" exploité par le SIVOM des 4 cantons	Arrêté Préfectoral du 03/07/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse	Site Notre Dame	11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549	55013	BAR-LE-DUC Cedex
---	-----------------	--------------------------------	-------	------------------

Servitude

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	 - RD 129	Plan approuvé le 07/04/1891
	 - RD 129a	Plan approuvé le 24/10/1901
	 - RD 25	Plan approuvé le 09/11/1868

Gestionnaire et/ou service à consulter

Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012	BAR-LE-DUC
--	---------------------------------------	-------	------------

I1**Désignation****Textes réglementaires**

- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.

Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31



- Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200

Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

**GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est -
Département Maintenance Données et
Travaux Tiers**

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34

62232

ANNEZIN

I3**Désignation****Textes réglementaires**

- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29



- Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200

Déclaration d'Utilité Publique du 23/03/1987

Gestionnaire et/ou service à consulter

**GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est -
Département Maintenance Données et
Travaux Tiers**

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34

62232

ANNEZIN

I4**Désignation****Textes réglementaires**

- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.

Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution



- Réseau MT 20 kV

Gestionnaire et/ou service à consulter

**ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement
Electricité - Lorraine CU / AU**

2 Boulevard Cattenoz

BP 30112

54602

**VILLERS-LES-NANCY
Cedex**



- Ligne 63 kV CHANCENAY - HOUDELAINCOURT

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan

10 route de Luyères

BP 29

10150

**CRENEY PRES
TROYES**

INT1**Désignation****Textes réglementaires**

- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.

Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7
Code de l'Urbanisme : Article R425-13



- Cimetière communal de JUVIGNY-EN-PERTHOIS

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	 - Artères en pleine terre	
Gestionnaire et/ou service à consulter		
Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213 54506 VANDOEUVRE Cedex

T7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5 Code de l'Aviation Civile :
	 - Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON	Arrêté Ministériel du 07/10/1986
Gestionnaire et/ou service à consulter		
Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61 52102 SAINT-DIZIER Cedex

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

DES PORTES DE MEUSE

Commune de

JUVIGNY-EN-PERTHOIS

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVE par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Supports : © IGN-BD CARTO ® édition 2018
© IGN-BD SCAN25 ® édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

0 150 300
Mètres

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 2020)

 Périmètres immédiats
 Périmètres rapprochés
 Périmètres éloignés

11 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

13 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz,
d'hydrocarbures et de produits chimiques.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

 I4 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)

 INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
(Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

 A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)

 Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

 Limite du territoire communal

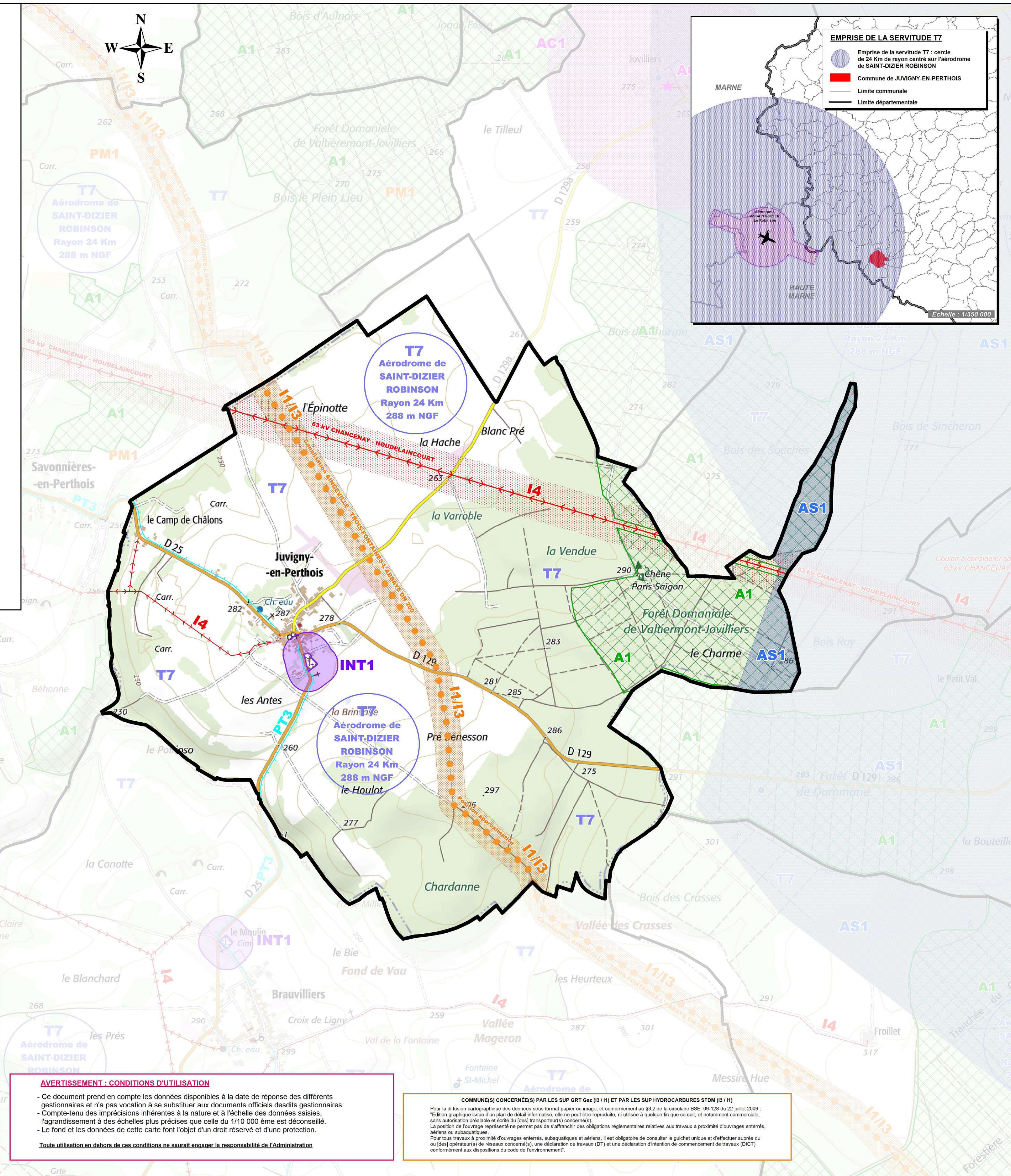


Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Ancerville

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R.621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91, R621-97, L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R621-53 à R621-68, R621-69 à R.621-91, R621-97, L621-30, L621-31, R621-92
	- Monument classé : Eglise Saint-Martin	Arrêté Ministériel du 23/08/1990
	- Monument inscrit : Maison en pans de bois, 32 rue du château	Arrêté Préfet de Région du 22/10/1992

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP)	Parc Bradfer 14 Rue Antoine Durenne	14 rue Antoine Durenne	55000	BAR-LE-DUC Cedex
--	--	------------------------	-------	------------------

Servitude

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	- Périmètres de protection rapprochée et éloignée du "nouveau forage" à ANCERVILLE	Arrêté Préfectoral du 14/04/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse	Site Notre Dame	11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549	55013	BAR-LE-DUC Cedex
---	-----------------	--------------------------------	-------	------------------

EL11	Désignation	Textes réglementaires
	- VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATION - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération	Code de la Voirie Routière : Articles L122-2, L151-3, L152-1 et L152-2
 - RN4		

Gestionnaire et/ou service à consulter

DIR Est	11-16 promenade des canaux	BP 82120	54021	NANCY
---------	----------------------------	----------	-------	-------

EL3	Désignation	Textes réglementaires
	- NAVIGATION INTERIEURE - Servitudes de halage et de marchepied.	Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : Articles L2131-2 à L2131-6
 - Canal "Entre Champagne et Bourgogne"		

Gestionnaire et/ou service à consulter

Voies Navigables de France - Direction Territoriale Nord-Est	169 boulevard Charles III	CO 80062	54036	NANCY Cedex
---	---------------------------	----------	-------	-------------

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	 - VC : rues de l'Arbre d'Or, du Puits de la Croix, de la Cure, de Frémy, de Joinville, de l'Eglise	Arrêté Préfectoral du 18/09/1859
	 - VC : rues du Cimetière, Vouillaume, Petite Rue, places Municipale, de l'Eglise	Arrêté Préfectoral du 18/09/1859
	 - VC : rues du Four, de la Sugne, des Fossés, de la Fontaine, des Ferrières	Arrêté Préfectoral du 18/09/1859
Gestionnaire et/ou service à consulter		
Commune		
	 - RD 172	Plan approuvé le 01/03/1980
	 - RD 3 : Grande Rue, rue du Château	Arrêté Préfectoral du 19/12/1851
	 - RD 604	Arrêté Préfectoral du 05/03/1853
Gestionnaire et/ou service à consulter		
Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012 BAR-LE-DUC

I1	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31
	- Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	- Gaz : Canalisation CHANTERAINE - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) DN 300	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
---	-----------------------------------	------------------------------------	-------	---------

I3	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29
	- Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200	Déclaration d'Utilité Publique du 23/03/1987
	- Gaz : Canalisation CHANTERAINE - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) DN 300	Déclaration d'Utilité Publique du 18/04/1952

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
---	-----------------------------------	------------------------------------	-------	---------

14	Désignation	Textes réglementaires
----	-------------	-----------------------

- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.

Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution

 - Réseau MT 20 kV

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
--	-----------------------------	-----------------	--------------	--------------------------------

 - Ligne 2 x 63 kV CHANCENAY - HOUDELAINCOURT et CHANCENAY - LIGNY-EN-BARROIS

 - Ligne 2 x 63 kV CHANCENAY - MARNAVAL

 - Ligne 63 kV BAYARD - MARNAVAL

 - Ligne 63 kV CHAMOUILLEY - MARNAVAL

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères	BP 29	10150	CRENEY PRES TROYES
--	----------------------------	--------------	--------------	---------------------------

17	Désignation	Textes réglementaires
----	-------------	-----------------------

- GAZ - HYDROCARBURES - Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz, hydrocarbure et produits chimiques.

Code Minier : Articles L264-1

 - Autorisation de stockage souterrain de gaz combustible dit "stockage de Trois-Fontaines"

Décret du 17 janvier 2011

Gestionnaire et/ou service à consulter

Gaz de France - Région Nord-Est	Agence d'exploitation de Nancy	22 rue Lucien Galtier	54410	LANEUVILLE DEVANT NANCY
--	---------------------------------------	------------------------------	--------------	--------------------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R425-13
	 - Cimetière communal d'ANCERVILLE	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PM1	Désignation	Textes réglementaires
	- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).	Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11; Décret n°2011-765 du 28/06/2011; Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier
	 - PPRi Marne Moyenne (PPRi annexé au document d'urbanisme)	Arrêté Inter-Préfectoral (Meuse / Haute-Marne) du 14/01/2014

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.D.T. de la Meuse	Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne	CS 10501	55012	BAR LE DUC Cedex
--------------------	---------------------------------------	----------	-------	------------------

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	 - Artères en pleine terre	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213	54506	VANDOEUVRE Cedex
-----------------------------------	----------------------	--------	-------	------------------

T1	Désignation	Textes réglementaires
	- COMMUNICATIONS - VOIES FERREES - Servitudes relatives aux voies ferrées.	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer (art.1 à11) Code de la Voirie Routière : Articles L123-6 et R123-3; L114-1 à L114-6; R131-1 et suivants; R141-1 et suivants
	 - Ligne CHALONS-EN-CHAMPAGNE - CHAUMONT (52)	

Gestionnaire et/ou service à consulter

SNCF IMMOBILIER - Direction Immobilière Territoriale Est	20 rue André Pingat	CS 70004	51096	REIMS Cedex
---	----------------------------	-----------------	--------------	--------------------

T4	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques de balisage (aérodromes civils et militaires).	Code des Transports : Articles L6351-1; L6351-6 à L6351-9 et L6372-8 à L6372-10; Convention relative à l'aviation civile internationale du 07/12/1944, modifiée par protocole du 30/09/1977 Arrêtés du 07/06/2007, du 03/09/2007, du 07/12/2010
	 - Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON	Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61	52102	SAINT-DIZIER Cedex
---	--------------------------	--------------	--------------	---------------------------

T5	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	Code des Transports : Articles L.6350-1 à L.6351-5 et L.6372-8 à L.6372-10 Code de l'Aviation Civile : Articles R.241-3 à R.242-2; D.241-4 à R.242-14 et D.243-7
	 - Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON	Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61	52102	SAINT-DIZIER Cedex
---	--------------------------	--------------	--------------	---------------------------

T7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5 Code de l'Aviation Civile :
	 - Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON	Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61	52102	SAINT-DIZIER Cedex
--	-------------------	-------	-------	--------------------

Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Aulnois-en-Perthois

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	- Périmètres de protection rapprochée et éloignée du captage "Source de RUPT" exploité par le SIVOM des 4 cantons	Arrêté Préfectoral du 03/07/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse	Site Notre Dame	11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549	55013	BAR-LE-DUC Cedex
---	-----------------	--------------------------------	-------	------------------

Servitude

EL11	Désignation	Textes réglementaires
	- VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATION - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération	Code de la Voirie Routière : Articles L122-2, L151-3, L152-1 et L152-2
	- RN4	

Gestionnaire et/ou service à consulter

DIR Est	11-16 promenade des canaux	BP 82120	54021	NANCY
---------	----------------------------	----------	-------	-------

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	- Grande Rue	Plan approuvé le 13/06/1848
	- Voie de Rupt (VC n° 4)	Plan approuvé le 03/05/1905
Gestionnaire et/ou service à consulter		
Commune		
	- RD 25	Homologué par Conseil général le 02/05/1905
	- RD 604 (ancienne RN 4 au Petit Aulnois)	Arrêté Préfectoral du 23/03/1874
Gestionnaire et/ou service à consulter		
Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012 BAR-LE-DUC

I1	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31
	- Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	- Gaz : Canalisation CHANTERAIN - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) DN 300	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	- Gaz : installation annexe située sur la commune : EMP-C-550150	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

**GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est -
Département Maintenance Données et
Travaux Tiers**

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34

62232

ANNEZIN

I3	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29
	- Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200	Déclaration d'Utilité Publique du 23/03/1987
	- Gaz : Canalisation CHANTERAIN - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) DN 300	Déclaration d'Utilité Publique du 18/04/1952
	- Gaz : installation annexe située sur la commune : EMP-C-550150	

Gestionnaire et/ou service à consulter

**GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est -
Département Maintenance Données et
Travaux Tiers**

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34

62232

ANNEZIN

I4	Désignation	Textes réglementaires
----	-------------	-----------------------

- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.

Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution

 - Réseau MT 20 kV

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
--	-----------------------------	-----------------	--------------	--------------------------------

 - Ligne 63 kV CHANCENAY - LIGNY-EN-BARROIS

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères	BP 29	10150	CRENEY PRES TROYES
--	----------------------------	--------------	--------------	---------------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
------	-------------	-----------------------

- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.

Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7
Code de l'Urbanisme : Article R425-13

 - Cimetière communal d'AULNOIS-EN-PERTHOIS

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PT3**Désignation****Textes réglementaires**

- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.

Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62



- Artères en pleine terre

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.

6 avenue Paul Doumer

BP 213

54506

VANDOEUVRE Cedex

T7**Désignation****Textes réglementaires**

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :



- Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON

Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER

Base aérienne 113

BP 61

52102

SAINT-DIZIER Cedex

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes

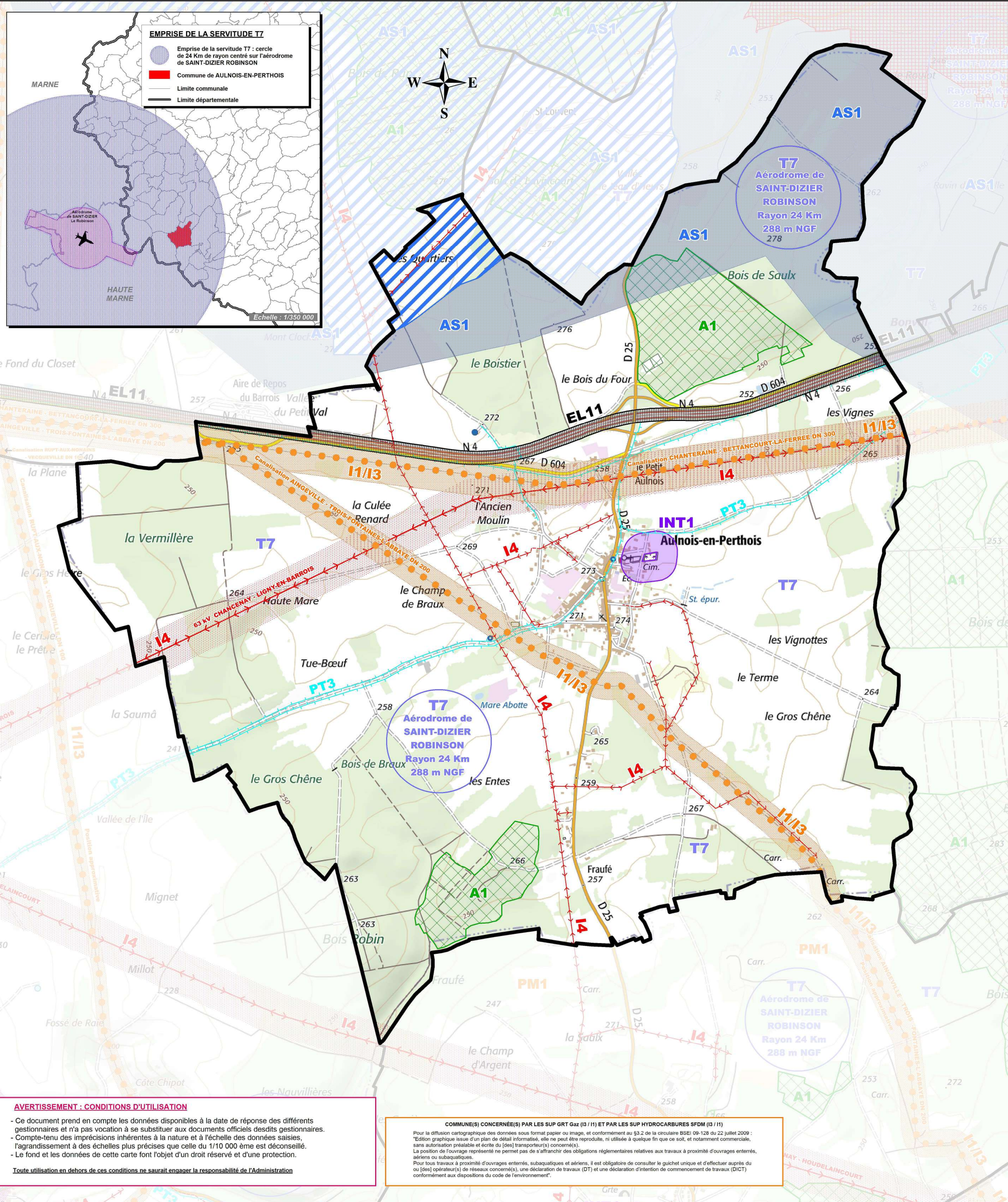
DES PORTES DE MEUSE

Commune de

AULNOIS-EN-PERTHOIS

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

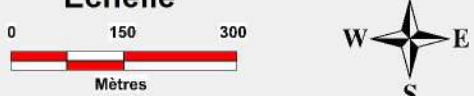
Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVE par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :



Plan dressé le : 25/06/2021

Supports : © IGN-BD CARTO ® édition 2018
© IGN-BD SCAN25 ® édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

 AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 2020)

 Périmètres immédiats
 Périmètres rapprochés
 Périmètres éloignés

 EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération

EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)

I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

 I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

 I4 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)

 INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
(Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

 A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)

Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1)

Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSE 09-128 du 22 juillet 2009, l'édition graphique issue d'un plan d'état informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).

La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés et/ou subaquatiques.

Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du centre d'opérations des réseaux concernés, une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Baudonvilliers

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	 - RD 3	Homologué par Conseil Général le 23/08/1905

Gestionnaire et/ou service à consulter

Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012	BAR-LE-DUC
---	---------------------------------------	-------	------------

Servitude

I1	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31
	 - Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
---	-----------------------------------	------------------------------------	-------	---------

I3	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29
	- Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200	Déclaration d'Utilité Publique du 23/03/1987

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
--	--	---	--------------	----------------

I4	Désignation	Textes réglementaires			
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution			
	 - Réseau MT 20 kV				
Gestionnaire et/ou service à consulter					
ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU		2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
	 - Ligne 225 kV CHANCENAY - REVIGNY 2				
	 - Ligne 63 kV CHANCENAY - ST-DIZIER - REVIGNY				

I7**Désignation****Textes réglementaires**

- GAZ - HYDROCARBURES - Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz, hydrocarbure et produits chimiques.

Code Minier : Articles L264-1



- Autorisation de stockage souterrain de gaz combustible dit "stockage de Trois-Fontaines"

Décret du 17 janvier 2011

Gestionnaire et/ou service à consulter

Gaz de France - Région Nord-Est

Agence d'exploitation de Nancy

22 rue Lucien Galtier

54410

**LANEUEVILLE
DEVANT NANCY**

PM1**Désignation****Textes réglementaires**

- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11;
Décret n°2011-765 du 28/06/2011;
Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier



- PPRi Ornel (PPRi annexé au document d'urbanisme)

Arrêté Inter-Préfectoral (Meuse / Haute-Marne) du 10/08/2005

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.D.T. de la Meuse

Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne

CS 10501

55012

BAR LE DUC Cedex

PT3**Désignation****Textes réglementaires**

- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.

Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62



- Artères en pleine terre

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.

6 avenue Paul Doumer

BP 213

54506

VANDOEUVRE Cedex

T7**Désignation****Textes réglementaires**

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :



- Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON

Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER

Base aérienne 113

BP 61

52102

SAINT-DIZIER Cedex

Préfecture de la Meuse

Direction
Départementale des
Territoires de la
Meuse


**PRÉFET
DE LA MEUSE**
*Liberté
Egalité
Fraternité*

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes
DES PORTES DE MEUSE

Commune de

BAUDONVILLIERS

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVE par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : 25/06/2021

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle
0 150 300
Mètres

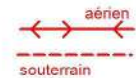


SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)

 11 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

 13 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

 14 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)

 17 Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Voir règlement et rapport de présentation du PPRI de l'Ornel en annexe

 PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
(Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

 T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

 A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)

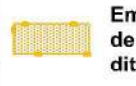
 Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

 Limite du territoire communal

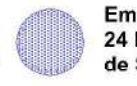
 Limite du territoire départemental

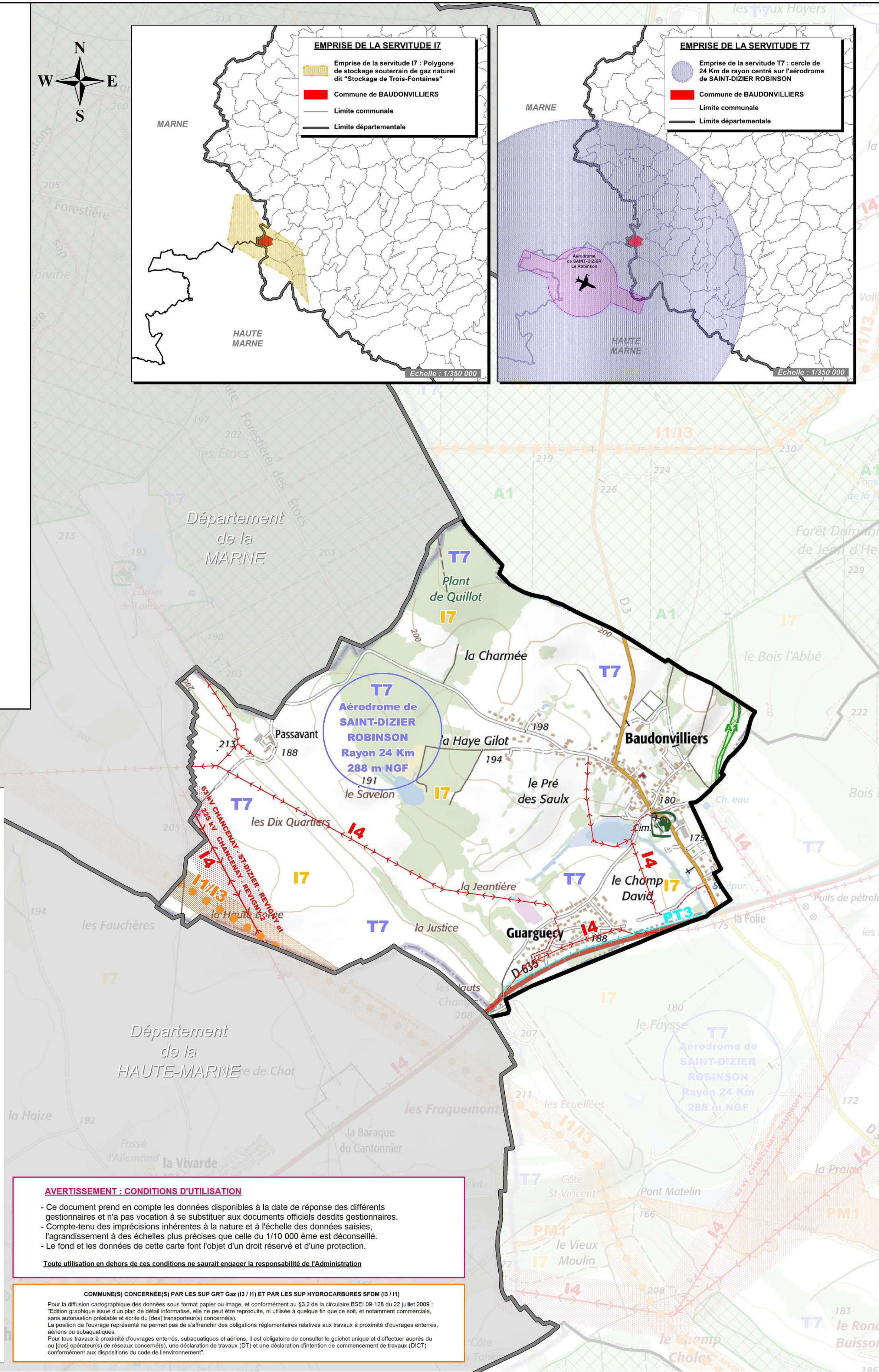


EMPRISE DE LA SERVITUDE I7

 Emprise de la servitude I7 : Polygone de stockage souterrain de gaz naturel dit "Stockage de Trois-Fontaines"
 Commune de BAUDONVILLIERS
 Limite communale
 Limite départementale

EMPRISE DE LA SERVITUDE T7

 Emprise de la servitude T7 : cercle de 24 Km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER ROBINSON
 Commune de BAUDONVILLIERS
 Limite communale
 Limite départementale



AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1)

Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009 : "Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement".

Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de
Bazincourt-sur-Saulx

**Tableau des servitudes d'utilité publique
classées par service gestionnaire**

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R.621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91, R621-97, L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R621-53 à R621-68, R621-69 à R.621-91, R621-97, L621-30, L621-31, R621-92
	- Monument classé : Maison dite "le Château"	Arrêté Ministériel du 08/09/1967
	- Monument inscrit : Eglise Saint-Pierre aux Liens	Arrêté Ministériel du 29/10/1968
	- Périmètre du monument inscrit : Menhir "Le Corrois" sur la commune de MONTPLONNE	Arrêté Préfet de Région du 07/12/2000
	- Périmètre du monument inscrit : Menhir de "Champ l'Alouette" sur la commune de MONTPLONNE	Arrêté Préfet de Région du 07/12/2000

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP)	Parc Bradfer 14 Rue Antoine Durenne	14 rue Antoine Durenne	55000	BAR-LE-DUC Cedex
--	--	------------------------	-------	------------------

Servitude

AC2	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classée ou inscrits.	Code de l'Environnement : Articles L341-1 à L341-15-1 et R341-1 et suivants
	- Site inscrit : La vallée de la Saulx (Le bâti de la commune de Bazincourt-sur-Saulx est concerné par le site)	Arrêté Ministériel du 15/12/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.R.E.A.L GRAND EST GreenPark - Technopôle - SEBP	2 rue Augustin Fresnel	BP 95038	57071	METZ Cedex 3
---	------------------------	----------	-------	--------------

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	- Périmètres de protection rapprochée et éloignée du captage "Source de RUPT" exploité par le SIVOM des 4 cantons	Arrêté Préfectoral du 03/07/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse Site Notre Dame 11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549 55013 BAR-LE-DUC Cedex

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	- CVO n° 6	Plan approuvé le 03/07/1902

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

I4	Désignation	Textes réglementaires
----	-------------	-----------------------

- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.

Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution

 - Réseau MT 20 kV

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
---	----------------------	----------	-------	-------------------------

 - Ligne 63 kV CHANCENAY - TRONVILLE-EN-BARROIS

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères	BP 29	10150	CRENEY PRES TROYES
---------------------------------	---------------------	-------	-------	--------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
------	-------------	-----------------------

- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.

Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7
Code de l'Urbanisme : Article R425-13

 - Cimetière communal de BAZINCOURT-SUR-SAULX

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PM1	Désignation	Textes réglementaires
	- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).	Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11; Décret n°2011-765 du 28/06/2011; Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier
	- PPRi vallées de la Saulx et de l'Orge (PPRi annexé au document d'urbanisme)	Arrêté Préfectoral du 29/06/2018

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.D.T. de la Meuse	Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne	CS 10501	55012	BAR LE DUC Cedex
--------------------	---------------------------------------	----------	-------	------------------

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	- Artères en pleine terre	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213	54506	VANDOEUVRE Cedex
-----------------------------------	----------------------	--------	-------	------------------

T7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5 Code de l'Aviation Civile :
	- Aéroport de ST-DIZIER ROBINSON	Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61	52102	SAINT-DIZIER Cedex
--	-------------------	-------	-------	--------------------

Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Rupt-aux-Nonains

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R.621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91, R621-97, L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R621-53 à R621-68, R621-69 à R.621-91, R621-97, L621-30, L621-31, R621-92
	- Monument classé : Pont sur la Saulx	Arrêté Ministériel du 09/09/1975
	- Monument inscrit : Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Arrêté Ministériel du 04/08/1970

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP)	Parc Bradfer 14 Rue Antoine Durenne	14 rue Antoine Durenne	55000	BAR-LE-DUC Cedex
--	--	------------------------	-------	------------------

Servitude

AC2	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classée ou inscrits.	Code de l'Environnement : Articles L341-1 à L341-15-1 et R341-1 et suivants
	- Site inscrit : La vallée de la Saulx (Le bâti de la commune de Rupt-aux-Nonains est concerné par le site)	Arrêté Ministériel du 15/12/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.R.E.A.L GRAND EST GreenPark - Technopôle - SEBP	2 rue Augustin Fresnel	BP 95038	57071	METZ Cedex 3
---	------------------------	----------	-------	--------------

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	- Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée du captage "Source de Rupt" exploité par le SIVOM des 4 cantons	Arrêté Préfectoral du 03/07/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse	Site Notre Dame	11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549	55013	BAR-LE-DUC Cedex
---	-----------------	--------------------------------	-------	------------------

EL11	Désignation	Textes réglementaires
	- VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATION - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération	Code de la Voirie Routière : Articles L122-2, L151-3, L152-1 et L152-2
	- RN4	

Gestionnaire et/ou service à consulter

DIR Est	11-16 promenade des canaux	BP 82120	54021	NANCY
---------	----------------------------	----------	-------	-------

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	 - Rue de l'Eglise (ex CVO n°4)	Plan approuvé le 23/08/1905
Gestionnaire et/ou service à consulter		
Commune		
	 - RD 997	Arrêté Préfectoral du 25/03/1851
Gestionnaire et/ou service à consulter		
Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012 BAR-LE-DUC

I1	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31
	 - Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	 - Gaz : Canalisation CHANTERAIN - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) DN 300	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	 - Gaz : Canalisation RUPT-AUX-NONAINS - HAIRONVILLE (DP FORGES) DN 80	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	 - Gaz : Canalisation RUPT-AUX-NONAINS - VECQUEVILLE DN 100	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017
	 - Gaz : installation annexe située sur la commune : EMP-G-20000	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

**GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est -
Département Maintenance Données et
Travaux Tiers**

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34

62232

ANNEZIN

I3	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29
	 - Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200	Déclaration d'Utilité Publique du 23/03/1987
	 - Gaz : Canalisation CHANTERAIN - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) DN 300	Déclaration d'Utilité Publique du 18/04/1952
	 - Gaz : Canalisation RUPT-AUX-NONAINS - HAIRONVILLE (DP FORGES) DN 80	
	 - Gaz : Canalisation RUPT-AUX-NONAINS - VECQUEVILLE DN 100	
	 - Gaz : installation annexe située sur la commune : EMP-G-20000	

Gestionnaire et/ou service à consulter

**GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est -
Département Maintenance Données et
Travaux Tiers**

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34

62232

ANNEZIN

14	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution

 - Réseau MT 20 kV

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
--	-----------------------------	-----------------	--------------	--------------------------------

 - Ligne 63 kV CHANCENAY - TRONVILLE-EN-BARROIS

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères	BP 29	10150	CRENEY PRES TROYES
--	----------------------------	--------------	--------------	---------------------------

17	Désignation	Textes réglementaires
	- GAZ - HYDROCARBURES - Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz, hydrocarbure et produits chimiques.	Code Minier : Articles L264-1

 - Autorisation de stockage souterrain de gaz combustible dit "stockage de Trois-Fontaines" Décret du 17 janvier 2011

Gestionnaire et/ou service à consulter

Gaz de France - Région Nord-Est	Agence d'exploitation de Nancy	22 rue Lucien Galtier	54410	LANEUVEVILLE DEVANT NANCY
--	---------------------------------------	------------------------------	--------------	----------------------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R425-13
	 - Cimetière communal de RUPT-AUX-NONAINS	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PM1	Désignation	Textes réglementaires
	- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).	Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11; Décret n°2011-765 du 28/06/2011; Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier
	 - PPRi Ornel (PPRi annexé au document d'urbanisme)	
		Arrêté Inter-Préfectoral (Meuse / Haute-Marne) du 10/08/2005
	 - PPRi vallées de la Saulx et de l'Orge (PPRi annexé au document d'urbanisme)	
		Arrêté Préfectoral du 29/06/2018

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.D.T. de la Meuse Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne CS 10501 55012 BAR LE DUC Cedex

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	 - Artères en pleine terre	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R. 6 avenue Paul Doumer BP 213 54506 VANDOEUVRE Cedex

T7**Désignation****Textes réglementaires**

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :

 - Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON

Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

**Unité de Soutien Infrastructure de la Défense
(USID) de SAINT-DIZIER**

Base aérienne 113

BP 61

52102

SAINT-DIZIER Cedex

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes
DES PORTES DE MEUSE

Commune de
RUPT-AUX-NONAINS

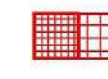
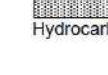
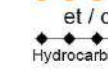
Plan des *Servitudes d'Utilité Publique*

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVÉ par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : **25/06/2021**
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN2S © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANNIFICATION

Echelle
0 100 200
Mètres
N
W E
S

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

-  **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP 55 - 2020)
 Monuments classés  Monuments inscrits
-  **AC2** Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
 Sites classés  Sites inscrits
-  **AS1** Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 2020)
 Périmètres immédiats  Périmètres rapprochés  Périmètres éloignés
-  **EL11** Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les priorités limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
-  **EL7** Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)
-  **I1** Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)
-  **I3** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)
-  **I4** Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)
-  **I7** Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles
-  **INT1** Servitudes instituées au voisinage des cimetières
-  **PM1** Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement dossier PPR en annexe
-  **PM1** Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Voir règlement et rapport de présentation du PPRI de l'Ornel en annexe

 **PT3** Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
(Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

 **T7** Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

-  **A1** Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)
-  Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv) à l'extérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
-  Limite du territoire communal

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

COMMUNES CONCERNÉES PAR LES SUP GRT GAZ (I1/I3/I7) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES (PM1)

Pour la diffusion cartographique des données vous devez payer ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI du 18 et 22 juillet 2009 :
"Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'extraire des dérogations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, pannes ou subaquatiques.
Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques ou aériens, il est obligatoire de consulter le service urbanisme et effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) le (s) réseau concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement".

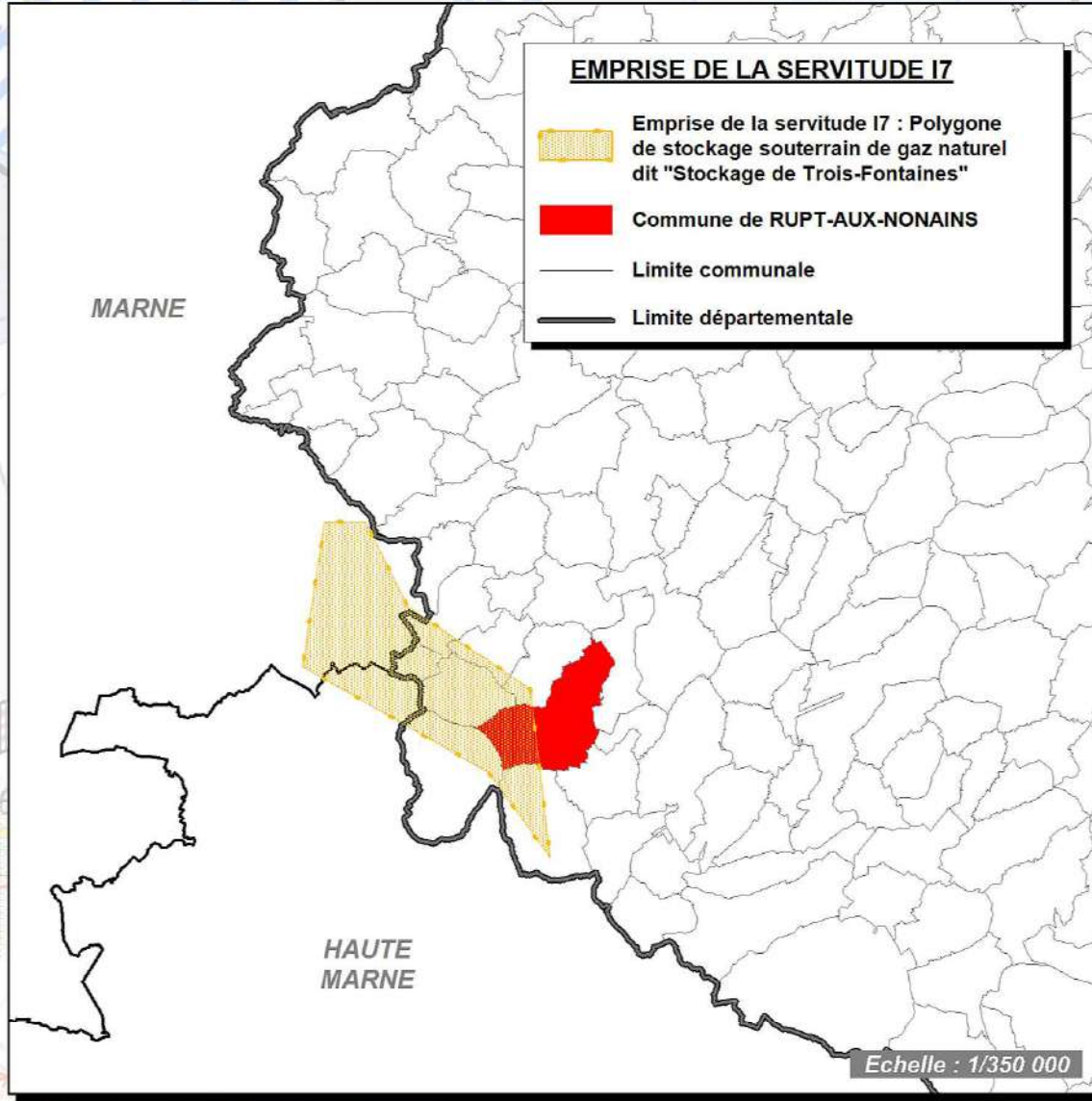
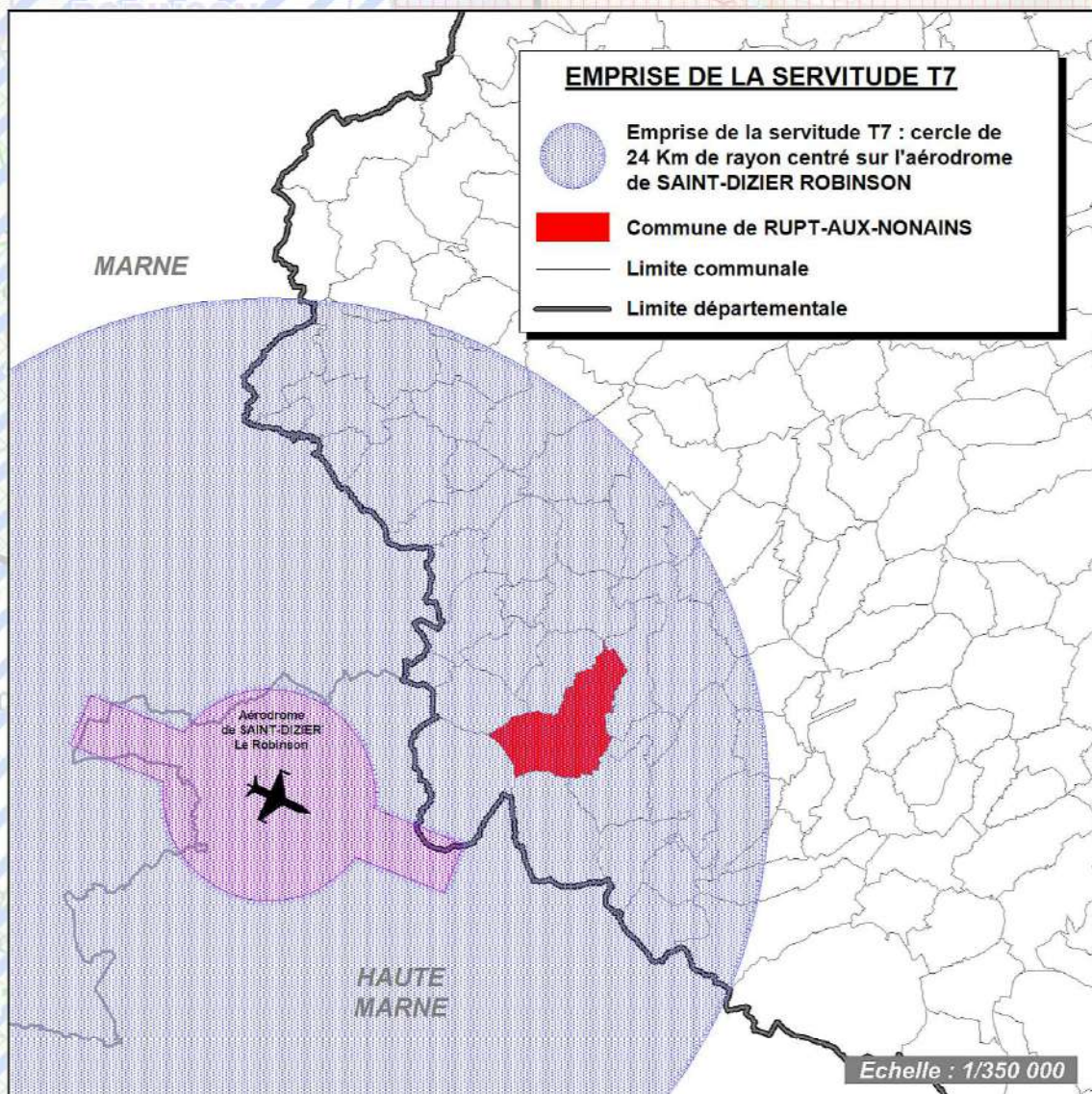
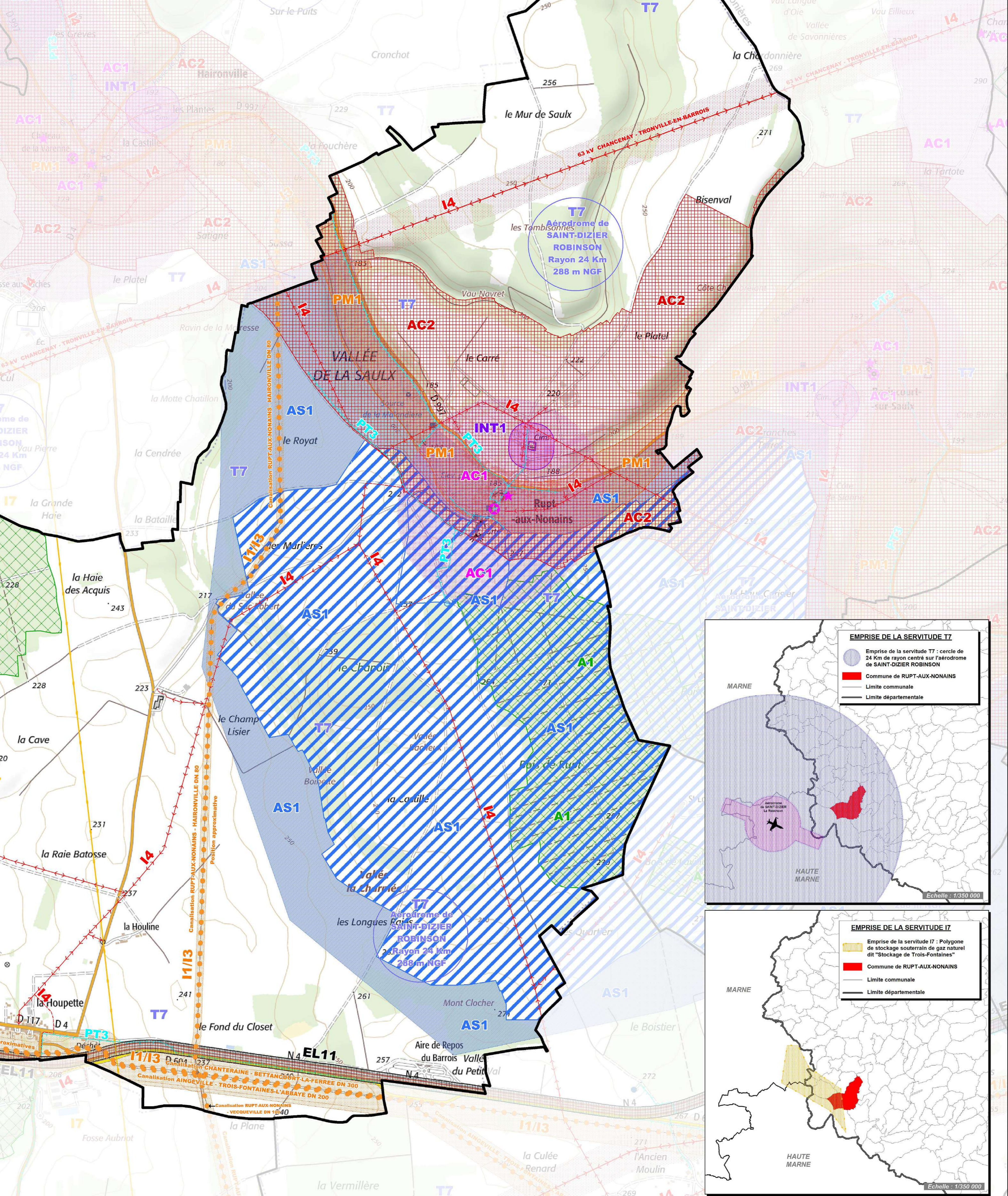
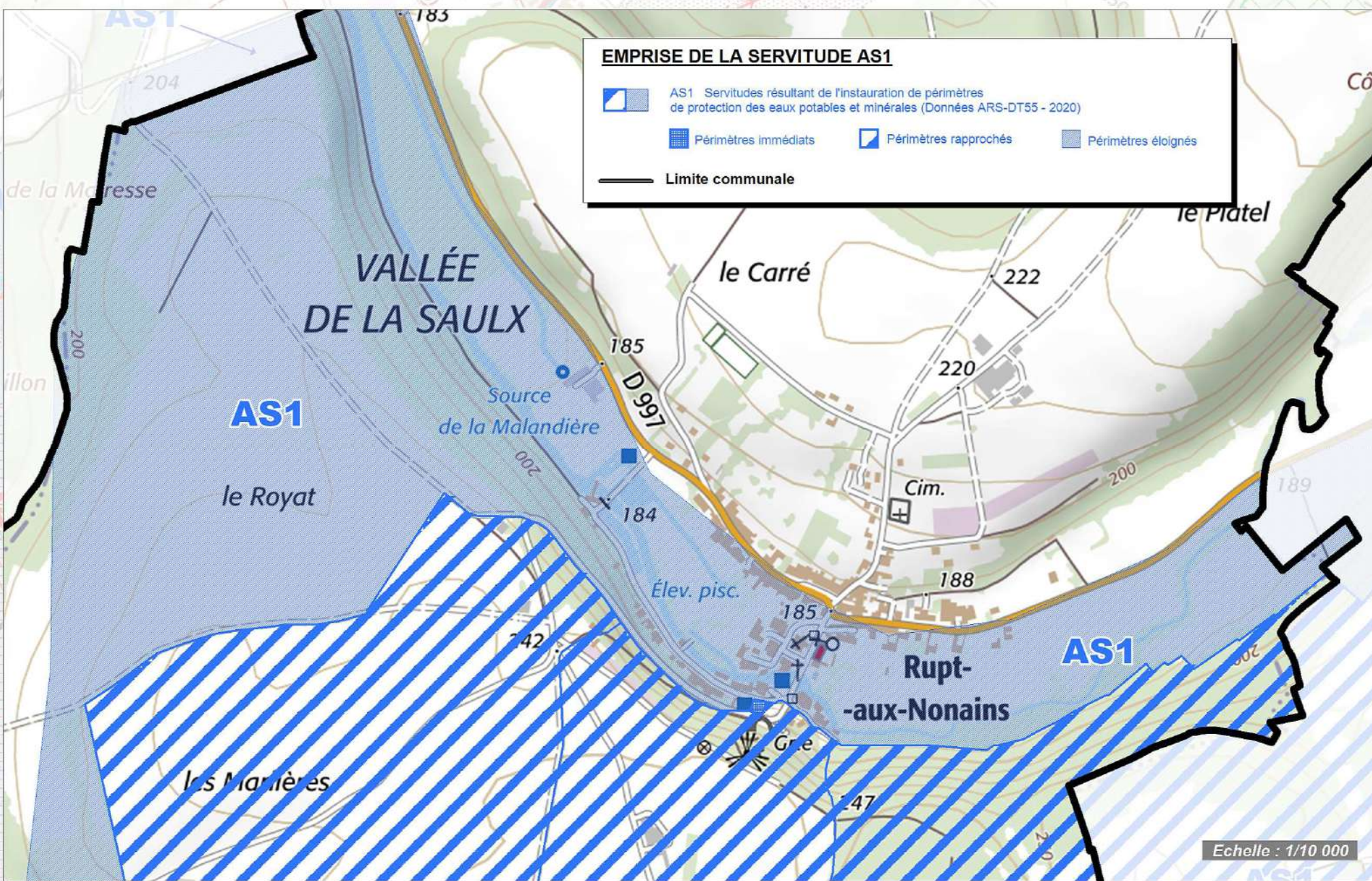
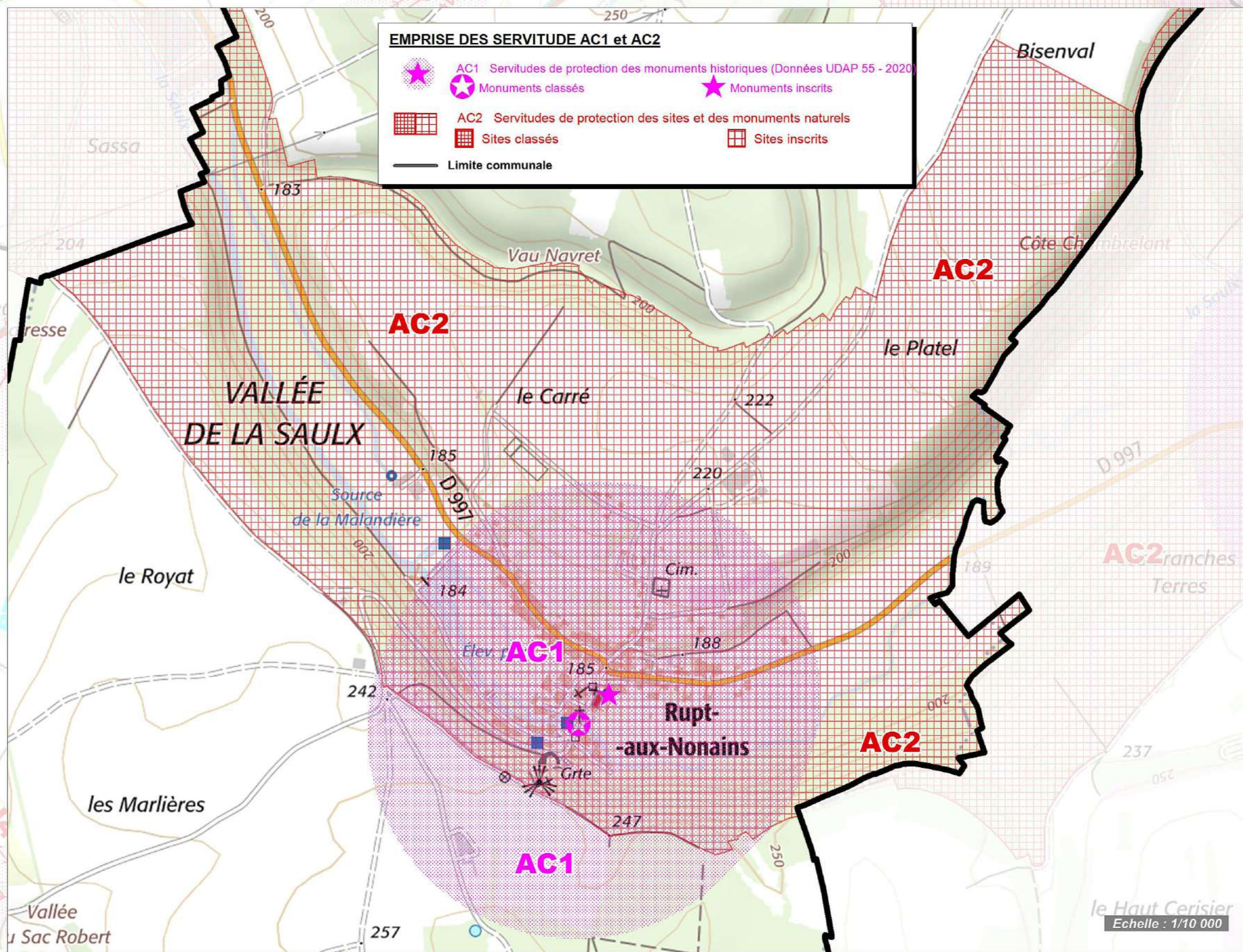
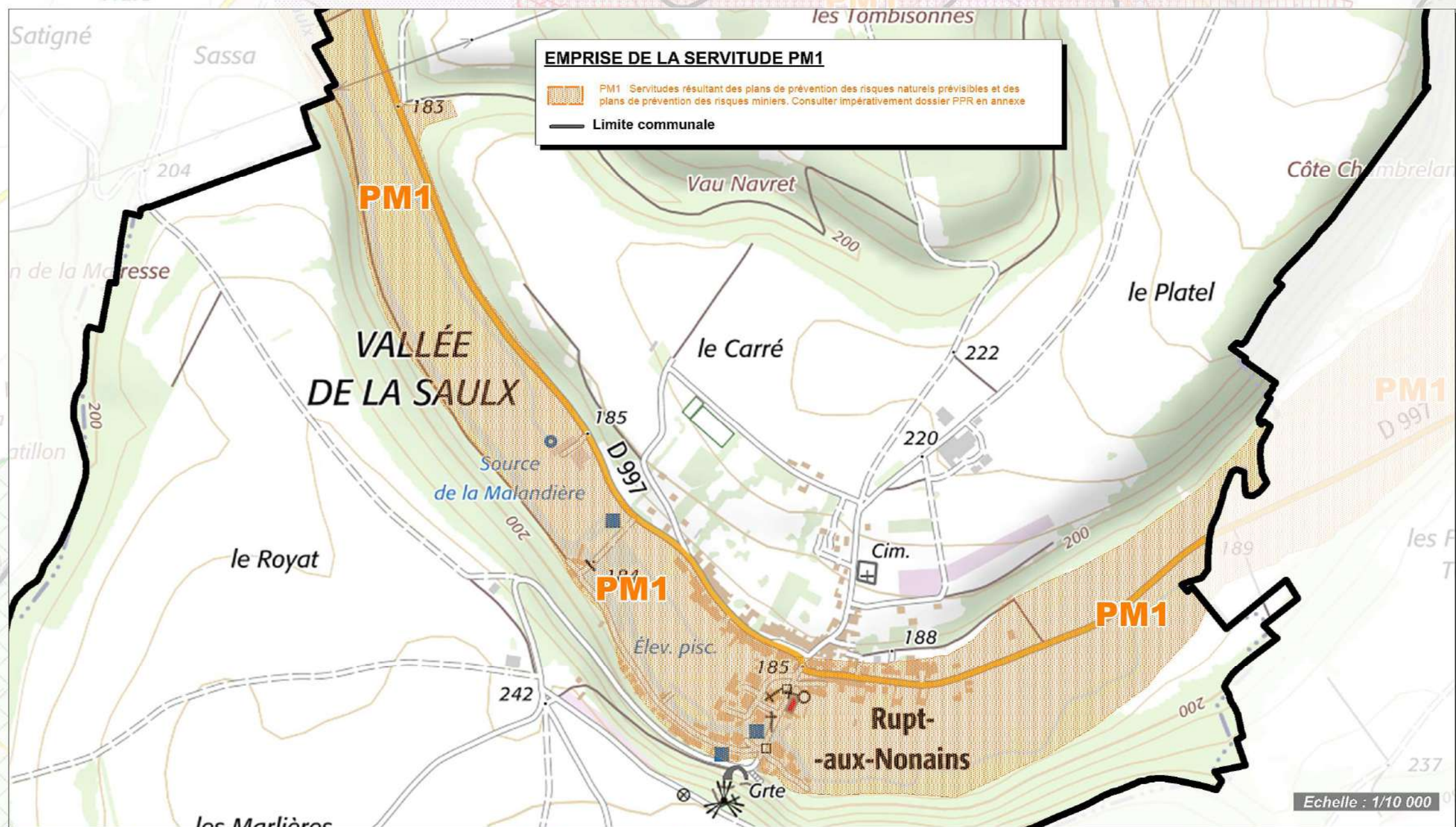


Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Saudrupt

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R.621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91, R621-97, L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R621-53 à R621-68, R621-69 à R.621-91, R621-97, L621-30, L621-31, R621-92
	- Périmètre du monument classé : Château de la Varenne situé sur la commune d'HAIRONVILLE	Arrêté Ministériel du 12/10/1972
	- Périmètre du monument inscrit : Château de Ville-sur-Saulx, son parc et ses communs situés sur la commune de VILLE-SUR-SAULX	Arrêté Préfet de Région du 27/10/1995
	- Périmètre du monument inscrit : Parc du Domaine du Château de la Varenne situé sur la commune d'HAIRONVILLE	Arrêté Préfet de Région du 29/06/1993

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP)	Parc Bradfer 14 Rue Antoine Durenne	14 rue Antoine Durenne	55000	BAR-LE-DUC Cedex
--	--	------------------------	-------	------------------

Servitude

AC2	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classée ou inscrits.	Code de l'Environnement : Articles L341-1 à L341-15-1 et R341-1 et suivants
	- Site inscrit : La vallée de la Saulx (Le bâti de la commune de Saudrupt est concerné par le site)	Arrêté Ministériel du 15/12/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.R.E.A.L GRAND EST GreenPark - Technopôle - SEBP	2 rue Augustin Fresnel	BP 95038	57071	METZ Cedex 3
---	------------------------	----------	-------	--------------

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	- Périmètres de protection rapprochée et éloignée du captage des puits alluviaux de SAUDRUPT (Syndicat SAUDRUPT- HAIRONVILLE-BRILLON)	Arrêté Préfectoral du 22/09/1989

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse Site Notre Dame 11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549 55013 BAR-LE-DUC Cedex

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	- Grande Rue	Arrêté Préfectoral du 31/08/1872

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

14 Désignation Textes réglementaires

- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.

Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution

 - Réseau MT 20 kV

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
--	-----------------------------	-----------------	--------------	--------------------------------

 - Ligne 63 kV BAR-LE-DUC - SAUDRUPT

 - Ligne 63 kV CHANCENAY - SAUDRUPT

 - Poste EDF de Saudrupt 63/20 kV

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères	BP 29	10150	CRENEY PRES TROYES
--	----------------------------	--------------	--------------	---------------------------

17 Désignation Textes réglementaires

- GAZ - HYDROCARBURES - Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz, hydrocarbure et produits chimiques.

Code Minier : Articles L264-1

 - Autorisation de stockage souterrain de gaz combustible dit "stockage de Trois-Fontaines"

Décret du 17 janvier 2011

Gestionnaire et/ou service à consulter

Gaz de France - Région Nord-Est	Agence d'exploitation de Nancy	22 rue Lucien Galtier	54410	LANEUVEVILLE DEVANT NANCY
--	---------------------------------------	------------------------------	--------------	----------------------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R425-13
	 - Cimetière communal de SAUDRUPT	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PM1	Désignation	Textes réglementaires
	- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).	Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11; Décret n°2011-765 du 28/06/2011; Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier
	 - PPRi vallées de la Saulx et de l'Orge (PPRi annexé au document d'urbanisme)	Arrêté Préfectoral du 29/06/2018

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.D.T. de la Meuse	Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne	CS 10501	55012	BAR LE DUC Cedex
--------------------	---------------------------------------	----------	-------	------------------

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	 - Artères en pleine terre	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213	54506	VANDOEUVRE Cedex
-----------------------------------	----------------------	--------	-------	------------------

T7**Désignation****Textes réglementaires**

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :

 - Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61	52102	SAINT-DIZIER Cedex
---	--------------------------	--------------	--------------	---------------------------

Préfecture de la Meuse

Direction
Départementale des
Territoires de la
Meuse


**PRÉFET
DE LA MEUSE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes

DES PORTES DE MEUSE

Commune de

SAUDRUPT

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVÉ par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : 25/06/2021

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle

0 150 300
Mètres

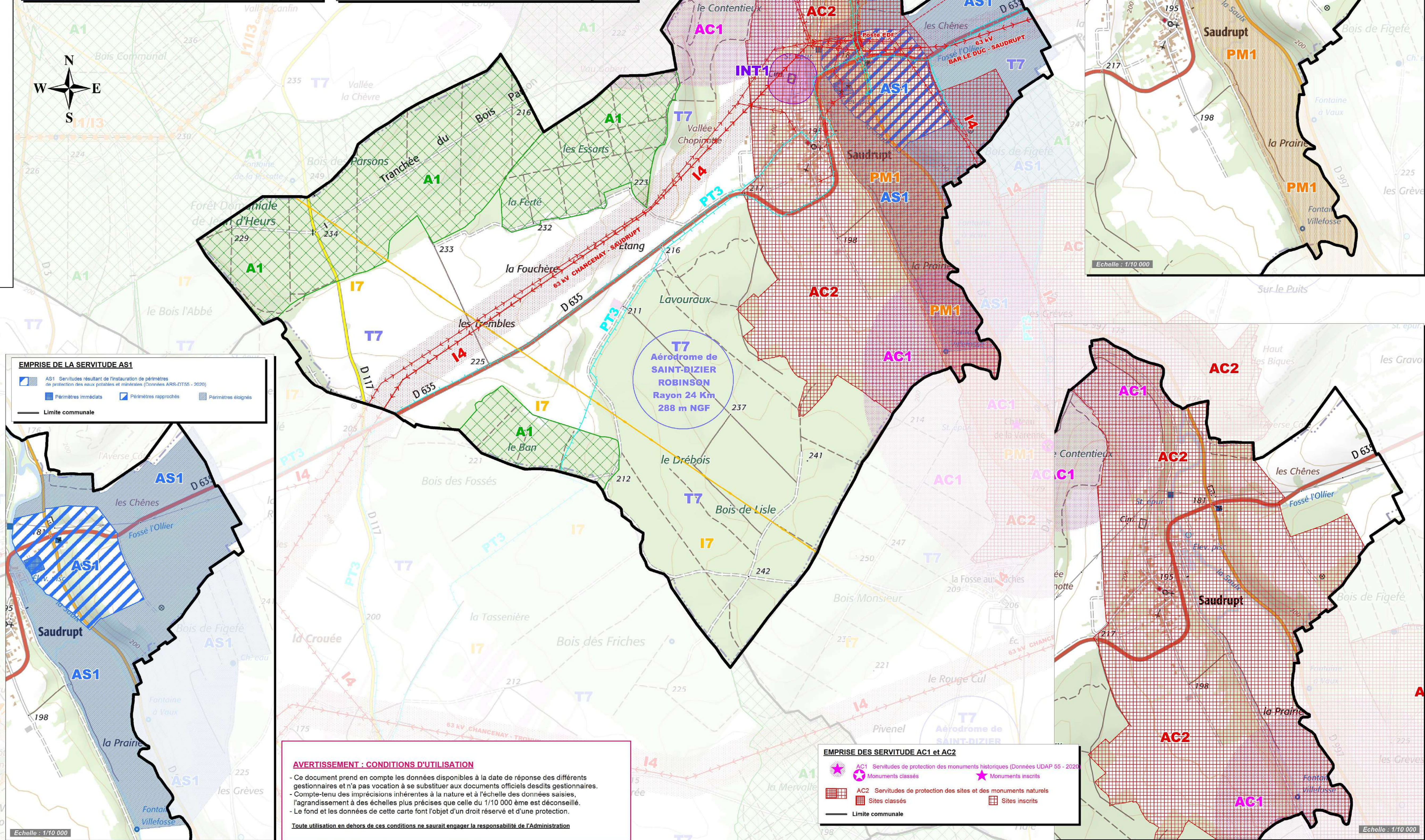
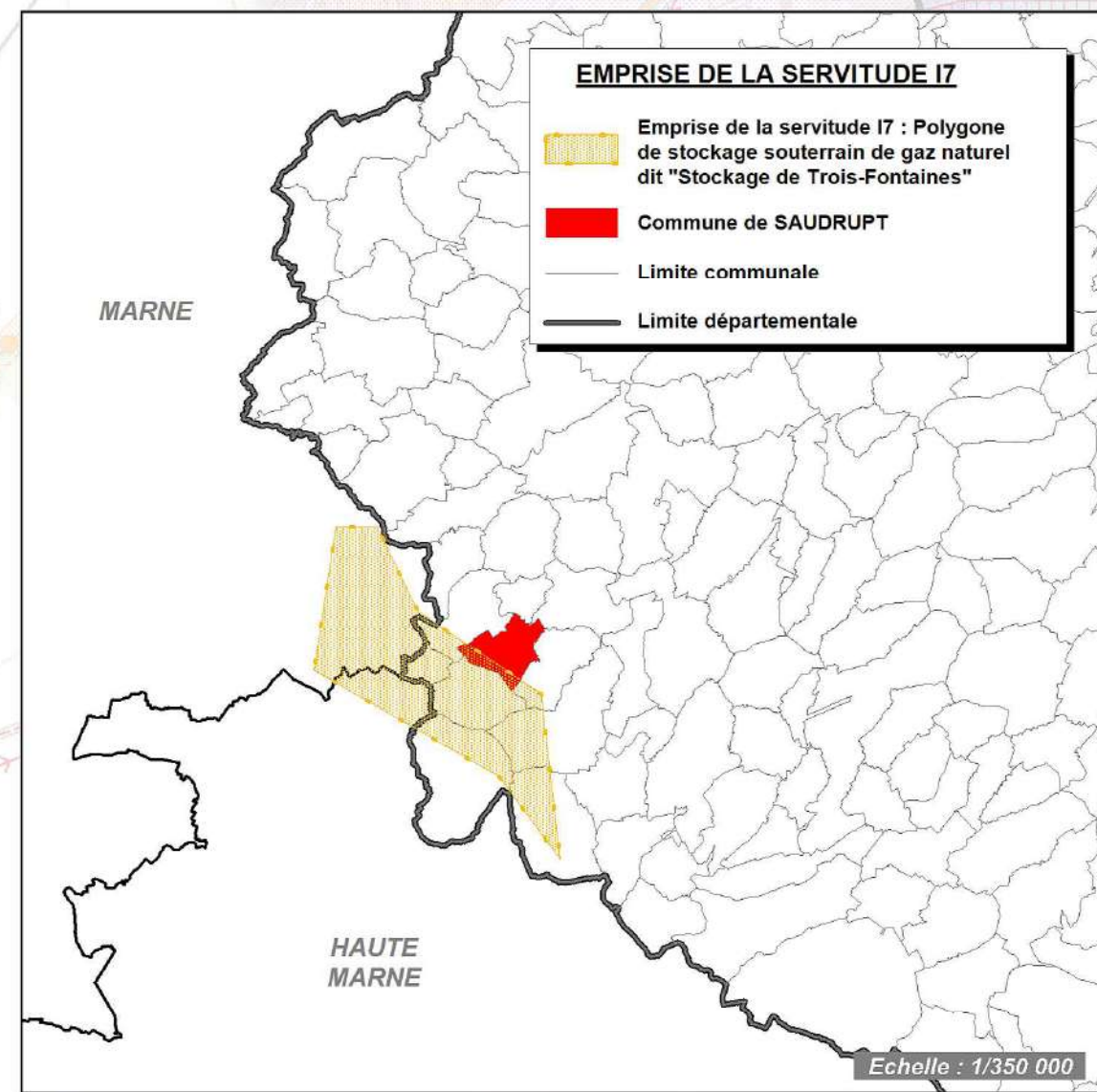
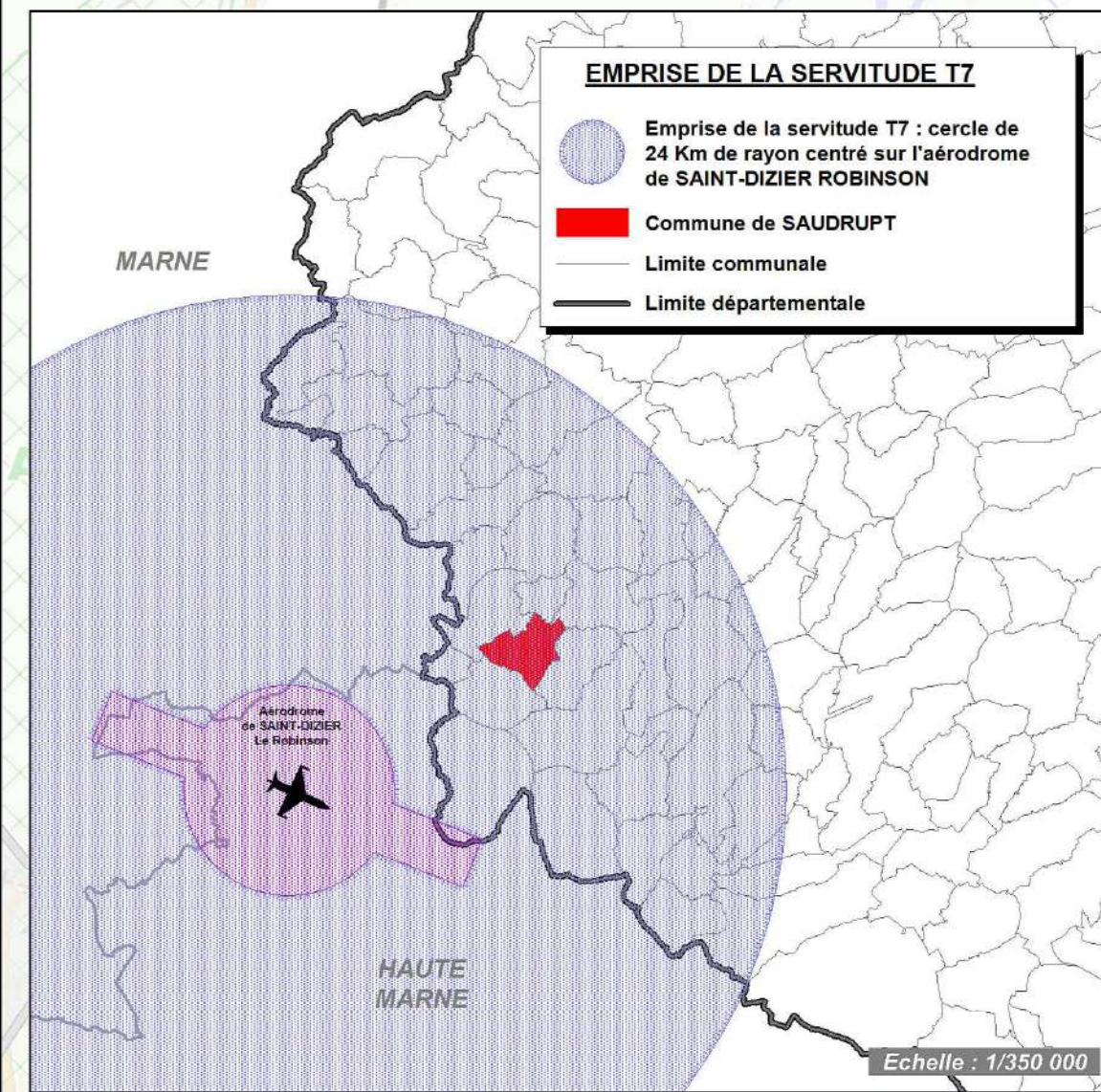


SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

-  **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP 55 - 2020)
-  **Monuments classés**
-  **Monuments inscrits**
-  **AC2** Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
-  **Sites classés**
-  **Sites inscrits**
-  **AS1** Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 2020)
-  **Périmètres immédiats**
-  **Périmètres rapprochés**
-  **Périmètres éloignés**
- EL7** Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)
-  **I4** Servitudes relatives au transport d'énergie électrique (20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)
-  **I7** Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles
-  **INT1** Servitudes instituées au voisinage des cimetières
-  **PM1** Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement dossier PPR en annexe
-  **PT3** Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)
-  **T7** Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

-  **A1** Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)
-  Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
-  Limite du territoire communal



AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

EMPIRE DES SERVITUDE AC1 et AC2

-  **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP 55 - 2020)
-  **Monuments classés**
-  **Monuments inscrits**
-  **AC2** Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
-  **Sites classés**
-  **Sites inscrits**
-  Limite communale

Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de
Savonnières-en-Perthois

**Tableau des servitudes d'utilité publique
classées par service gestionnaire**

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R.621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91, R621-97, L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R621-53 à R621-68, R621-69 à R.621-91, R621-97, L621-30, L621-31, R621-92
	 - Périmètre du monument inscrit : Ancienne abbaye de Jovilliers situé sur la commune de STAINVILLE	Arrêté Préfet de Région du 17/11/1995

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP)	Parc Bradfer 14 Rue Antoine Durenne	14 rue Antoine Durenne	55000	BAR-LE-DUC Cedex
--	--	------------------------	-------	------------------

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	- Rue de Boutruand	Arrêté Préfectoral du 07/10/1912
	- Rue de l'Eglise	Arrêté Préfectoral du 07/12/1887

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune	
 - RD 129	Arrêté Préfectoral du 17/08/1886
 - RD 25	Arrêté Préfectoral du 28/05/1886

Gestionnaire et/ou service à consulter

Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012	BAR-LE-DUC
--	---------------------------------------	-------	------------

I1	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31
	- Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
---	-----------------------------------	------------------------------------	-------	---------

I3	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29
	- Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200	Déclaration d'Utilité Publique du 23/03/1987

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
---	-----------------------------------	------------------------------------	-------	---------

I4	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution
	- Réseau MT 20 kV	

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
--	----------------------	----------	-------	----------------------------

 - Ligne 63 kV CHANCENAY - HOUELAINCOURT

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères	BP 29	10150	CRENEY PRES TROYES
---------------------------------	---------------------	-------	-------	-----------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R425-13
	 - Cimetière communal de SAVONNIERES-EN-PERTHOIS	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PM1	Désignation	Textes réglementaires
	- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).	Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11; Décret n°2011-765 du 28/06/2011; Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier
	 - PPRNc (Plan de Prévention des Risques Naturels de cavités souterraines sur le territoire de SAVONNIERES-EN-PERTHOIS)	
		Arrêté préfectoral du 09/12/2020

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.D.T. de la Meuse	Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne	CS 10501	55012	BAR LE DUC Cedex
--------------------	---------------------------------------	----------	-------	------------------

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	 - Artères en pleine terre	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213	54506	VANDOEUVRE Cedex
-----------------------------------	----------------------	--------	-------	------------------

T7**Désignation****Textes réglementaires**

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :



- Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON

Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER

Base aérienne 113

BP 61

52102

SAINT-DIZIER Cedex

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes

DES PORTES DE MEUSE

Commune de

SAVONNIÈRES-EN-PERTHOIS

Plan des **Servitudes d'Utilité Publique**

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVE par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : **25/06/2021**
 Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
 © IGN-BD SCAN25 © édition 2018
 Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle

0 150 300

Mètres

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

 AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP 55 - 2020)
 Monuments classés Monuments inscrits

EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)



11 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.

(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017)
 (Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

 I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

 I4 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)

 INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Voir dossier PPRNc (Plan de Prévention des Risques Naturels cavités souterraines) en annexe

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
(Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

 A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)

Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv)
à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

 Limite du territoire communal

 Seine
 Bois de Boulogne
 Bois de Vincennes
 Limite du territoire départemental

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

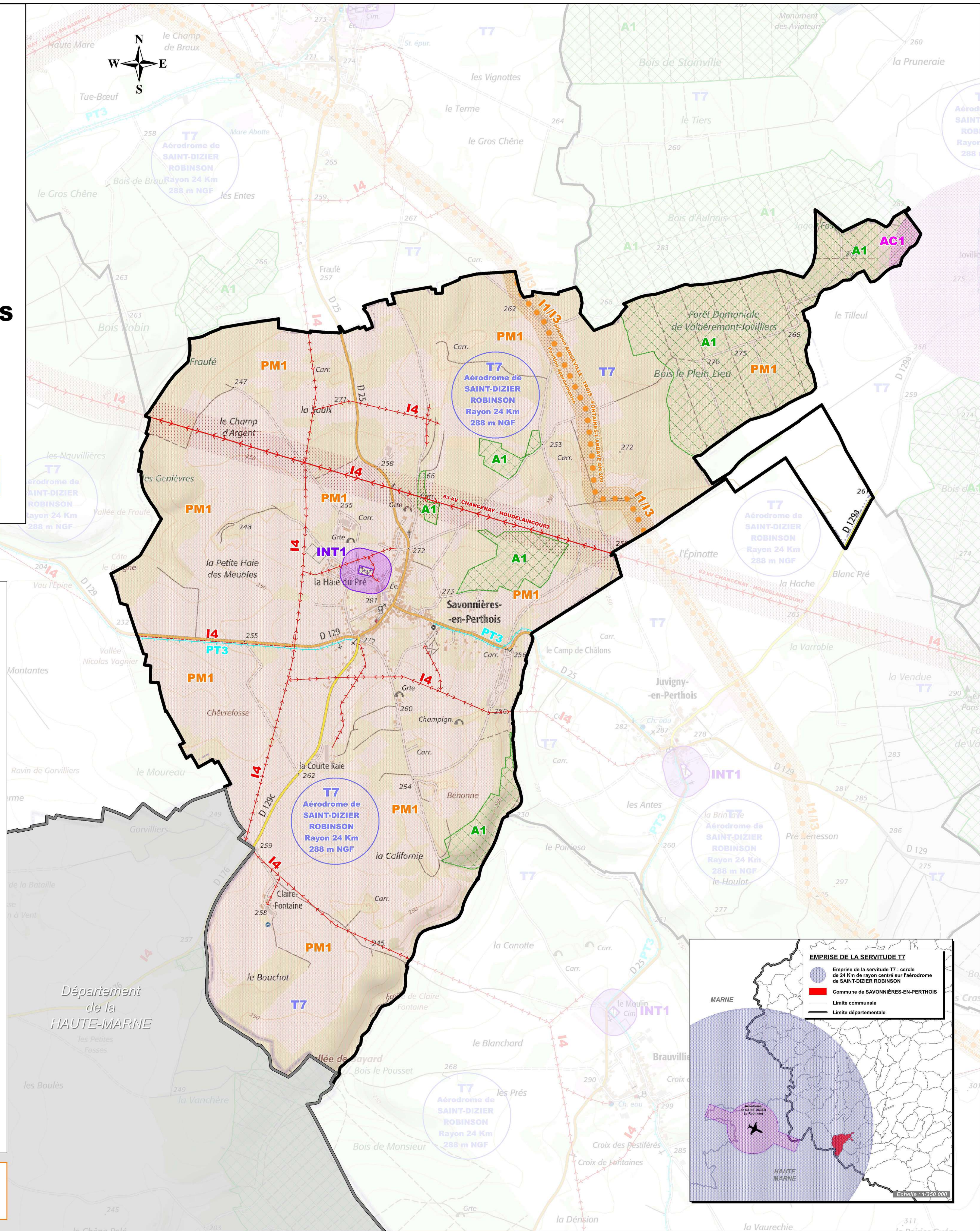
- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1)

Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009 : "Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés aériens ou subaquatiques.

Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement".



EMPRISE DE LA SERVITUDE T7

 **Emprise de la servitude T7 : cercle de 24 Km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER ROBINSON**

Commune de SAVONNIÈRES-EN-PERTHOIS

—— Limite communale

— Limite départementale

Echelle : 1/350 000

Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Sommelonne

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	- RD 117	Arrêté Préfectoral du 20/08/1903
	- RD 3	Arrêté Préfectoral du 16/01/1868

Gestionnaire et/ou service à consulter

Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012	BAR-LE-DUC
--	---------------------------------------	-------	------------

Servitude

I1	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31
	- Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
---	-----------------------------------	------------------------------------	-------	---------

I3**Désignation****Textes réglementaires**

- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29



- Gaz : Canalisation AINGEVILLE - TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE DN 200

Déclaration d'Utilité Publique du 23/03/1987

Gestionnaire et/ou service à consulter

**GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est -
Département Maintenance Données et
Travaux Tiers**

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34

62232

ANNEZIN

I4**Désignation****Textes réglementaires**

- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.

Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution



- Réseau MT 20 kV

Gestionnaire et/ou service à consulter

**ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement
Electricité - Lorraine CU / AU**

2 Boulevard Cattenoz

BP 30112

54602

**VILLERS-LES-NANCY
Cedex**



- Ligne 63 kV CHANCENAY - SAUDRUPT



- Ligne 63 kV CHANCENAY - TRONVILLE-EN-BARROIS

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan

10 route de Luyères

BP 29

10150

**CRENEY PRES
TROYES**

I7	Désignation	Textes réglementaires
	- GAZ - HYDROCARBURES - Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz, hydrocarbure et produits chimiques.	Code Minier : Articles L264-1
	- Autorisation de stockage souterrain de gaz combustible dit "stockage de Trois-Fontaines"	Décret du 17 janvier 2011

Gestionnaire et/ou service à consulter

Gaz de France - Région Nord-Est	Agence d'exploitation de Nancy	22 rue Lucien Galtier	54410	LANEUVILLE DEVANT NANCY
--	---------------------------------------	------------------------------	--------------	------------------------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R425-13
	- Cimetière communal de SOMMELONNE	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PM1	Désignation	Textes réglementaires
	- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).	Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11; Décret n°2011-765 du 28/06/2011; Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier
	- PPRi Ornel (PPRi annexé au document d'urbanisme)	Arrêté Inter-Préfectoral (Meuse / Haute-Marne) du 10/08/2005

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.D.T. de la Meuse	Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne	CS 10501	55012	BAR LE DUC Cedex
---------------------------	--	-----------------	--------------	-------------------------

PT3**Désignation****Textes réglementaires**

- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes
attachées aux réseaux de télécommunications.

Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62

 - Artères en pleine terre

Gestionnaire et/ou service à consulter**Orange (ex France Télécom) U.I.R.****6 avenue Paul Doumer****BP 213****54506****VANDOEUVRE Cedex****T7****Désignation****Textes réglementaires**

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes
aéronautiques à l'extérieur des zones de
dégagement concernant des installations
particulières.

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :

 - Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON

Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter**Unité de Soutien Infrastructure de la Défense
(USID) de SAINT-DIZIER****Base aérienne 113****BP 61****52102****SAINT-DIZIER Cedex**

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes

DES PORTES DE MEUSE

Commune de

SOMMELONNE

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVE par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : 25/06/2021

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle
0 150 300
Mètres



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)

 I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

 I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

 I4 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)

 I7 Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles

 INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

 PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement dossier PPR en annexe

 PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

 T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

 A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)

 Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

 Limite du territoire communal

 Limite du territoire départemental

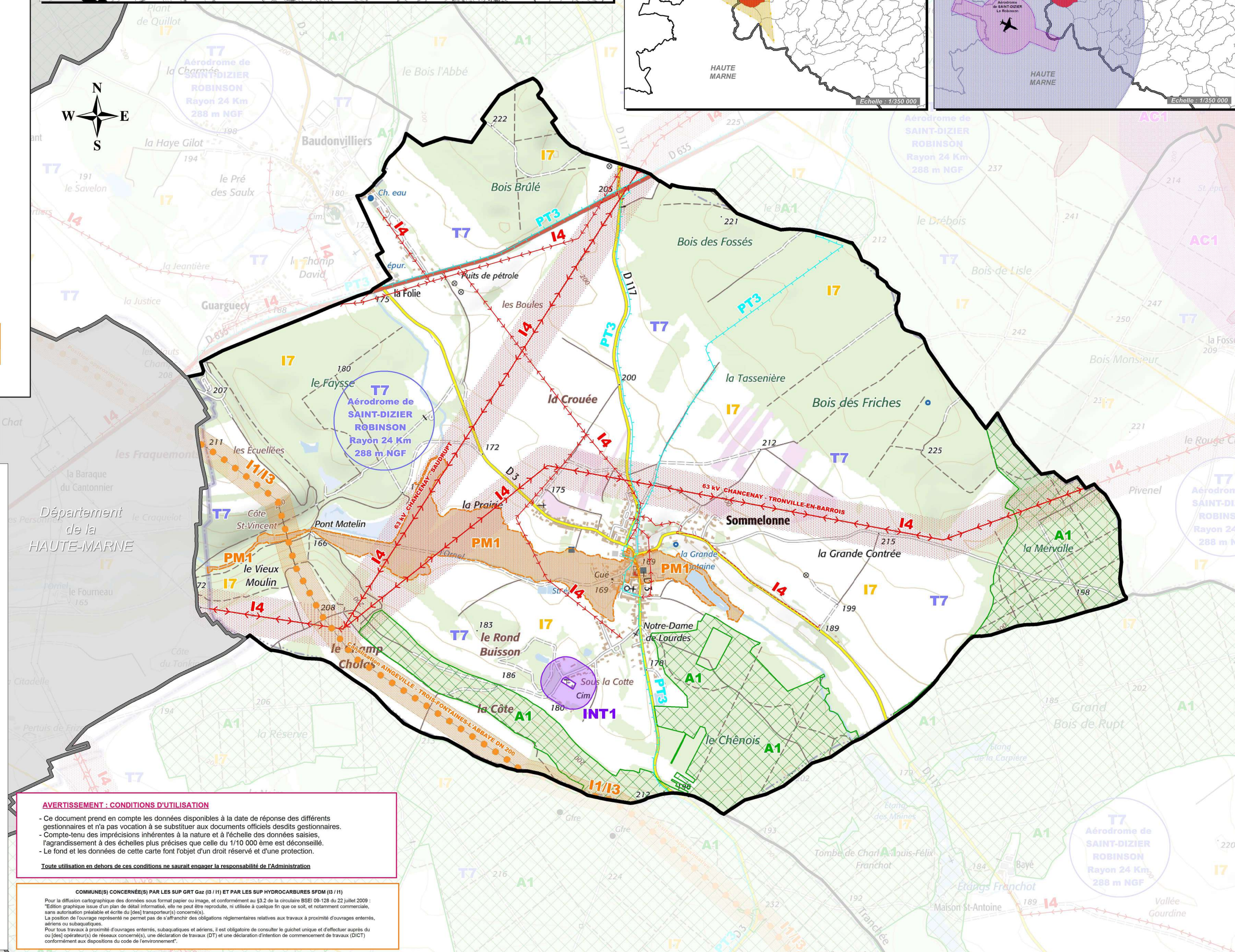
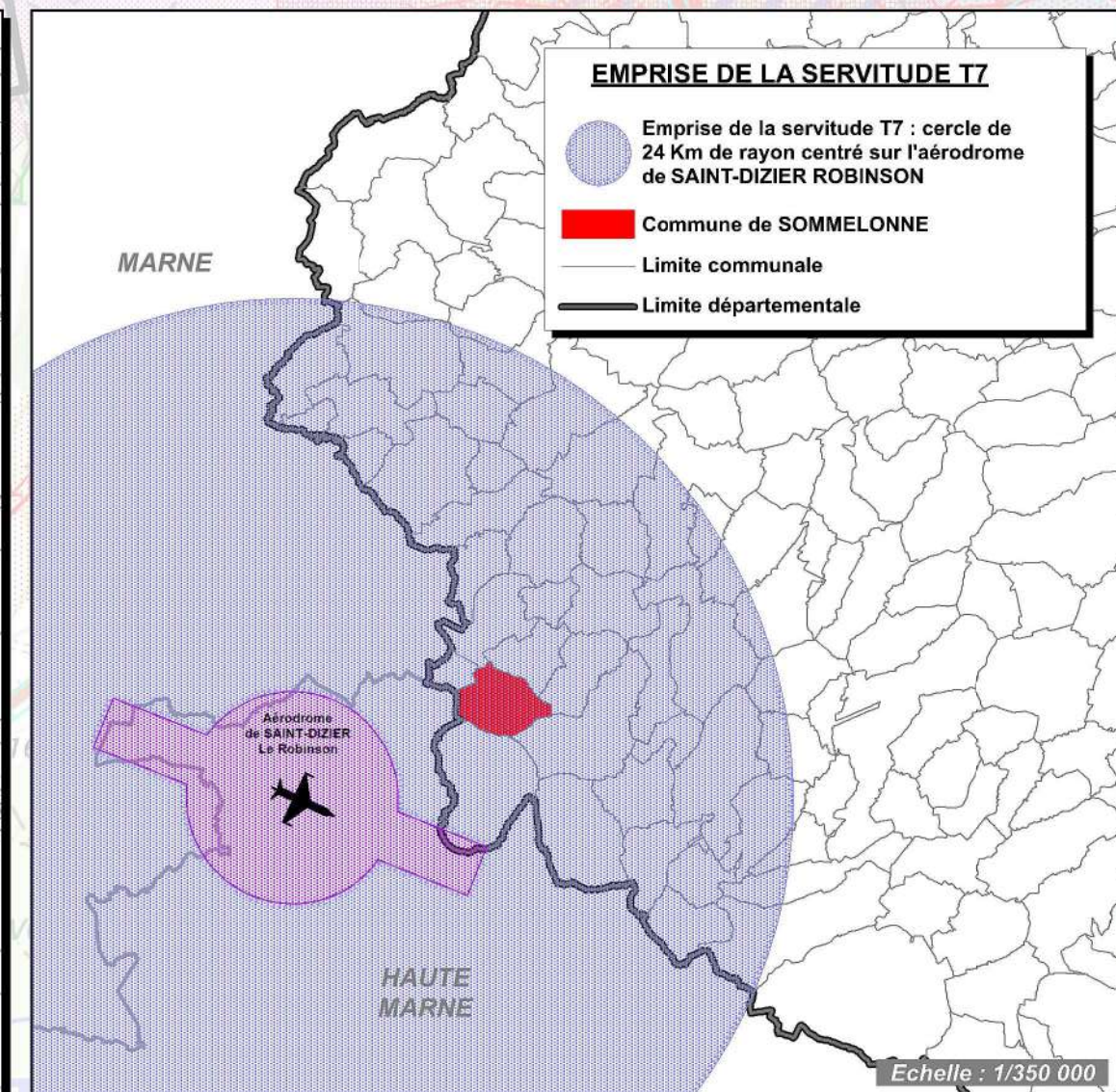
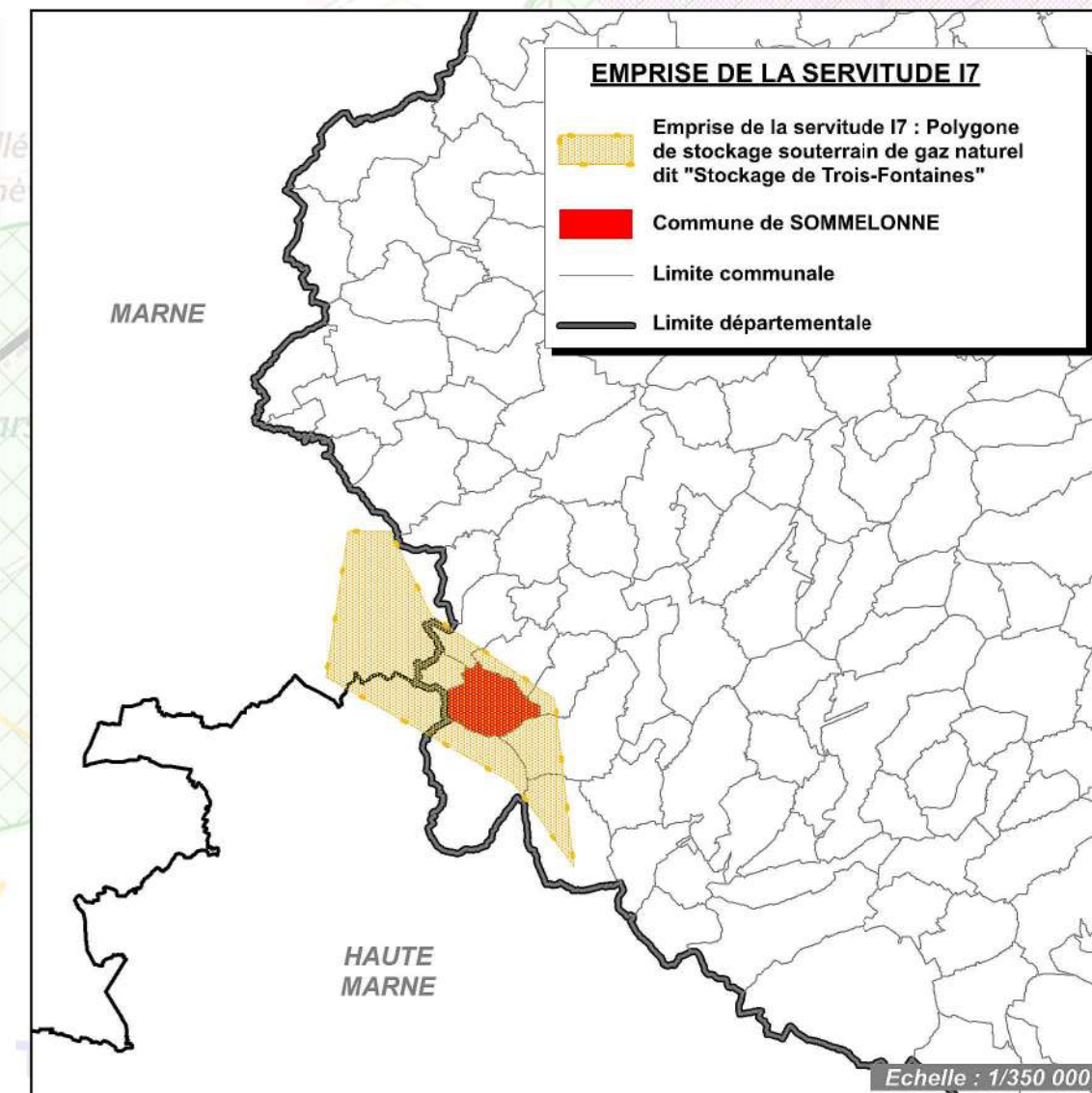
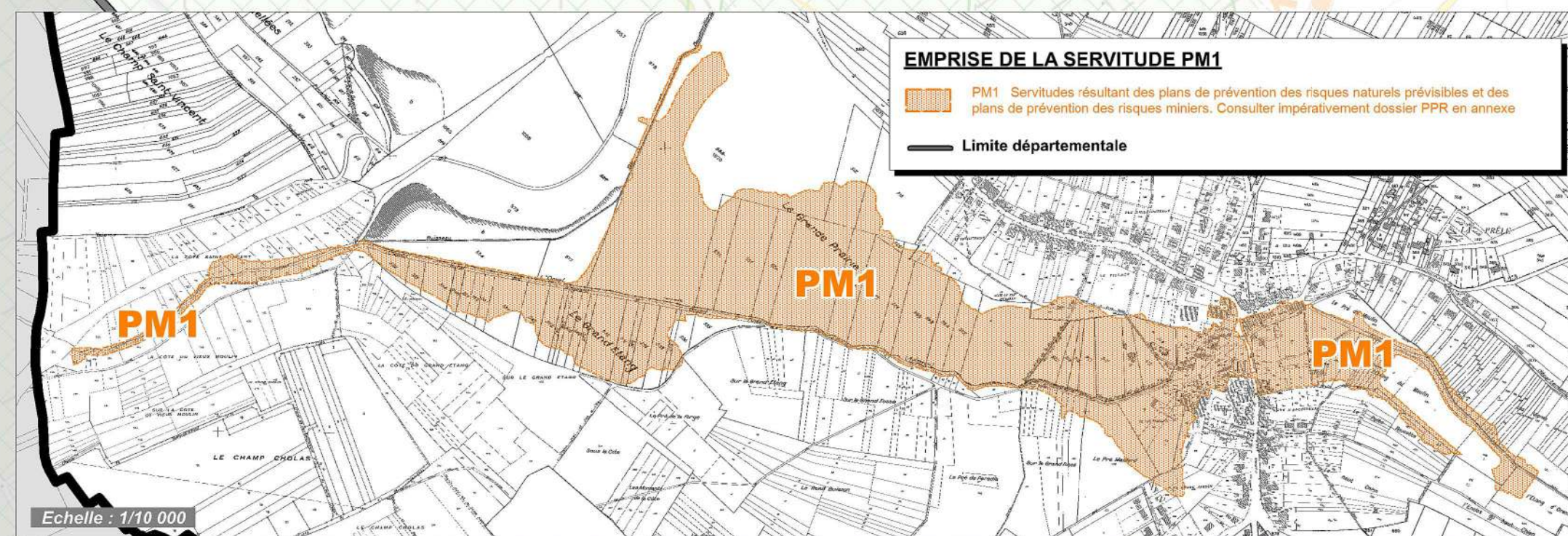


Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Lavincourt

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AC2	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classée ou inscrits.	Code de l'Environnement : Articles L341-1 à L341-15-1 et R341-1 et suivants
	- Site inscrit : La vallée de la Saulx (Le bâti de la commune de Lavincourt est concerné par le site)	Arrêté Ministériel du 15/12/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.R.E.A.L GRAND EST GreenPark - Technopôle - SEBP	2 rue Augustin Fresnel	BP 95038	57071	METZ Cedex 3
---	------------------------	----------	-------	--------------

Servitude

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	- Périmètres de protection rapprochée et éloignée du captage "Source de RUPT" exploité par le SIVOM des 4 cantons	Arrêté Préfectoral du 03/07/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse	Site Notre Dame	11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549	55013	BAR-LE-DUC Cedex
---	-----------------	--------------------------------	-------	------------------

EL11	Désignation	Textes réglementaires
	- VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATION - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération	Code de la Voirie Routière : Articles L122-2, L151-3, L152-1 et L152-2
	- RN4	

Gestionnaire et/ou service à consulter

DIR Est	11-16 promenade des canaux	BP 82120	54021	NANCY
---------	----------------------------	----------	-------	-------

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	- RD 25	Plan approuvé le 23/04/1895

Gestionnaire et/ou service à consulter

Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012	BAR-LE-DUC
--	---------------------------------------	-------	------------

I4	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution
	- Réseau MT 20 kV	

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
---	----------------------	----------	-------	-------------------------

PM1	Désignation	Textes réglementaires
	- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).	Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11; Décret n°2011-765 du 28/06/2011; Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier
	- PPRi vallées de la Saulx et de l'Orge (PPRi annexé au document d'urbanisme)	Arrêté Préfectoral du 29/06/2018

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.D.T. de la Meuse	Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne	CS 10501	55012	BAR LE DUC Cedex
--------------------	---------------------------------------	----------	-------	------------------

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	- Artères en pleine terre	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213	54506	VANDOEUVRE Cedex
-----------------------------------	----------------------	--------	-------	------------------

T7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5 Code de l'Aviation Civile :
	- Aéroport de ST-DIZIER ROBINSON	Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61	52102	SAINT-DIZIER Cedex
--	-------------------	-------	-------	--------------------

Préfecture de la Meuse

Direction
Départementale des
Territoires de la
Meuse

**PRÉFET
DE LA MEUSE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes

DES PORTES DE MEUSE

Commune de

LAVINCOURT

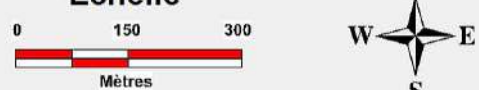
Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVE par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : 25/06/2021

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

- AC2** Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
 - Sites classés
 - Sites inscrits
- AS1** Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 2020)
 - Périmètres immédiats
 - Périmètres rapprochés
 - Périmètres éloignés
- EL11** Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
- EL7** Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)
- I4** Servitudes relatives au transport d'énergie électrique (20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)
- PM1** Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement dossier PPR en annexe
- PT3** Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)
- T7** Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

- A1** Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)
- Limite du territoire communal

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

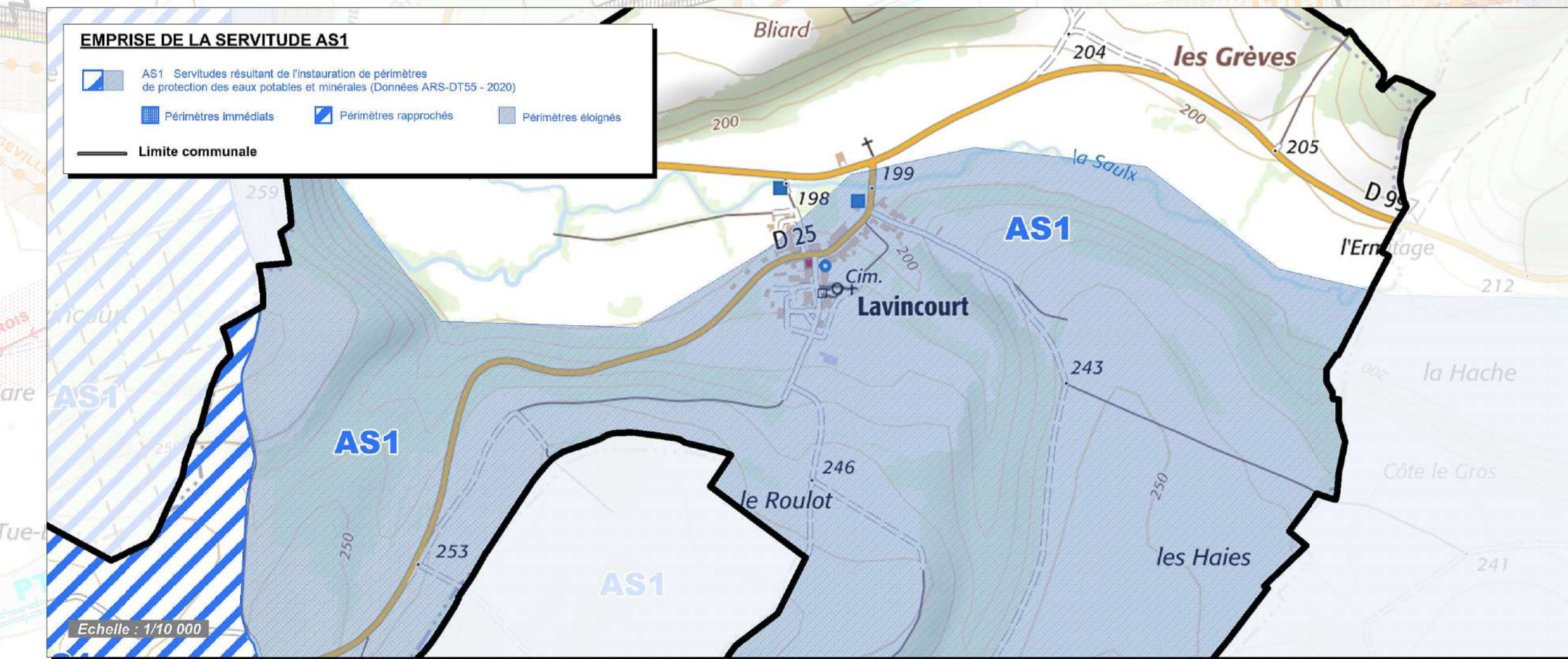
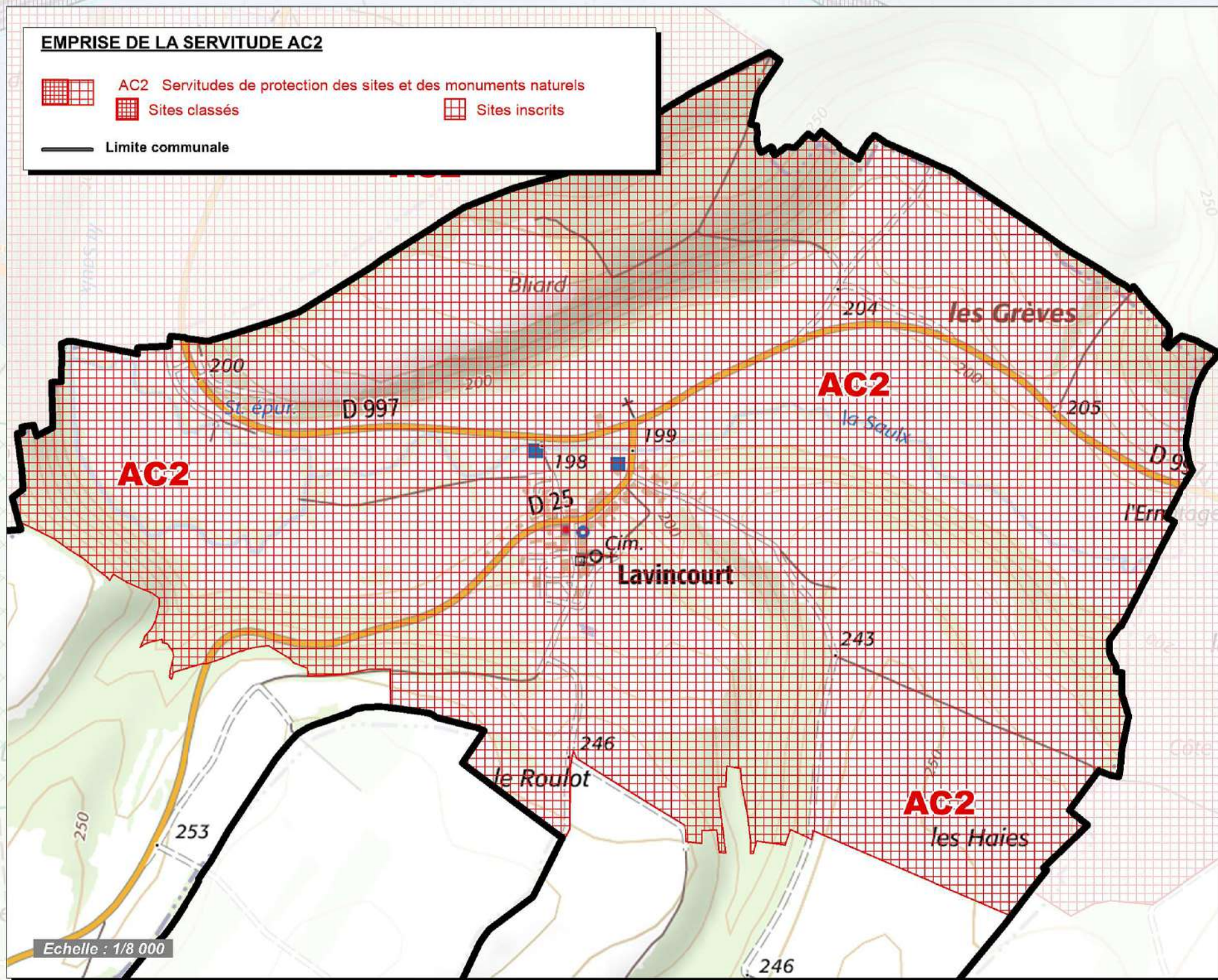
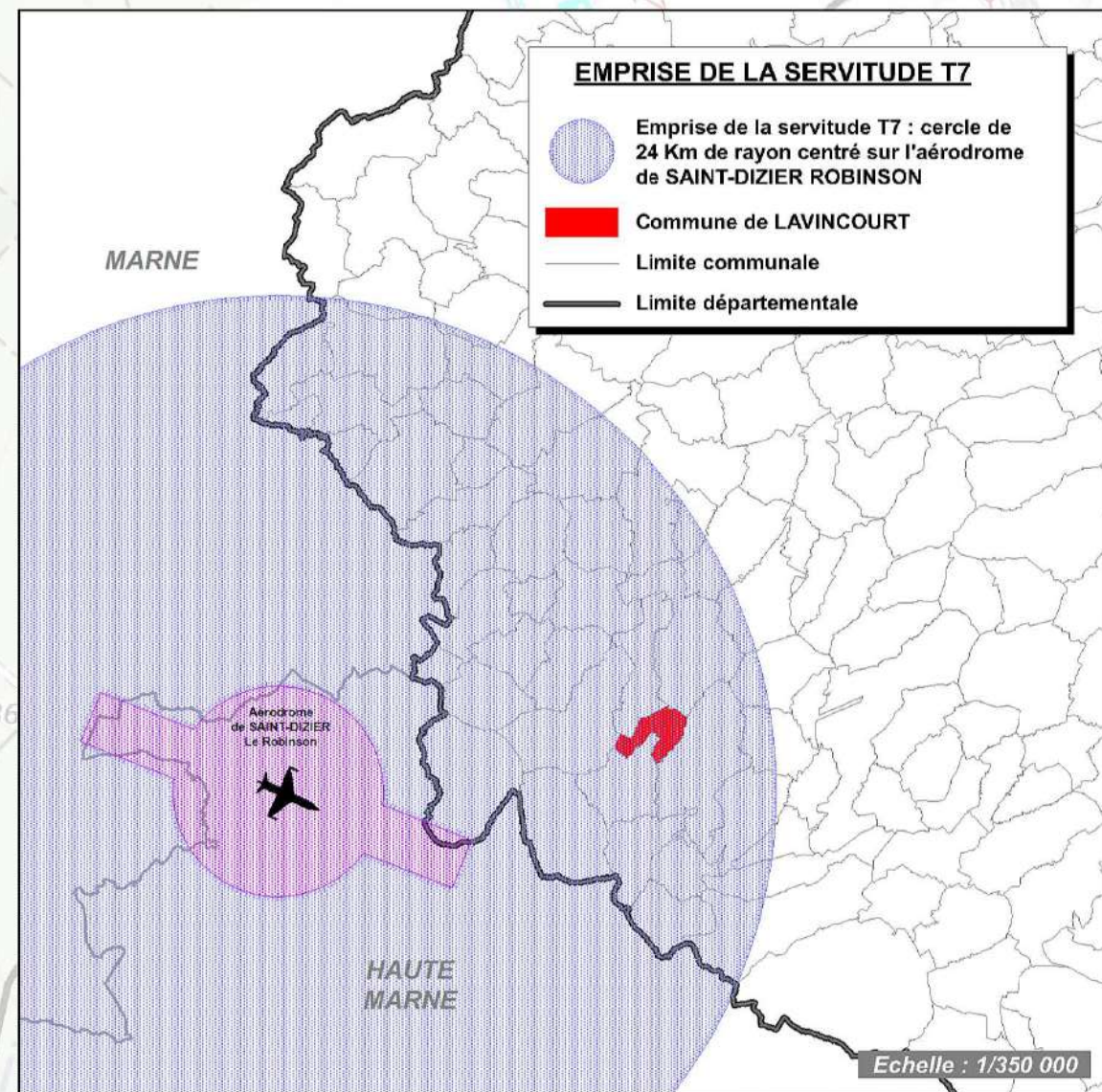
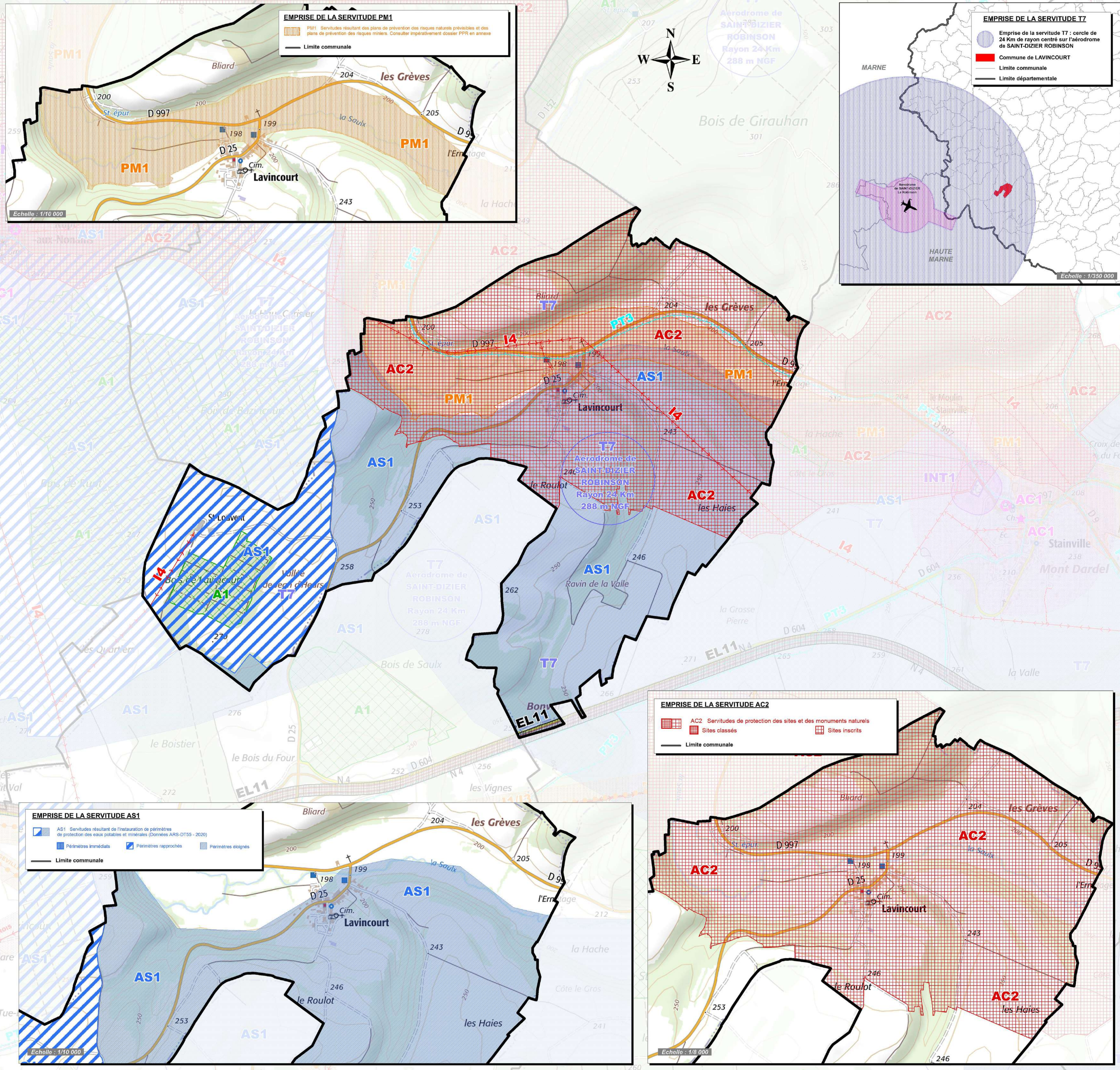
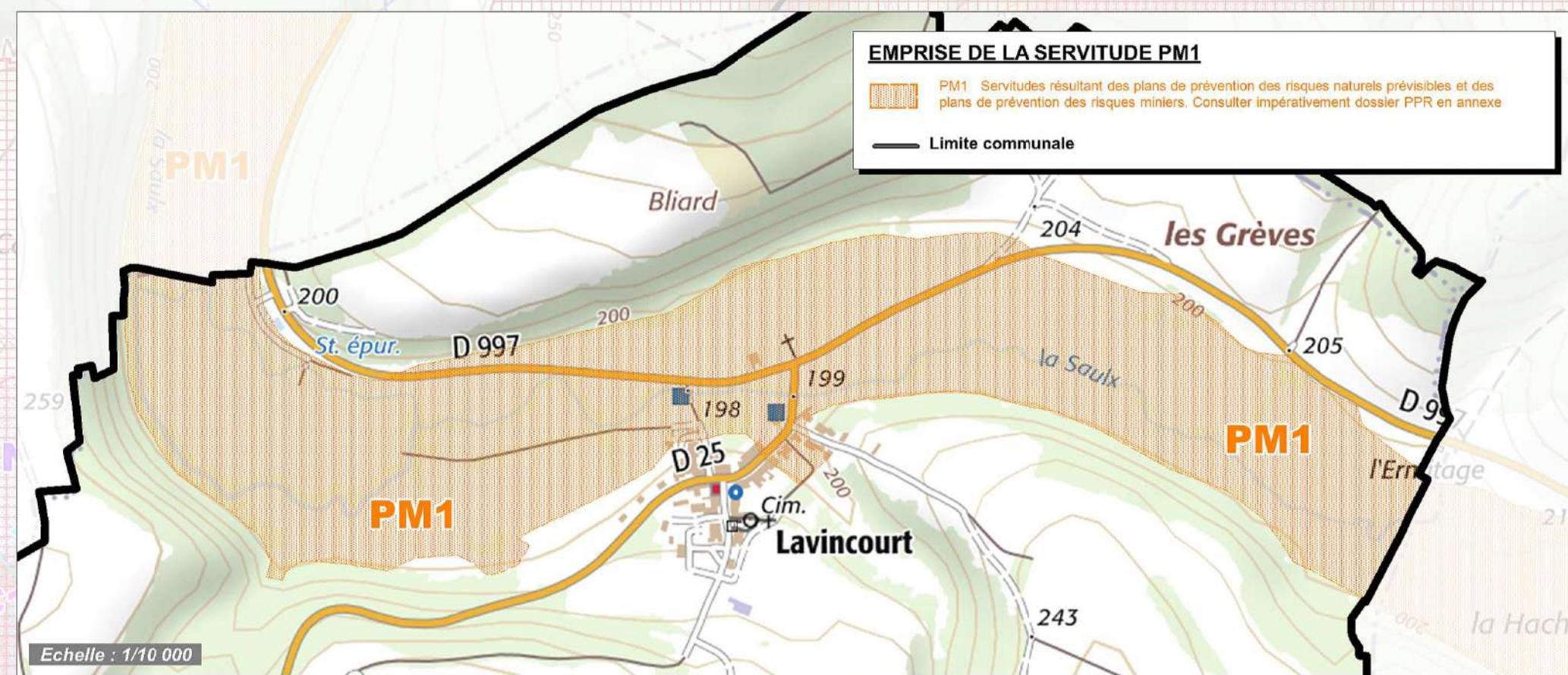


Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de L'Isle-en-Rigault

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R.621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91, R621-97, L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R621-53 à R621-68, R621-69 à R.621-91, R621-97, L621-30, L621-31, R621-92
	- Monument classé : Ancien logis seigneurial du Château de Lisle (les intérieurs)	Arrêté Ministériel du 29/04/1994
	- Monument classé : Château de Jean d'Heurs (façade, toiture)	Arrêté Ministériel du 12/06/1989
	- Monument classé : Château de Jean d'Heurs (Salle capitulaire et escalier, les portes Nord du vestibule et de l'escalier Est)	Arrêté Ministériel du 21/12/1972
	- Monument inscrit : Ancien logis seigneurial du Château de Lisle (en totalité sauf intérieurs)	Arrêté Préfet de Région du 18/02/1992
	- Monument inscrit : Château de Jean d'Heurs (galeries du cloître, cuisine, façade, toiture)	Arrêté Ministériel du 21/12/1972
	- Monument inscrit : Parc et bâtiments du Château de Jean d'Heurs	Arrêté Préfet de Région du 22/10/1991
	- Monument inscrit : Partie du parc du Château de VILLE-SUR-SAULX	Arrêté Préfet de Région du 27/10/1995

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP)	Parc Bradfer 14 Rue Antoine Durenne	14 rue Antoine Durenne	55000	BAR-LE-DUC Cedex
--	--	------------------------	-------	------------------

AC2	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classée ou inscrits.	Code de l'Environnement : Articles L341-1 à L341-15-1 et R341-1 et suivants
	- Site inscrit : La vallée de la Saulx (Le bâti de la commune de L'isle-en-Rigault n'est pas concerné par le site)	Arrêté Ministériel du 15/12/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.R.E.A.L GRAND EST GreenPark - Technopôle - SEBP	2 rue Augustin Fresnel	BP 95038	57071	METZ Cedex 3
---	------------------------	----------	-------	--------------

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	- Périmètre de protection éloignée du captage du forage de ROBERT-ESPAGNE	Arrêté Préfectoral du 28/09/1992

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse	Site Notre Dame	11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549	55013	BAR-LE-DUC Cedex
---	-----------------	--------------------------------	-------	------------------

EL7	Désignation	Textes réglementaires
-----	-------------	-----------------------

- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.

Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10

 - VC : rue de Jeand'heurs

Plan approuvé le 05/07/1900

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

 - RD 997

Plan approuvé le 10/04/1871

Gestionnaire et/ou service à consulter

**Conseil Départemental - Hôtel du
Département (ADA concernée)**

Place Pierre François Gossin - BP 514

55012

BAR-LE-DUC

I1	Désignation	Textes réglementaires
----	-------------	-----------------------

- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.

Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31

 - Gaz : Canalisation L'ISLE-EN-RIGAUT - L'ISLE-EN-RIGAUT (DP) DN 80

Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

 - Gaz : Canalisation TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE - L'ISLE-EN-RIGAUT DN 80

Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

 - Gaz : installation annexe située sur la commune : EMP-C-552961

Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

**GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est -
Département Maintenance Données et
Travaux Tiers**

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34

62232

ANNEZIN

I3	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29
	 - Gaz : Canalisation L'ISLE-EN-RIGAUT - L'ISLE-EN-RIGAUT (DP) DN 80	
	 - Gaz : Canalisation TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE - L'ISLE-EN-RIGAUT DN 80	Arrêté Préfectoral du 27/08/1990
	 - Gaz : installation annexe située sur la commune : EMP-C-552961	

Gestionnaire et/ou service à consulter

**GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est -
Département Maintenance Données et
Travaux Tiers**

Centre Travaux Tiers et Urbanisme

Boulevard de la République - BP 34

62232

ANNEZIN

I4	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution
	 - Réseau MT 20 kV	

Gestionnaire et/ou service à consulter

**ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement
Electricité - Lorraine CU / AU**

2 Boulevard Cattenoz

BP 30112

54602

**VILLERS-LES-NANCY
Cedex**

I7**Désignation****Textes réglementaires**

- GAZ - HYDROCARBURES - Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz, hydrocarbure et produits chimiques.

Code Minier : Articles L264-1



- Autorisation de stockage souterrain de gaz combustible dit "stockage de Trois-Fontaines"

Décret du 17 janvier 2011

Gestionnaire et/ou service à consulter

Gaz de France - Région Nord-Est

Agence d'exploitation de Nancy

22 rue Lucien Galtier

54410

LANEUVEVILLE
DEVANT NANCY

INT1**Désignation****Textes réglementaires**

- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.

Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7
Code de l'Urbanisme : Article R425-13



- Cimetière communal de L'ISLE-EN-RIGAULT

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PM1**Désignation****Textes réglementaires**

- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11;
Décret n°2011-765 du 28/06/2011;
Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier



- PPRi vallées de la Saulx et de l'Orge (PPRi annexé au document d'urbanisme)

Arrêté Préfectoral du 29/06/2018

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.D.T. de la Meuse

Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne

CS 10501

55012

BAR LE DUC Cedex

PT3**Désignation****Textes réglementaires**

- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.

Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62



- Artères en pleine terre

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.

6 avenue Paul Doumer

BP 213

54506

VANDOEUVRE Cedex

T7**Désignation****Textes réglementaires**

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :



- Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON

Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER

Base aérienne 113

BP 61

52102

SAINT-DIZIER Cedex

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes
DES PORTES DE MEUSE

Commune de
L'ISLE-EN-RIGAUT

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVE par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : 25/06/2021
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUR / Unité PLANNIFICATION



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

- AC1** Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP 55 - 2020)
Monuments classés
- AC2** Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
Sites classés
- AS1** Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 2020)
Périmètres immédiats
- EL7** Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)
- I1** Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)
- I3** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)
- I4** Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)
- I7** Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles
- INT1** Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1** Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement dossier PPR en annexe
- PT3** Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)
- T7** Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

- A1** Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)
- Limite du territoire communal
- Limite du territoire départemental

AVERTISSEMENT - CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

COMMUNES CONCERNÉES PAR LES SUP GRT Gaz (I1/I3) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I1/I3)
Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009 :
"Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques.
Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le gérant unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concernés, une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement".

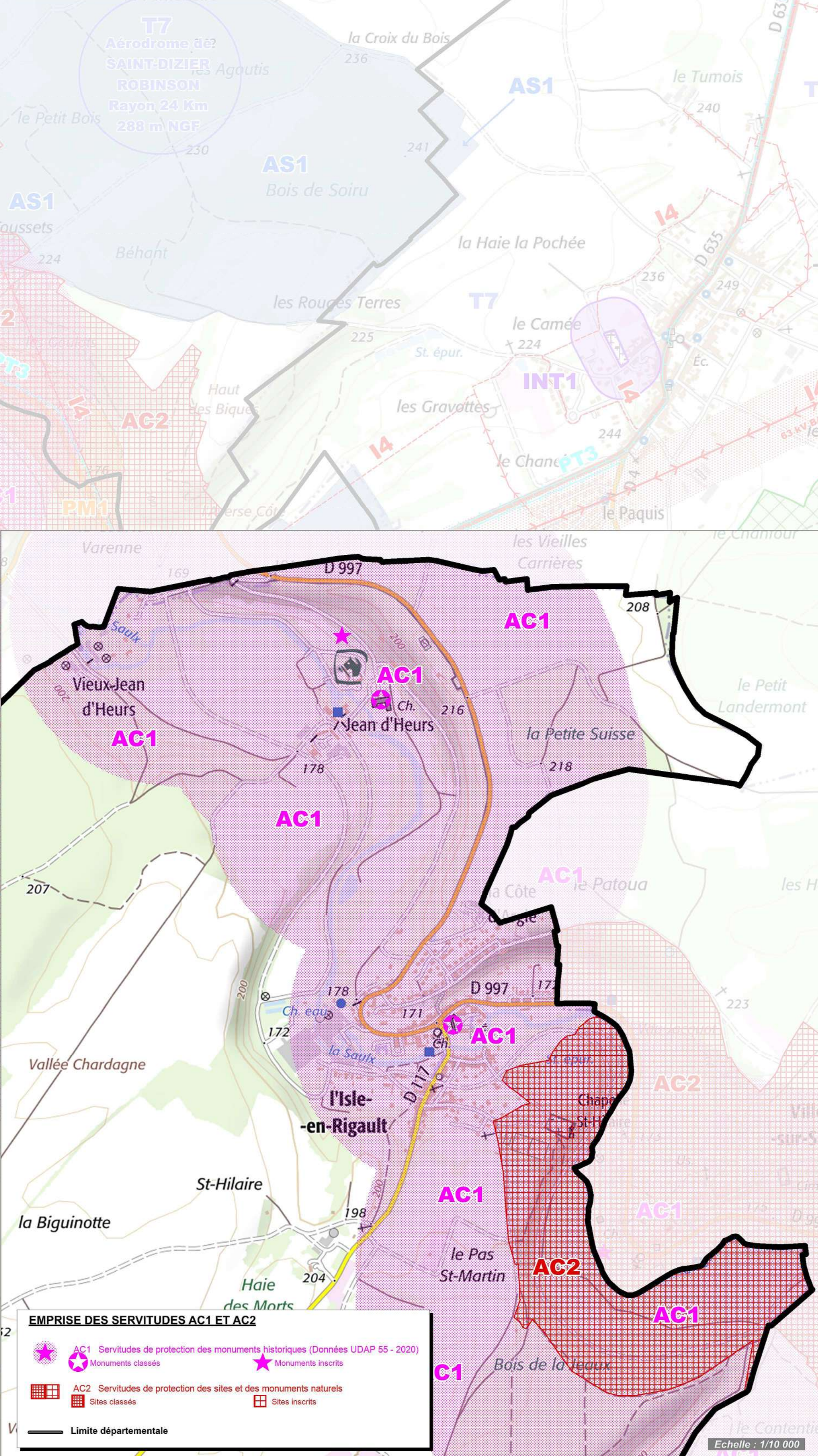
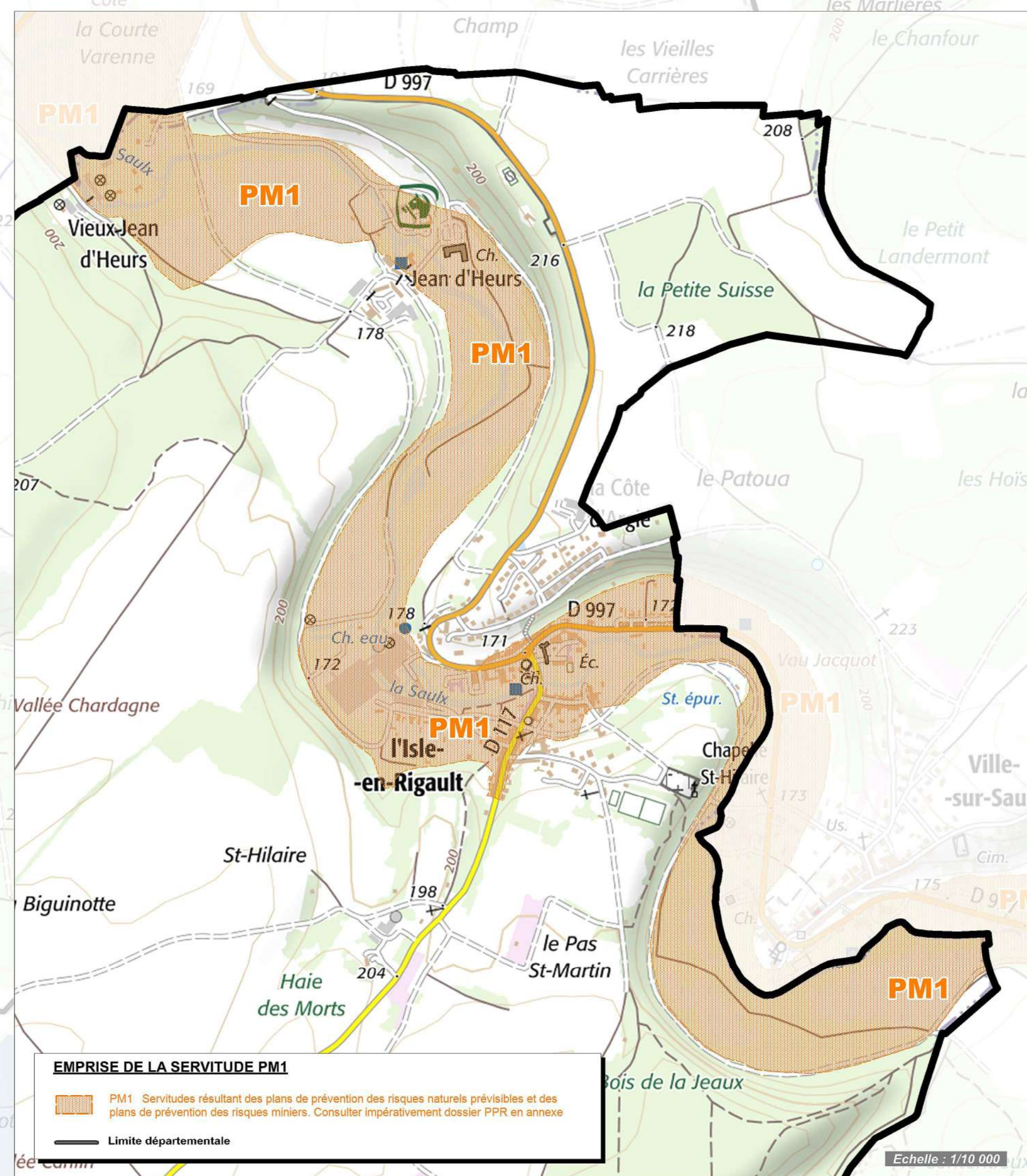
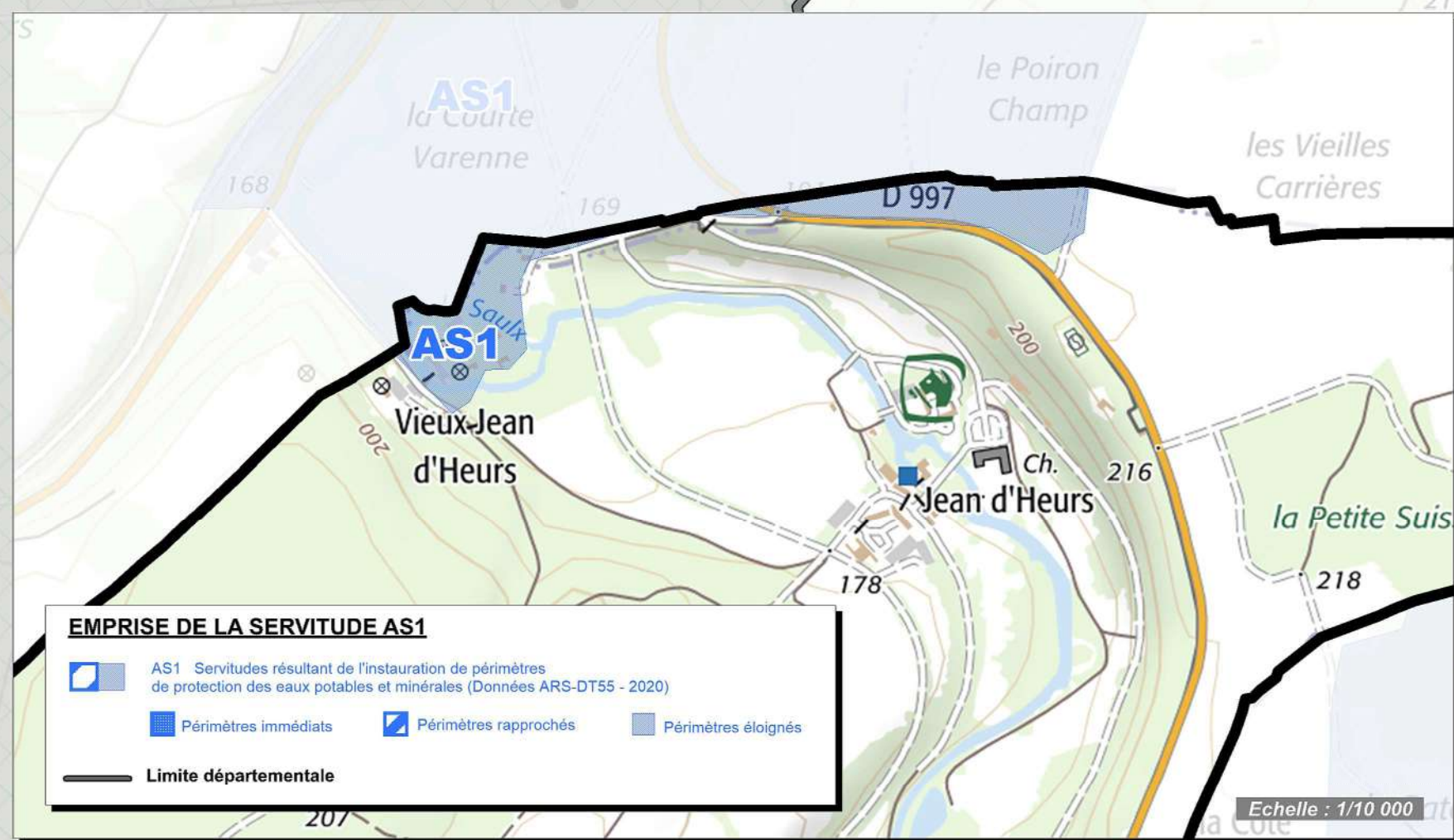
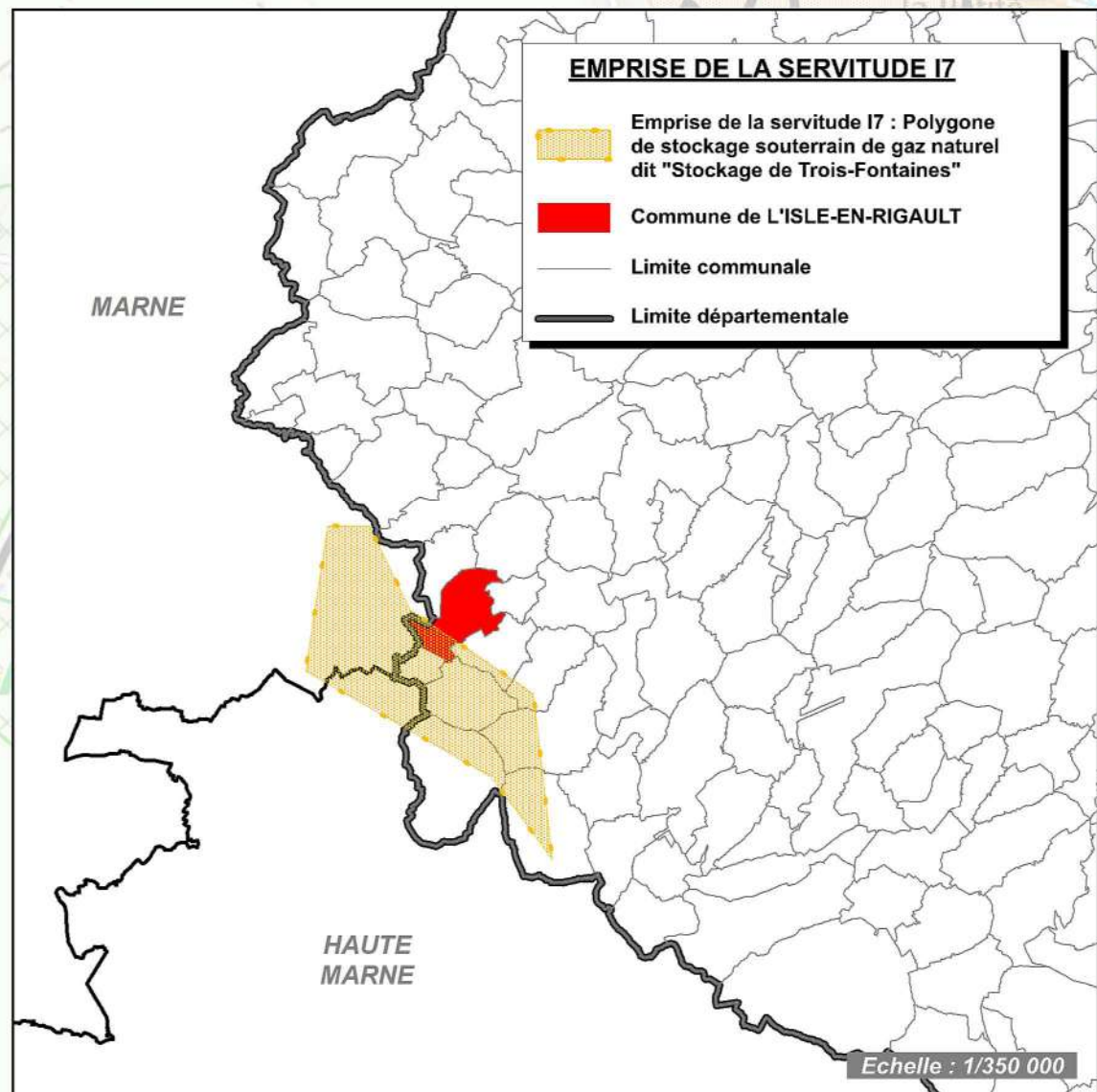
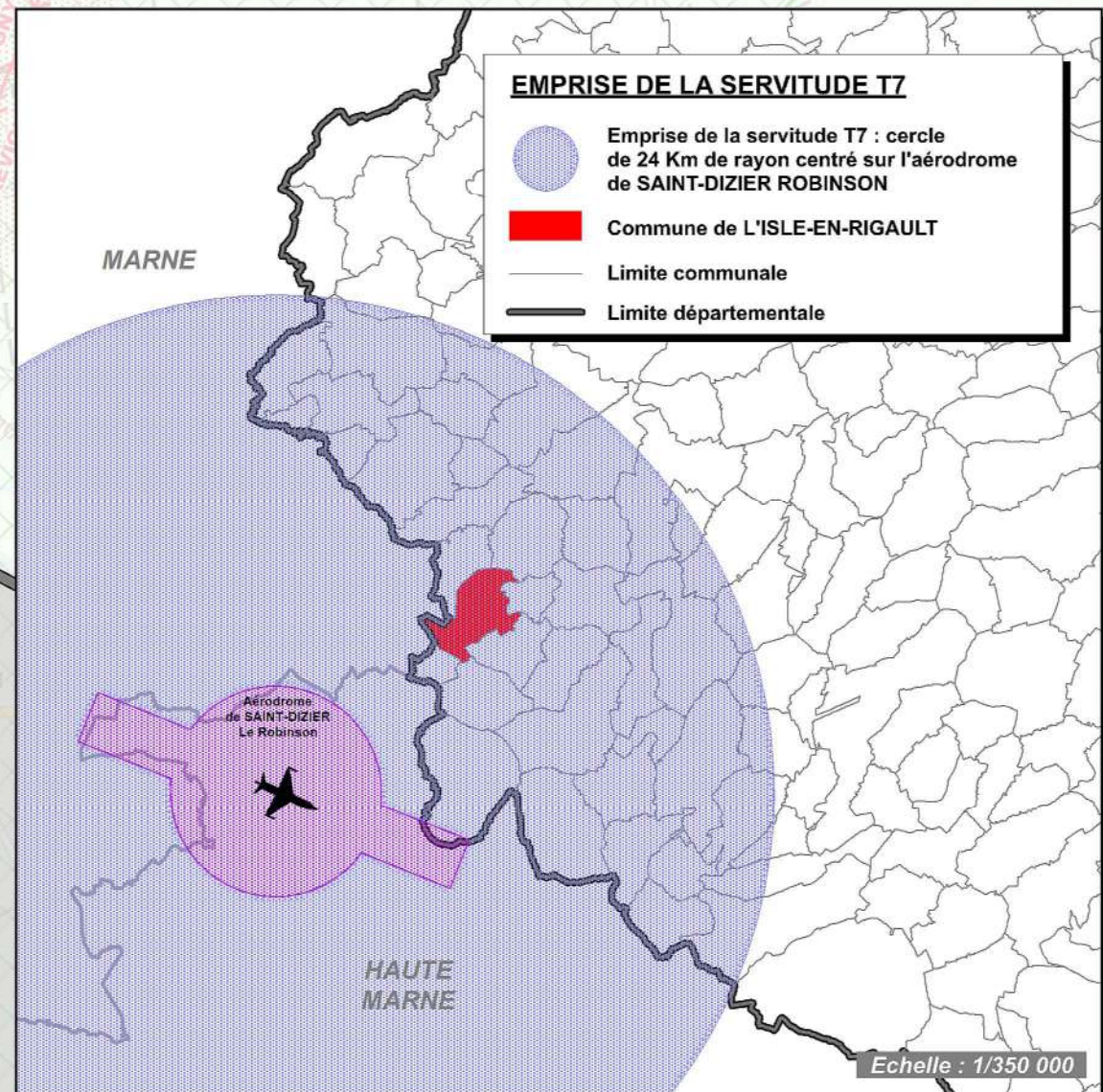


Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Maulan

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	 - Périmètre de protection éloignée du captage "Source de RUPT" exploité par le SIVOM des 4 cantons	Arrêté Préfectoral du 03/07/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse	Site Notre Dame	11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549	55013	BAR-LE-DUC Cedex
---	-----------------	--------------------------------	-------	------------------

Servitude

EL11	Désignation	Textes réglementaires
	- VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATION - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération	Code de la Voirie Routière : Articles L122-2, L151-3, L152-1 et L152-2
	 - RN4	

Gestionnaire et/ou service à consulter

DIR Est	11-16 promenade des canaux	BP 82120	54021	NANCY
---------	----------------------------	----------	-------	-------

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	- RD 169 : Rue de l'Orme	Arrêté Préfectoral du 18/06/1889, modifié le 28/09/1926

Gestionnaire et/ou service à consulter

Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012	BAR-LE-DUC
--	---------------------------------------	-------	------------

I1	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31
	- Gaz : Canalisation CHANTERAIN - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) DN 300	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
---	-----------------------------------	------------------------------------	-------	---------

I3	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29
	- Gaz : Canalisations CHANTERAINE - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) DN 300	Déclaration d'Utilité Publique du 18/04/1952

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
---	-----------------------------------	------------------------------------	-------	---------

I4	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution
	- Réseau MT 20 kV	

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
---	----------------------	----------	-------	-------------------------

 - Ligne 63 kV CHANCENAY - LIGNY-EN-BARROIS

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères	BP 29	10150	CRENEY PRES TROYES
---------------------------------	---------------------	-------	-------	--------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R425-13
	 - Cimetière communal de MAULAN	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	 - Artères en pleine terre	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213	54506	VANDOEUVRE Cedex
--	-----------------------------	---------------	--------------	-------------------------

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes

DES PORTES DE MEUSE

Commune de

MAULAN

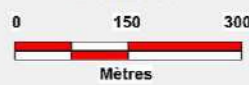
Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVE par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : **25/06/2021**

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018
Conception : DDT 56 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

-  **AS1** Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 2020)
-  **Périmètres immédiats**  **Périmètres rapprochés**  **Périmètres éloignés**

 **EL11** Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération

EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)

 **I1** Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

 **I3** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

 **I4** Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)

 **INT1** Servitudes instituées au voisinage des cimetières

 **PT3** Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
(Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

POUR INFORMATION :

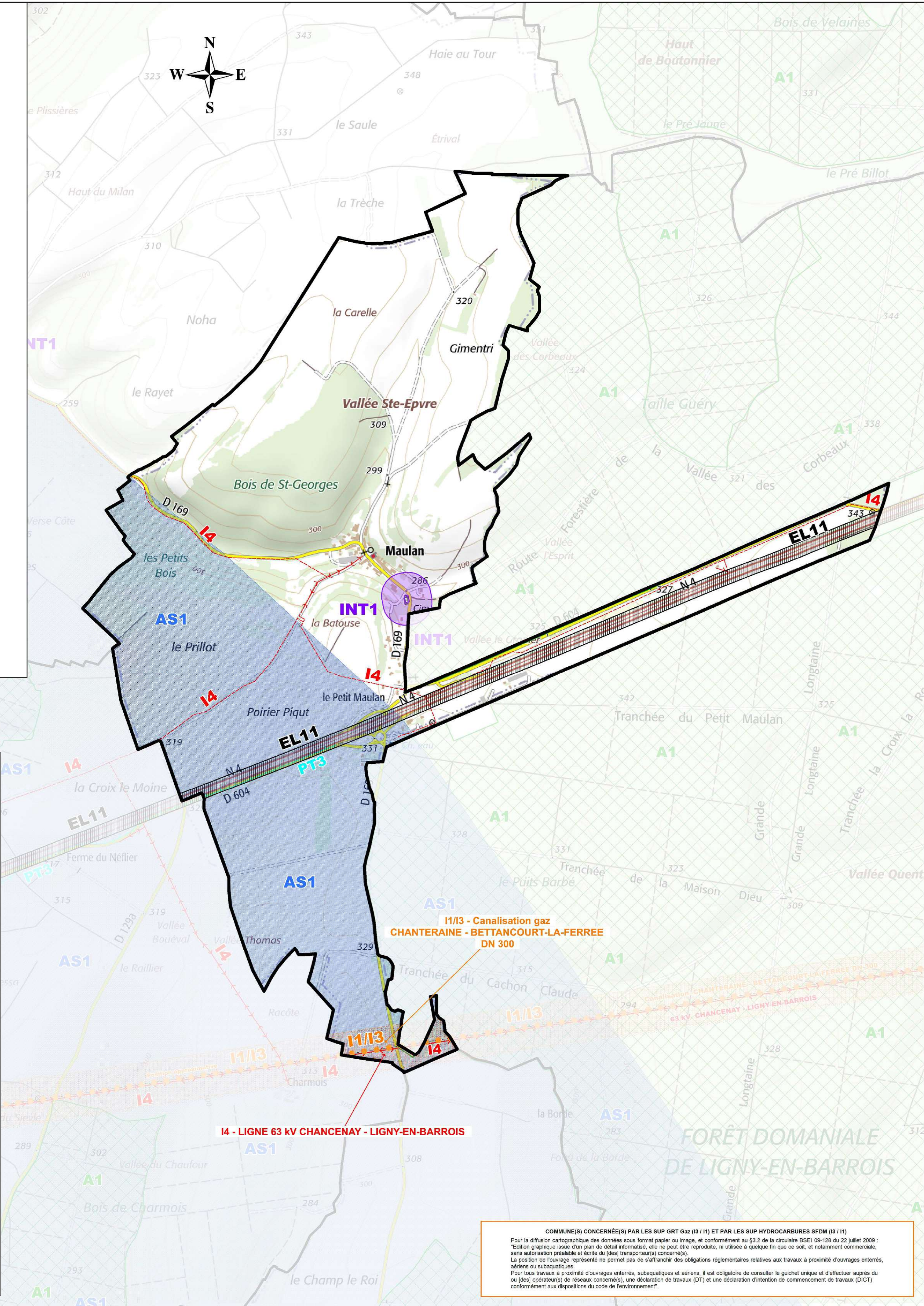
 Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

 Limite du territoire communal

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration



COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1)

Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009 : "Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques.

Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement".

Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Montplonne

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R.621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91, R621-97, L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R621-53 à R621-68, R621-69 à R.621-91, R621-97, L621-30, L621-31, R621-92
	- Monument classé : Menhir de la "Pierre l'Ogre" situé au lieu-dit "Champ Maucervelle" à la limite des communes de MONTPLONNE et NANT-LE-GRAND	Arrêté Ministériel du 05/07/1924
	- Monument inscrit : "Dolmen du Ruissard" situé au lieu-dit "Derrière la Vieille Tuillerie"	Arrêté Préfet de Région du 07/12/2000
	- Monument inscrit : Menhir "Le Corrois" situé au lieu-dit "Le Corrois"	Arrêté Préfet de Région du 07/12/2000
	- Monument inscrit : Menhir de "Champ l'Alouette" situé au lieu-dit "Champ l'Alouette"	Arrêté Préfet de Région du 07/12/2000
	- Périmètre du monument classé : Menhir de "Champ l'Ecuyer" de la commune de NANT-LE-GRAND	Arrêté Ministériel du 08/07/1924
	- Périmètre du monument inscrit : Menhir de "la Chèvre" situé au lieu-dit "Les Bois Communaux" de la commune de NANT-LE-GRAND	Arrêté Préfet de Région du 07/12/2000
	- Périmètre du monument inscrit : Menhir de "la Queue" situé au lieu-dit "les Bois Communaux" de la commune de NANT-LE-GRAND	Arrêté Préfet de Région du 07/12/2000

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP)	Parc Bradfer 14 Rue Antoine Durenne	14 rue Antoine Durenne	55000	BAR-LE-DUC Cedex
--	--	------------------------	-------	------------------

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	- RD 152	Arrêté Préfectoral du 24/08/1948

Gestionnaire et/ou service à consulter

Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012	BAR-LE-DUC
---	--	--------------	-------------------

I4	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution
	- Réseau MT 20 kV	

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
--	-----------------------------	-----------------	--------------	--------------------------------

 - Ligne 63 kV BAR-LE-DUC - SAUDRUPT

 - Ligne 63 kV CHANCENAY - TRONVILLE-EN-BARROIS

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères	BP 29	10150	CRENEY PRES TROYES
--	----------------------------	--------------	--------------	---------------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R425-13
	 - Cimetière communal de MONTPLONNE	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	 - Artères en pleine terre	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213	54506	VANDOEUVRE Cedex
--	-----------------------------	---------------	--------------	-------------------------

T7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5 Code de l'Aviation Civile :
	 - Aéroport de ST-DIZIER ROBINSON	Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61	52102	SAINT-DIZIER Cedex
---	--------------------------	--------------	--------------	---------------------------

Préfecture de la Meuse

Direction
Départementale des
Territoires de la
Meuse

**PRÉFET
DE LA MEUSE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes

DES PORTES DE MEUSE

Commune de

MONTPLONNE

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVÉ par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : 25/06/2021

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle
0 100 200
Mètres



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

- ★ AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP 55 - 2020)
- ★ Monuments classés
- ★ Monuments inscrits

EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)

→ I4 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
(Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement
concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon
centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)

Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv)
à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

Limite du territoire communal

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents
gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies,
l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

EMPRISE DE LA SERVITUDE T7

- Emprise de la servitude T7 : cercle de
24 Km de rayon centré sur l'aérodrome
de SAINT-DIZIER ROBINSON
- Commune de MONTPLONNE
- Limite communale
- Limite départementale

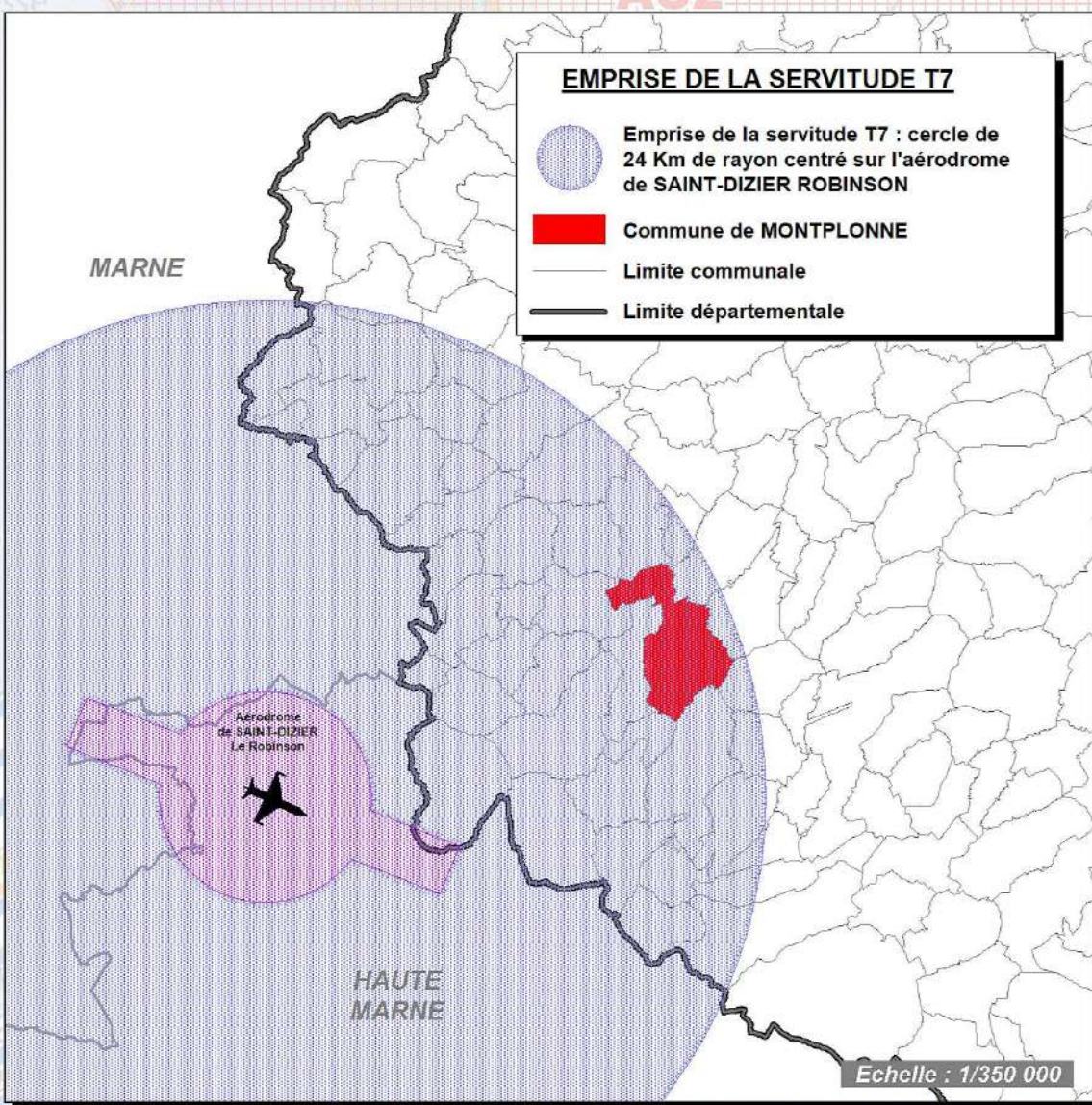


Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Nant-le-Petit

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	- Périmètre de protection éloignée du captage "Source de RUPT" exploité par le SIVOM des 4 cantons (sur tout le territoire)	Arrêté Préfectoral du 03/07/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse	Site Notre Dame	11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549	55013	BAR-LE-DUC Cedex
---	-----------------	--------------------------------	-------	------------------

Servitude

EL11	Désignation	Textes réglementaires
	- VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATION - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération	Code de la Voirie Routière : Articles L122-2, L151-3, L152-1 et L152-2
	- RN4	

Gestionnaire et/ou service à consulter

DIR Est	11-16 promenade des canaux	BP 82120	54021	NANCY
---------	----------------------------	----------	-------	-------

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10

 - Rue de la Chalaide (ex CVO n°2) Plan approuvé le 22/05/1906

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

 - RD 169a (Rue du Moulin, Grande rue, Petite Rue) Plan approuvé le 27/04/1897

Gestionnaire et/ou service à consulter

Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012	BAR-LE-DUC
--	---------------------------------------	-------	------------

I1	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31

 - Gaz : Canalisation CHANTERAIN - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) Diamètre Nominal 300 Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

 - Gaz : installation annexe située sur la commune : EMP-C-553740 Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
---	-----------------------------------	------------------------------------	-------	---------

I3	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29
	- Gaz : Canalisation CHANTERAIN - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) DN 300	Déclaration d'Utilité Publique du 18/04/1952
	- Gaz : installation annexe située sur la commune : EMP-C-553740	

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
--	--	---	--------------	----------------

I4	Désignation	Textes réglementaires			
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution			
	- Réseau MT 20 kV				
Gestionnaire et/ou service à consulter					
ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU		2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
	- Ligne 63 kV CHANCENAY - LIGNY-EN-BARROIS				

INT1	Désignation	Textes réglementaires
	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R425-13
	 - Cimetière communal de NANT-LE-PETIT	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	 - Artères en pleine terre	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213	54506	VANDOEUVRE Cedex
--	-----------------------------	---------------	--------------	-------------------------

T7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5 Code de l'Aviation Civile :
	 - Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON	Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER	Base aérienne 113	BP 61	52102	SAINT-DIZIER Cedex
---	--------------------------	--------------	--------------	---------------------------

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes

DES PORTES DE MEUSE

Commune de

NANT-LE-PETIT

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVÉ par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : 25/06/2021

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle
0 150 300
Mètres



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

-  **AS1** Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 2020)
-  **Périmètres immédiats**  **Périmètres rapprochés**  **Périmètres éloignés**
-  **EL11** Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
- EL7** Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)
-  **I1** Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz (Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017) (Données Société Française DONGES MELUN © SFDm Mars 2018)
-  **I3** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015) (Données Société Française DONGES MELUN © SFDm Mars 2018)
-  **I4** Servitudes relatives au transport d'énergie électrique (20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)
-  **INT1** Servitudes instituées au voisinage des cimetières
-  **PT3** Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)
-  **T7** Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

-  **A1** Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)
-  **Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux**
-  **Limites du territoire communal**

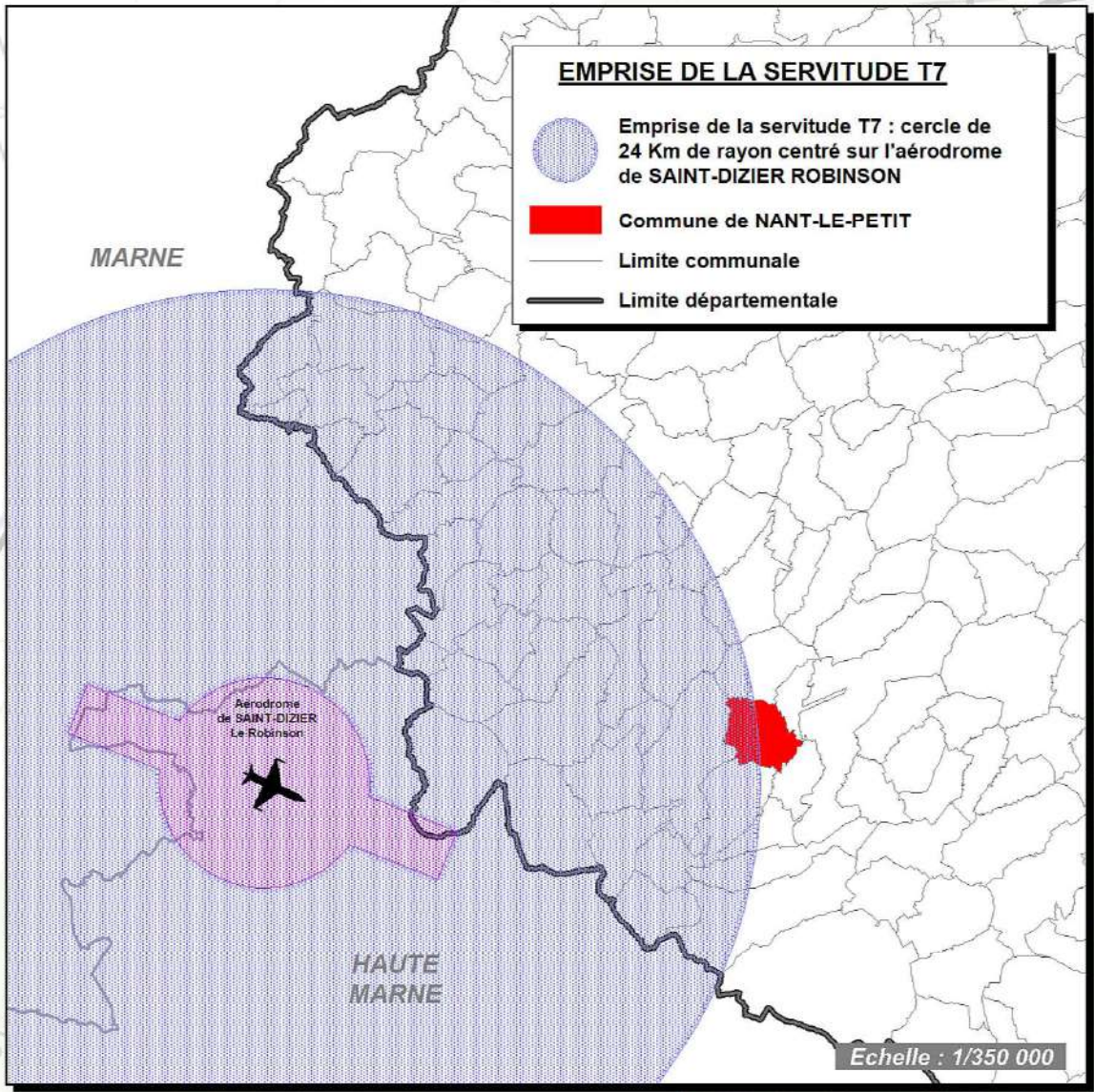
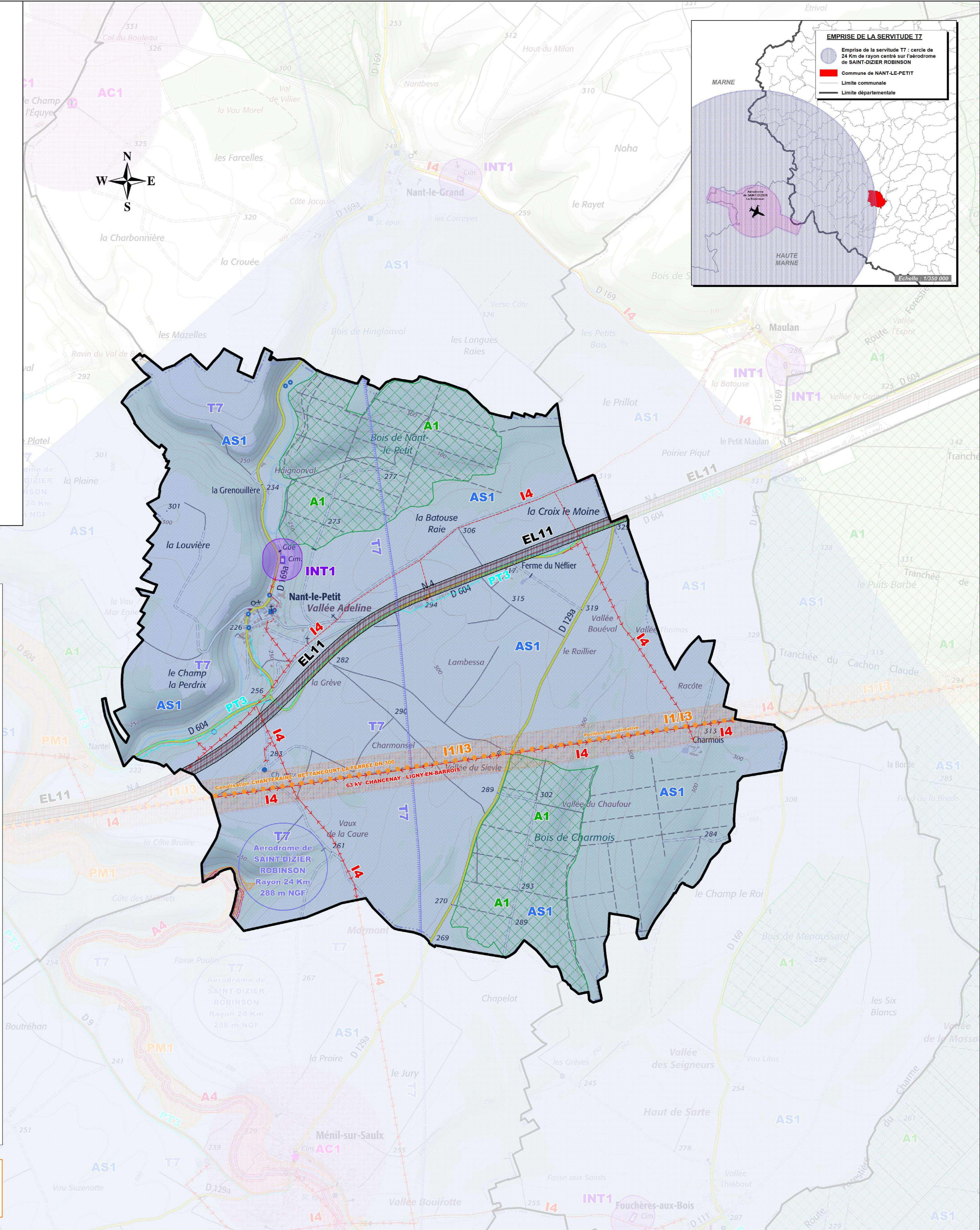
AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

COMMUNE(S) CONCERNÉ(E) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDm (I3 / I1)

Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009 : "l'édition graphique issue d'un plan ou d'un document informatique, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) propriétaire(s) de réseaux concernés, une déclaration de travaux (DTT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement".



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes

DES PORTES DE MEUSE

Commune de

STAINVILLE

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVÉ par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :

Plan dressé le : 25/06/2021
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCANDS © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUP / Unité PLANIFICATION

Echelle
0 100 300
Mètres

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP 55 - 2020)
Monuments classés Monuments inscrits
- AC2 Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
Sites classés Sites inscrits
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres
de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 2020)
Périmètres immédiats Périmètres rapprochés Périmètres désignés
- EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés
limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
- EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)
- I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de
transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines
canalisations de distributions de gaz.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDm Mars 2018)
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz,
d'hydrocarbures et de produits chimiques
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDm Mars 2018)
- I4 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)
- INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des
plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement dossier PPR en annexe
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
(Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)
- T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement
concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon
centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

- A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)
- Couleurs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv)
à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite du territoire communal

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents
gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies,
l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

COMMUNES CONCERNÉES PAR LES SUP GRT Gaz (I1 / I3) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDm (I3 / I1)
Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-126 du 22 juillet 2009 :
"Les données géographiques sous forme de plan ou de carte, quelle qu'elle soit, ne peuvent être reproduites, ni utilisées à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale,
sans autorisation préalable de l'Etat ou du (des) propriétaire(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de valider les obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés,
sauf avis contraire."
Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, souterrains et aériens, il est obligatoire de consulter le gisement unique et d'effectuer auprès du
ou (des) propriétaire(s) de l'ouvrage concerné(s) une déclaration de travail (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travail (DICT)
conformément aux dispositions du code de l'environnement."

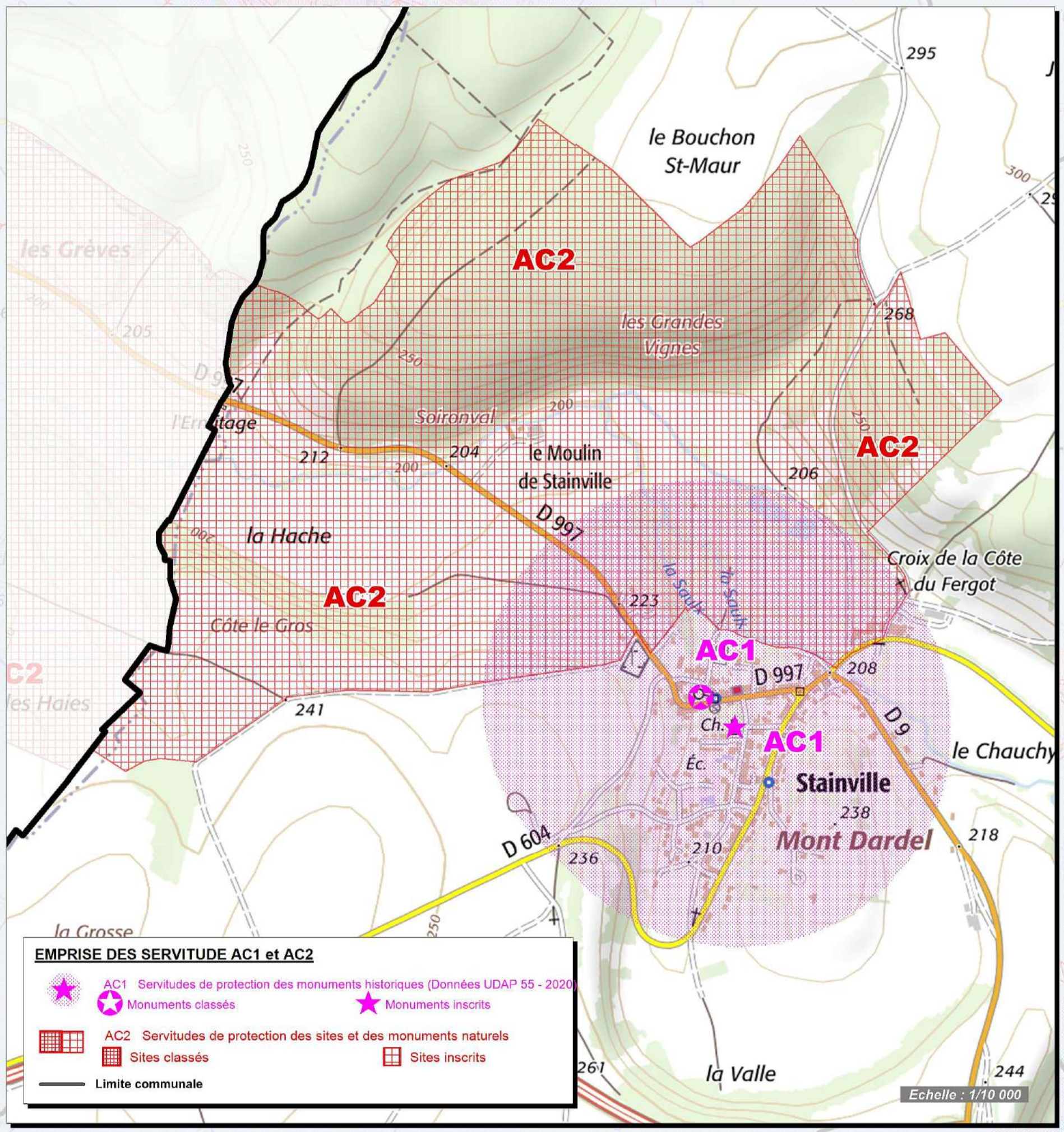
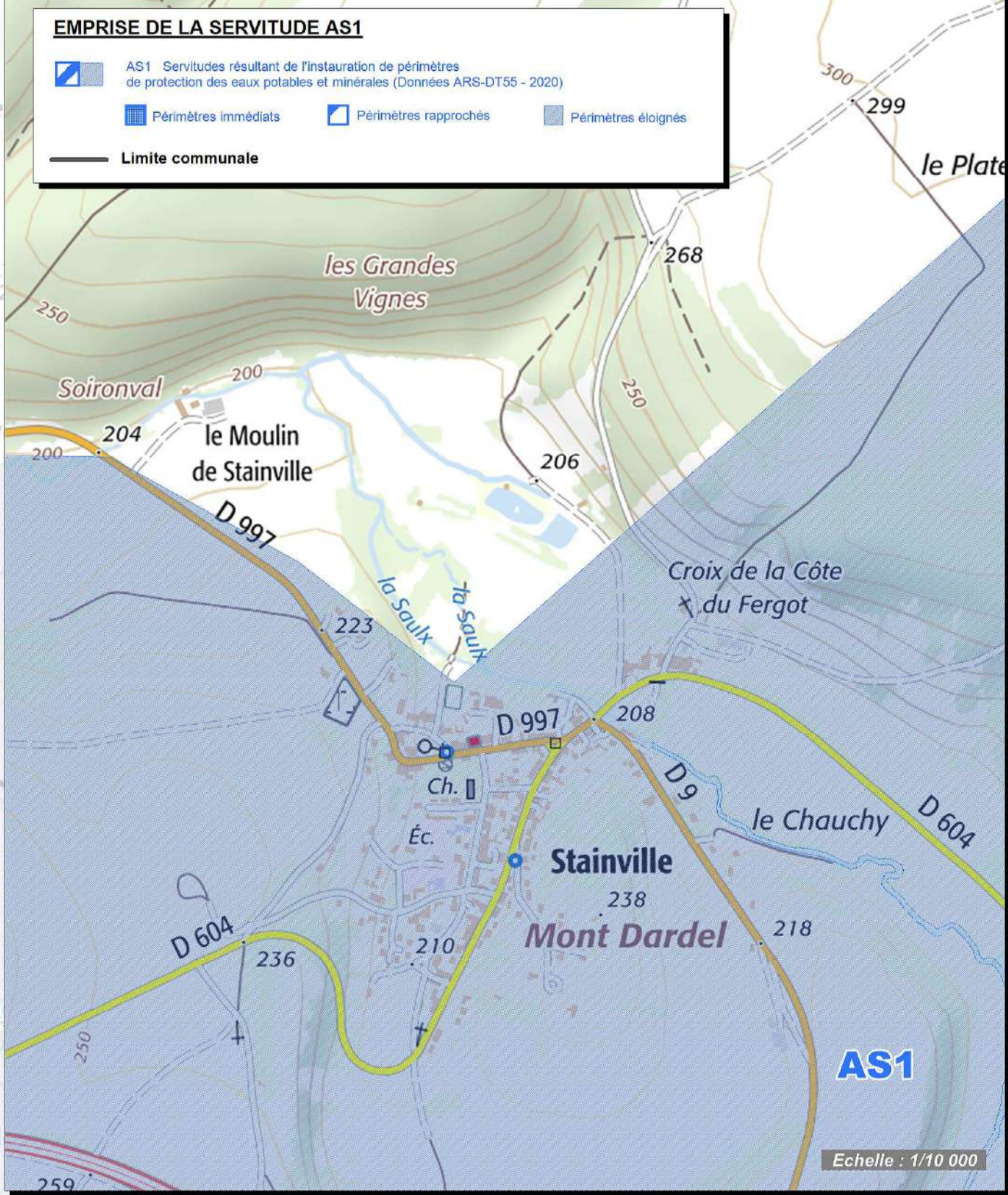
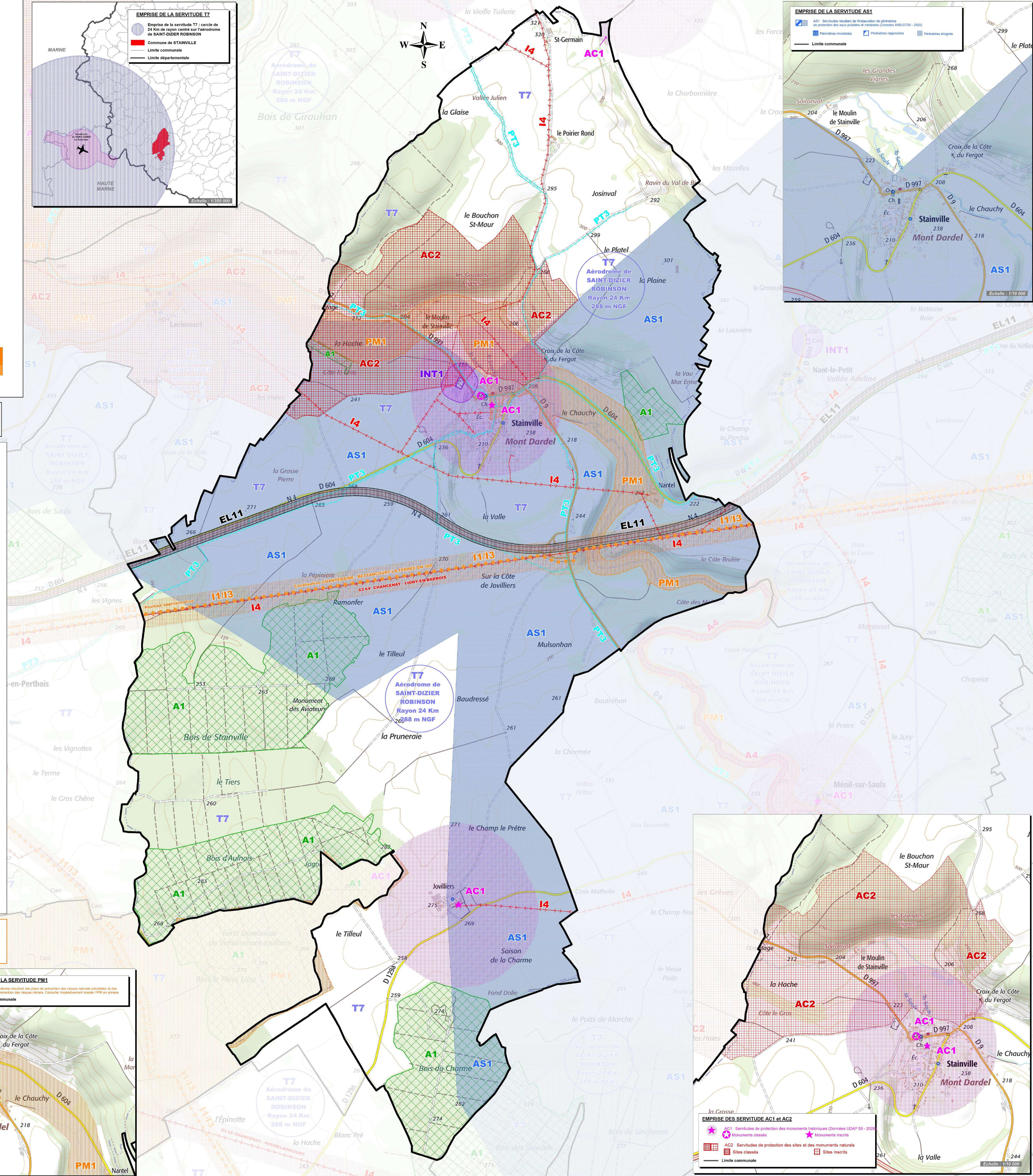
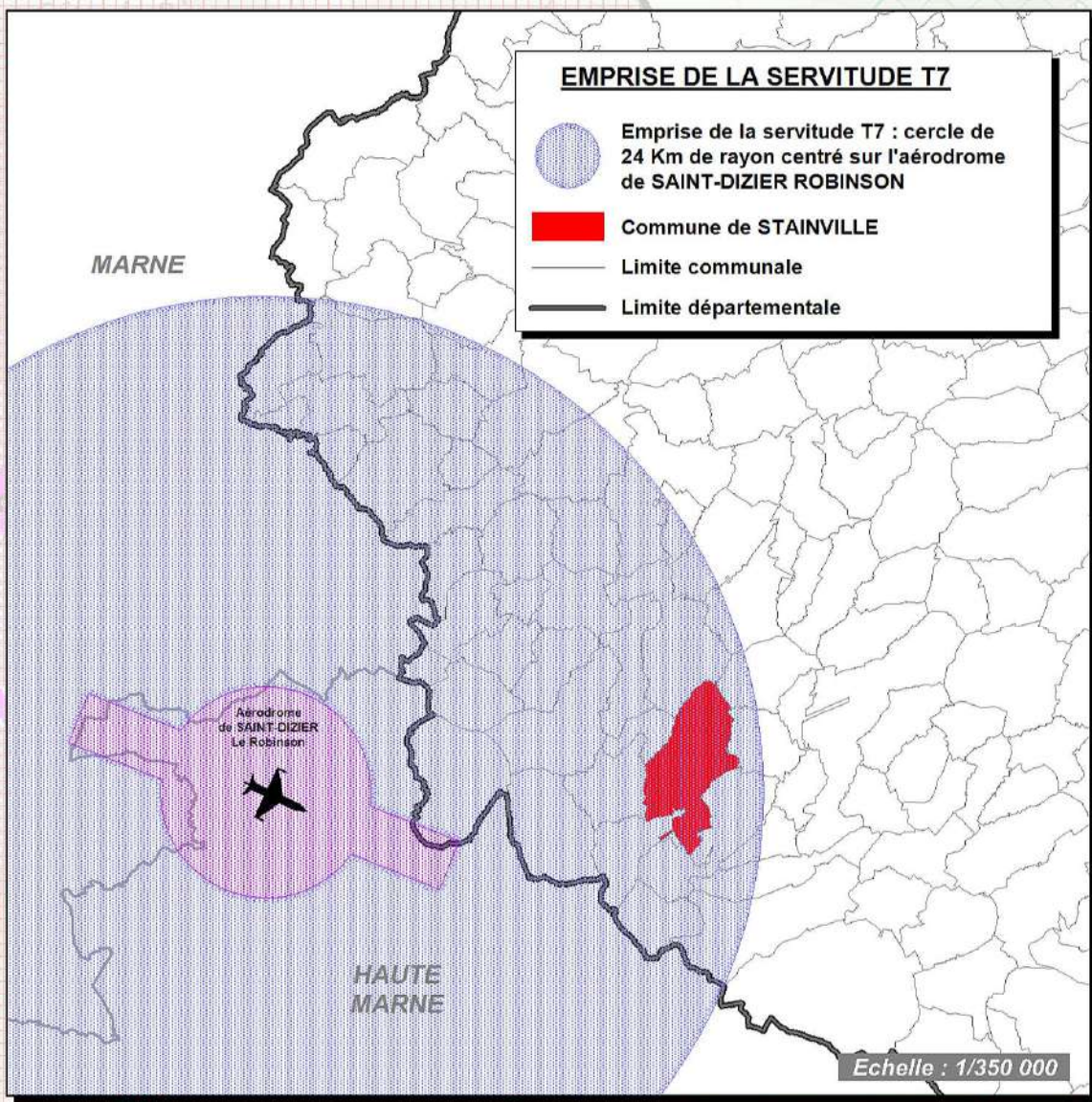
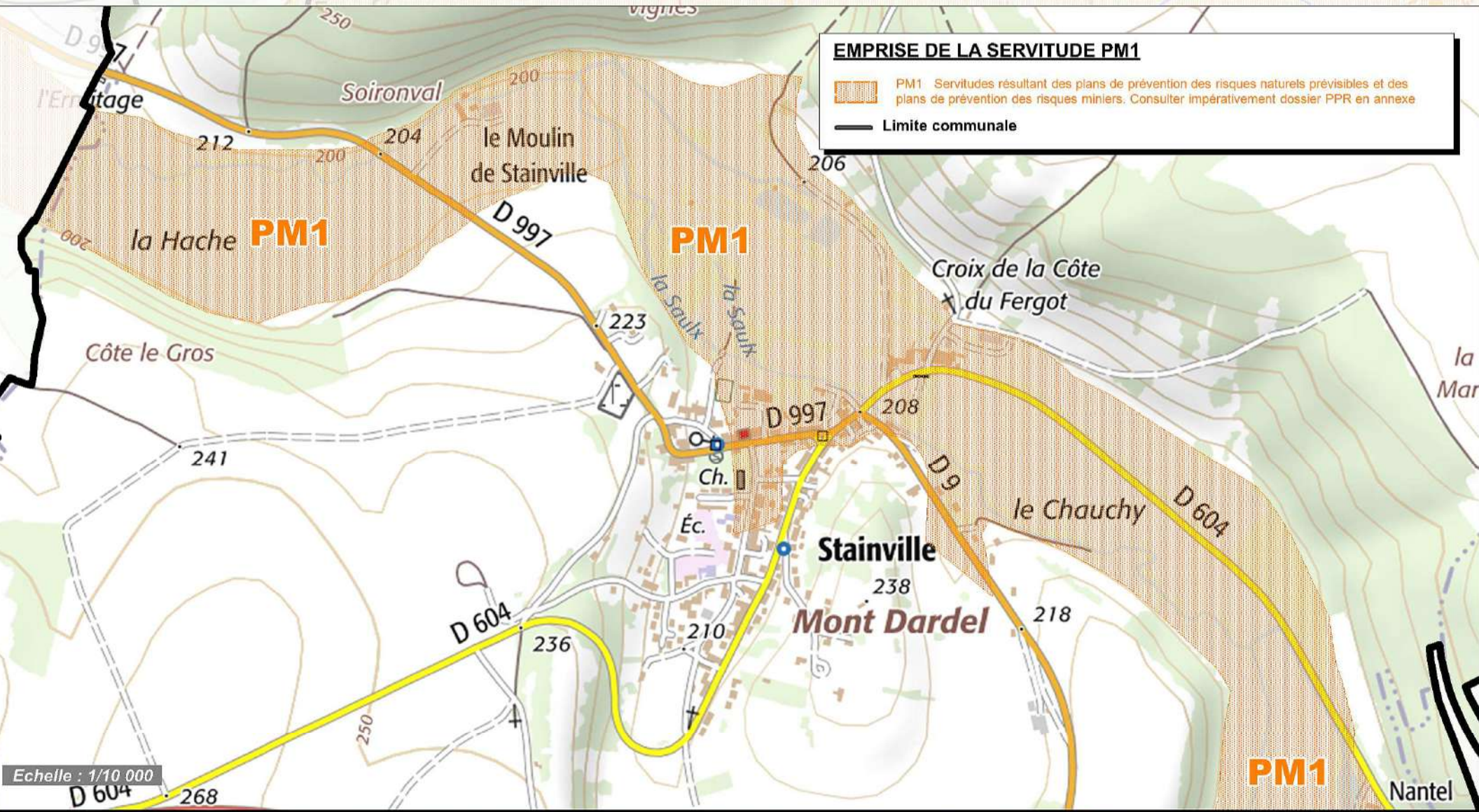


Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Ville-sur-Saulx

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R.621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91, R621-97, L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R621-53 à R621-68, R621-69 à R.621-91, R621-97, L621-30, L621-31, R621-92
	- Monument inscrit : Château de Ville-sur-Saulx, son parc et ses communs	Arrêté Préfet de Région du 27/10/1995
	- Périmètre du monument classé : Ancien logis seigneurial du Château de Lisle situé sur la commune de L'ISLE-EN-RIGAULT	Arrêté Ministériel du 29/04/1994
	- Périmètre du monument classé : Parc du Château de Jean d'Heurs situé sur la commune de L'ISLE-EN-RIGAULT	Arrêté Préfet de Région du 22/10/1991
	- Périmètre du monument inscrit : Ancien logis seigneurial du Château de Lisle situé sur la commune de L'ISLE-EN-RIGAULT	Arrêté Préfet de Région du 18/02/1992

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP)	Parc Bradfer 14 Rue Antoine Durenne	14 rue Antoine Durenne	55000	BAR-LE-DUC Cedex
--	--	------------------------	-------	------------------

Servitude

AC2	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classée ou inscrits.	Code de l'Environnement : Articles L341-1 à L341-15-1 et R341-1 et suivants
	- Site inscrit : La vallée de la Saulx (Le bâti de la commune de Ville-sur-Saulx est concerné par le site)	Arrêté Ministériel du 15/12/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.R.E.A.L GRAND EST GreenPark - Technopôle - SEBP	2 rue Augustin Fresnel	BP 95038	57071	METZ Cedex 3
---	------------------------	----------	-------	--------------

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	- Périmètres de protection rapprochée et éloignée du puits alluvial de Ville-sur-Saulx	Arrêté Préfectoral du 21/12/2007

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse	Site Notre Dame	11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549	55013	BAR-LE-DUC Cedex
--	------------------------	---------------------------------------	--------------	-------------------------

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	- RD 997	Plan approuvé le 04/05/1905

Gestionnaire et/ou service à consulter

Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012	BAR-LE-DUC
---	--	--------------	-------------------

I4	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution
	- Réseau MT 20 kV	

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
--	-----------------------------	-----------------	--------------	--------------------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
------	-------------	-----------------------

- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.

Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7
Code de l'Urbanisme : Article R425-13

 - Cimetière communal de VILLE-SUR-SAULX

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

 - Pèrimètre du cimetière communal de L'ISLE-EN-RIGAULT

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune de Lisle-en-Rigault

PM1	Désignation	Textes réglementaires
-----	-------------	-----------------------

- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11;
Décret n°2011-765 du 28/06/2011;
Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier

 - PPRI vallées de la Saulx et de l'Orge (PPRI annexé au document d'urbanisme)

Arrêté Préfectoral du 29/06/2018

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.D.T. de la Meuse

Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne

CS 10501

55012

BAR LE DUC Cedex

PT3**Désignation****Textes réglementaires**

- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.

Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62



- Artères en pleine terre

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.

6 avenue Paul Doumer

BP 213

54506

VANDOEUVRE Cedex

T7**Désignation****Textes réglementaires**

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :



- Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON

Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER

Base aérienne 113

BP 61

52102

SAINT-DIZIER Cedex

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

Communauté de communes

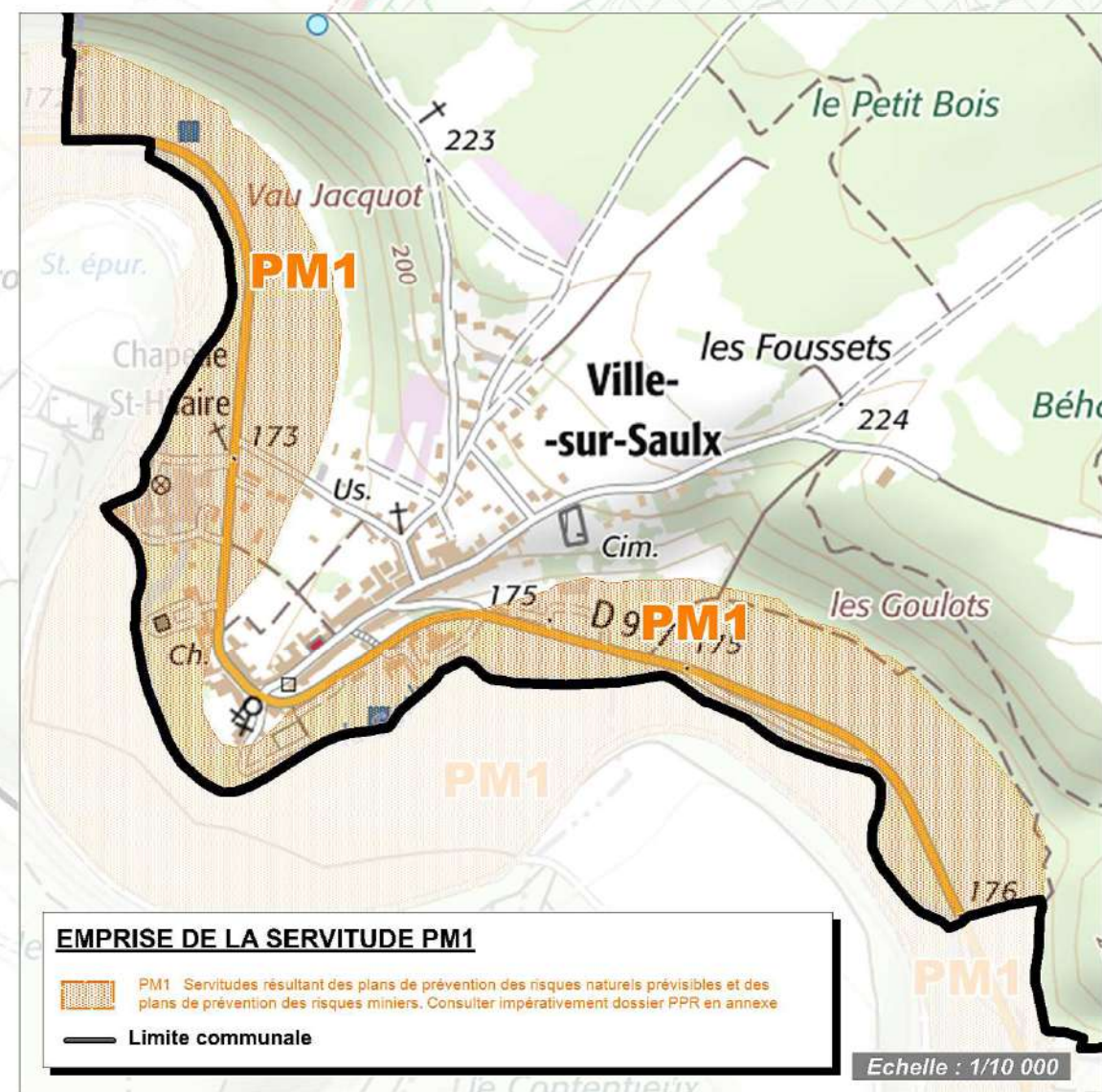
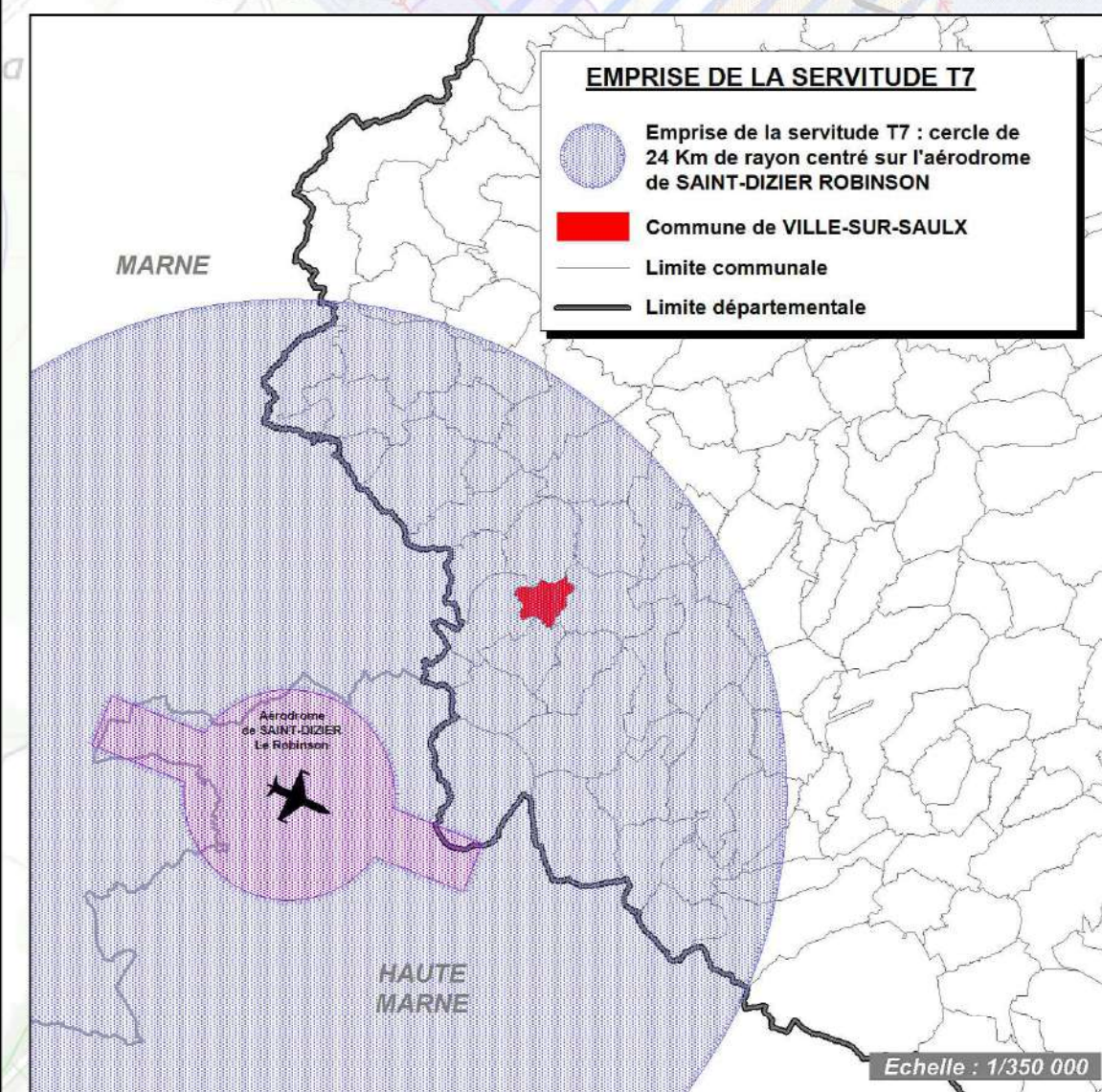
DES PORTES DE MEUSE

Commune de

VILLE-SUR-SAULX

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
APPROUVÉ par délibération du
Conseil Communautaire des PORTES DE MEUSE
en date du :



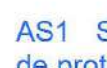
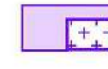
Plan dressé le : 25/06/2021

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle

0 150 300
Mètres

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

-  **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP 55 - 2020)
 -  Monuments classés
 -  Monuments inscrits
-  **AC2** Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
 -  Sites classés
 -  Sites inscrits
-  **AS1** Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 2020)
 -  Périmètres immédiats
 -  Périmètres rapprochés
 -  Périmètres éloignés
- EL7** Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)
-  **I4** Servitudes relatives au transport d'énergie électrique (20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)
-  **INT1** Servitudes instituées au voisinage des cimetières
-  **PM1** Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement dossier PPR en annexe
-  **PT3** Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)
-  **T7** Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome de SAINT-DIZIER "Robinson", 288 m NGF)

POUR INFORMATION :

 Limite du territoire communal

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

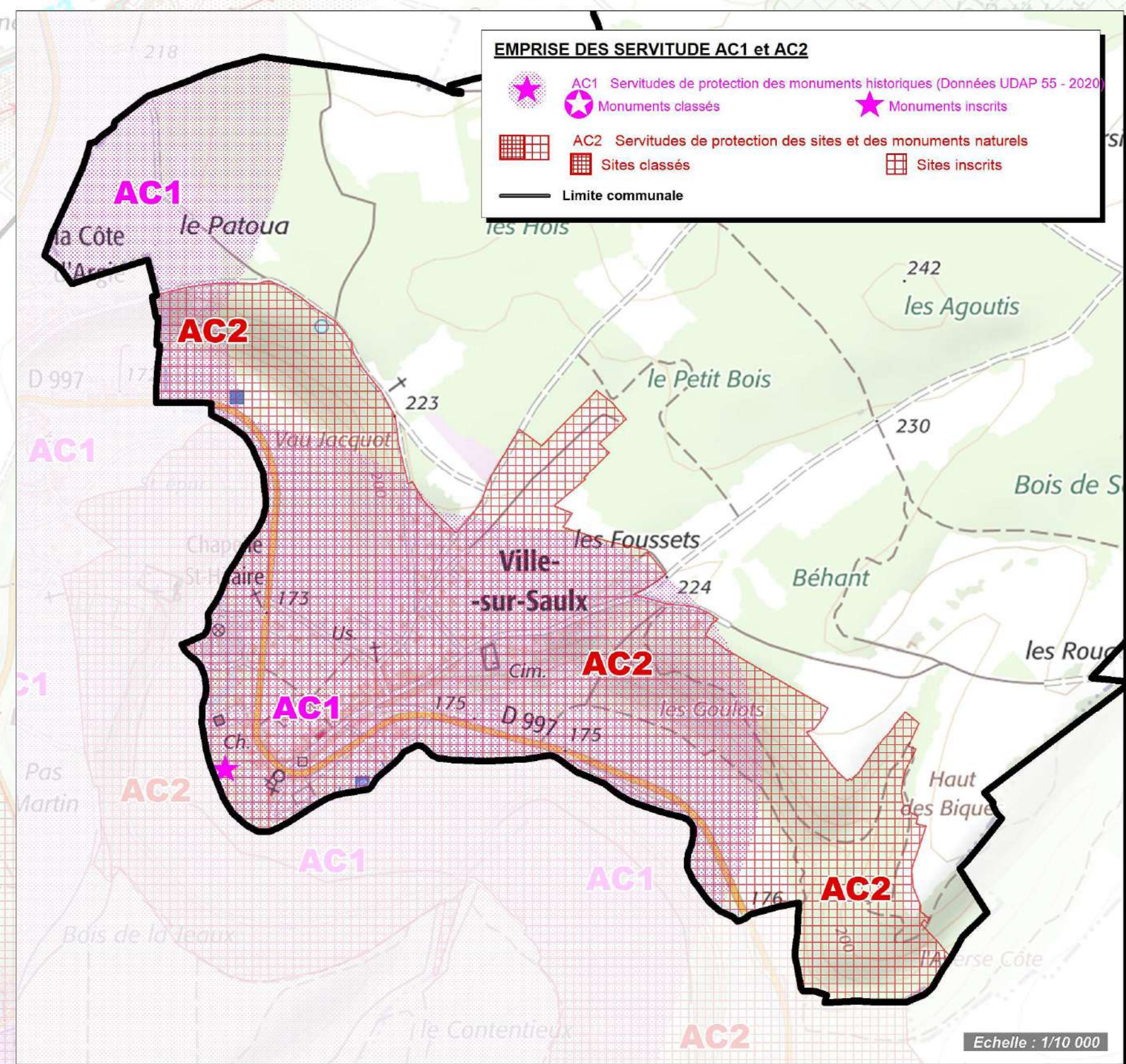
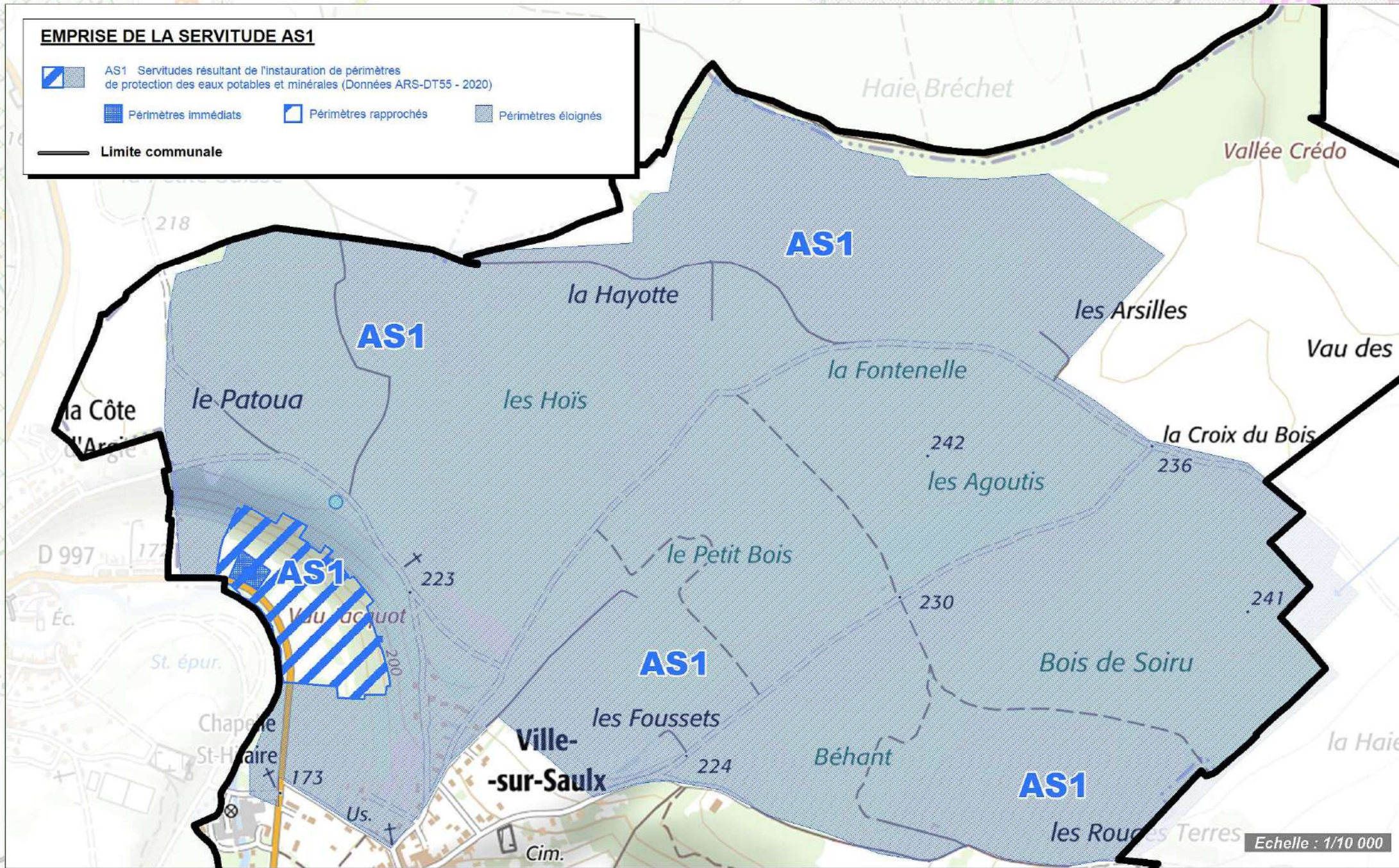


Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
25/06/2021

Commune de Stainville

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R.621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91, R621-97, L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33, R621-53 à R621-68, R621-69 à R.621-91, R621-97, L621-30, L621-31, R621-92
	- Monument classé : Eglise Saint-Mathieu	Arrêté Ministériel du 24/10/1994
	- Monument inscrit : Ancienne Abbaye de Jovilliers	Arrêté Préfet de Région du 17/11/1995
	- Monument inscrit : Château de Choiseul	Arrêté Ministériel du 10/06/1932
	- Périmètre du monument classé : Menhir de "Champ l'Ecuyer" de NANT-LE-GRAND	Arrêté Ministériel du 08/07/1924

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP)	Parc Bradfer 14 Rue Antoine Durenne	14 rue Antoine Durenne	55000	BAR-LE-DUC Cedex
--	--	------------------------	-------	------------------

Servitude

AC2	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classée ou inscrits.	Code de l'Environnement : Articles L341-1 à L341-15-1 et R341-1 et suivants
	- Site inscrit : La vallée de la Saulx (Le bâti de la commune de Stainville est très peu concerné par le site)	Arrêté Ministériel du 15/12/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.R.E.A.L GRAND EST GreenPark - Technopôle - SEBP	2 rue Augustin Fresnel	BP 95038	57071	METZ Cedex 3
---	------------------------	----------	-------	--------------

AS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L215-13 Code de la Santé Publique : Articles L1321-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivants, Circulaire du 24/07/1990 L1322-3 à L1322-13, R1322-17 et suivants, arrêté du 26/02/2007, circulaire DGS/EA4 du 31/01/2008
	- Périmètre de protection éloignée du captage "Source de RUPT" exploité par le SIVOM des 4 cantons	Arrêté Préfectoral du 03/07/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

Délégation Territoriale de l'A.R.S. de la Meuse Site Notre Dame 11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549 55013 BAR-LE-DUC Cedex

EL11	Désignation	Textes réglementaires
	- VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATION - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération	Code de la Voirie Routière : Articles L122-2, L151-3, L152-1 et L152-2
	- RN4	

Gestionnaire et/ou service à consulter

DIR Est 11-16 promenade des canaux BP 82120 54021 NANCY

EL7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement des voies publiques.	Code de la Voirie Routière : Articles L112-1 à L112-8, L123-6, L123-7, L131-4, L131-6, L141-3, R112-1 à R112-3, R123-3, R123-4, R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10
	- Chemin Vicinal ordinaire n°3 (de Stainville à Montplonne)	Plan approuvé le 10/04/1907
	- Rue de la Chalaide, rue de la Petite Chalaide (ex CVO n°5)	Plan approuvé le 10/04/1907

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune	
 - RD 604	Plan approuvé le 15/02/1853
 - RD 997	Plan approuvé le 08/12/1849

Gestionnaire et/ou service à consulter

Conseil Départemental - Hôtel du Département (ADA concernée)	Place Pierre François Gossin - BP 514	55012	BAR-LE-DUC
--	---------------------------------------	-------	------------

I1	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	Code de l'Environnement : L555-16, R555-30b, R555-30-1 et R555-31
	- Gaz : Canalisation CHANTERAINE - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) DN 300	Arrêté Préfectoral du 24/03/2017

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
---	-----------------------------------	------------------------------------	-------	---------

I3	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	Code de l'Environnement : L555-27, R555-30a et L555-29
	- Gaz : Canalisation CHANTERAINE - BETTANCOURT-LA-FERREE (ART EST) DN 300	Déclaration d'Utilité Publique du 18/04/1952

Gestionnaire et/ou service à consulter

GRT Gaz - Pôle Exploitation Nord Est - Département Maintenance Données et Travaux Tiers	Centre Travaux Tiers et Urbanisme	Boulevard de la République - BP 34	62232	ANNEZIN
---	-----------------------------------	------------------------------------	-------	---------

I4	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	Code de l'Energie : L323-3 à L323-9 pour les SUP issues de la DUP et L323-10 pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution
	- Réseau MT 20 kV	

Gestionnaire et/ou service à consulter

ENEDIS (ex ERDF) Agence Raccordement Electricité - Lorraine CU / AU	2 Boulevard Cattenoz	BP 30112	54602	VILLERS-LES-NANCY Cedex
--	----------------------	----------	-------	----------------------------

Gestionnaire et/ou service à consulter

RTE - G.E.T. Champagne - Morvan	10 route de Luyères	BP 29	10150	CRENEY PRES TROYES
---------------------------------	---------------------	-------	-------	-----------------------

INT1	Désignation	Textes réglementaires
	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L2223-5 et R2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R425-13
	 - Cimetière communal de STAINVILLE	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Commune

PM1	Désignation	Textes réglementaires
	- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).	Code de l'Environnement : Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-11; Décret n°2011-765 du 28/06/2011; Décret n°2000-547 du 16/06/2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier
	 - PPRi vallées de la Saulx et de l'Orge (PPRi annexé au document d'urbanisme)	Arrêté Préfectoral du 29/06/2018

Gestionnaire et/ou service à consulter

D.D.T. de la Meuse	Parc Bradfer - 14 rue Antoine Durenne	CS 10501	55012	BAR LE DUC Cedex
--------------------	---------------------------------------	----------	-------	------------------

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L45-9, L48 et R20-55 à R20-62
	 - Artères en pleine terre	

Gestionnaire et/ou service à consulter

Orange (ex France Télécom) U.I.R.	6 avenue Paul Doumer	BP 213	54506	VANDOEUVRE Cedex
-----------------------------------	----------------------	--------	-------	------------------

T7**Désignation****Textes réglementaires**

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :



- Aérodrome de ST-DIZIER ROBINSON

Arrêté Ministériel du 07/10/1986

Gestionnaire et/ou service à consulter

Unité de Soutien Infrastructure de la Défense (USID) de SAINT-DIZIER

Base aérienne 113

BP 61

52102

SAINT-DIZIER Cedex



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture
Secrétariat général
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

N° 2019 – 3043 du 20 décembre 2019

**portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site LE CREUSET à COUSANCES LES FORGES**

Le Préfet de la Meuse,

VU le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

VU l'article 173 de la loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 4 janvier 2019 nommant M. Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-121 du 21 janvier 2019 accordant délégation de signature à M. Michel GOURIOU, Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-975 du 15 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Meuse ;

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 17 mai 2018 ;

VU la consultation des propriétaires et du public du 1^{er} juin 2018 au 30 juillet 2018 inclus ;

VU la consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du 22 mai 2018 au 21 novembre 2018 inclus ;

VU les observations recueillies ;

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30 512 55 012 BAR LE DUC CEDEX – Tél : 03 29 77 55 55 – Télécopie : 03 29 79 64 49
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) [courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

VU le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est du 12 juin 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Meuse ;

CONSIDÉRANT que les activités exercées sur le site LE CREUSET sont à l'origine de pollution des milieux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de COUSANCES LES FORGES :

« LE CREUSET » n°55SIS04841.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de COUSANCES LES FORGES.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au Maire de la commune de COUSANCES LES FORGES et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de Meuse.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de la commune de COUSANCES LES FORGES et à la Communauté de communes des Portes de Meuse.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de Meuse.

Le présent arrêté est publié également au recueil des actes administratifs du département de Meuse.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

La présente décision est contestable devant le tribunal administratif de Nancy – 5 place de la Carrière – CO 20 038 – 54 036 NANCY CEDEX – Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr :

1° par l'exploitant, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où ledit acte lui a été notifié ;

2° par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement des installations présente pour les intérêts visés aux articles L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage desdits actes.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

ARTICLE 5 :

- le Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse,
 - le Maire de la commune de COUSANCES LES FORGES et le Président de la Communauté de communes des Portes de Meuse,
 - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement GRAND EST,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

BAR LE DUC, le **20 DEC. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Michel GOURIOU



Identification

Identifiant	55SIS04841
Nom usuel	LE CREUSET
Adresse	Chemin rural des pointes
Lieu-dit	
Département	MEUSE - 55
Commune principale	COUSANCES LES FORGES - 55132
Caractéristiques du SIS	La société LE CREUSET exerçait des activités de fabrication d'articles culinaires en fonte émaillée qui étaient soumises à autorisation au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ces activités ont cessé définitivement en 1998,
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	Le site se compose d'un ensemble de bâtiments industriels et d'un crassier ayant collecté sur plusieurs décennies les rebuts de fabrication de la fonderie. Concernant l'ensemble des bâtiments industriels, il conviendra, en cas de changement d'usage, de s'assurer de la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur. Le crassier est constitué de résidus de fonderie (fines sableuses, crasses, scories et mâchefers à dominante siliceuse), de déchets divers dont des colorants et de trois lagunes ayant recueilli les eaux industrielles de l'atelier d'émaillage. Les investigations menées en 2008 sur ce crassier ont permis de caractériser les déchets du crassier comme des déchets non inertes présentant des concentrations non négligeables en métaux lourds (cadmium) notamment.

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	853902.0 , 6835984.0 (Lambert 93)
Superficie totale	44152 m ²
Perimètre total	1844 m

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **20 DEC. 2019**
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Michel GOURIOU

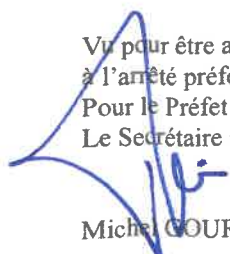
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

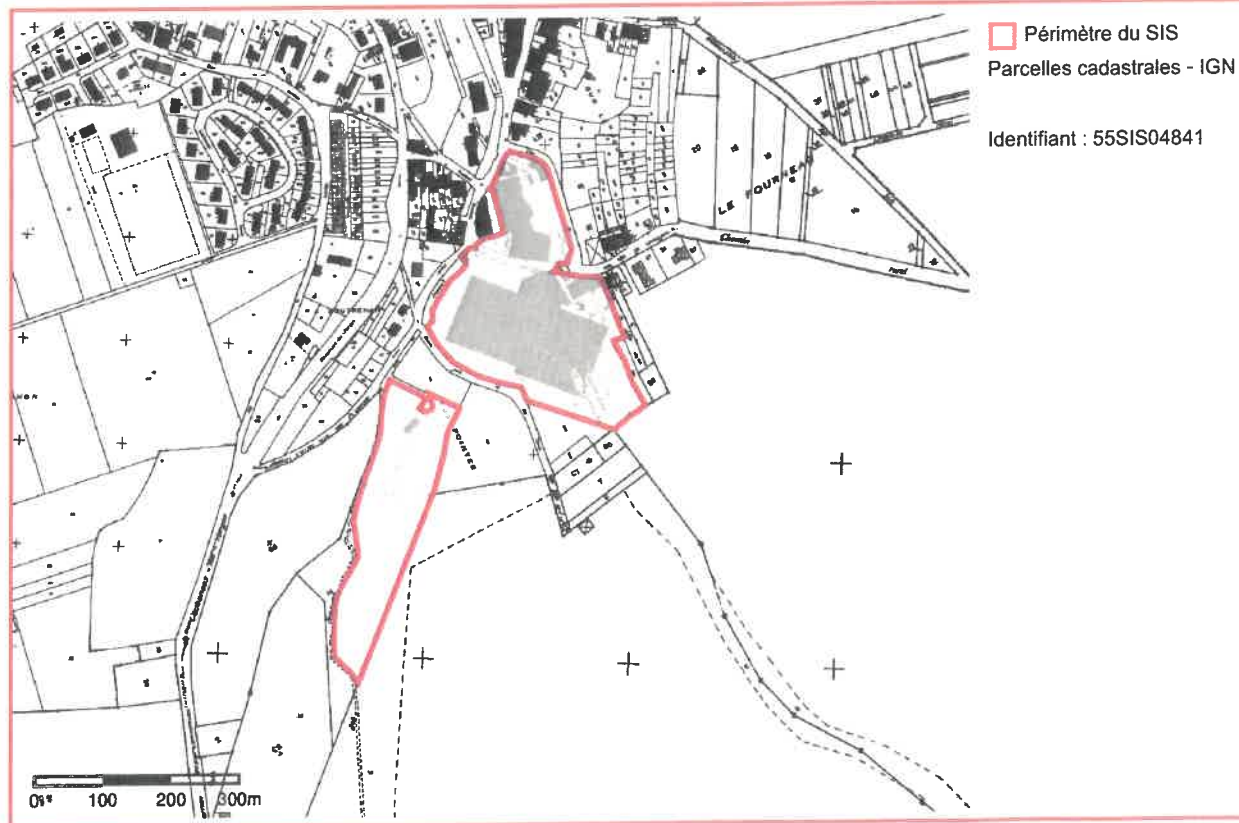
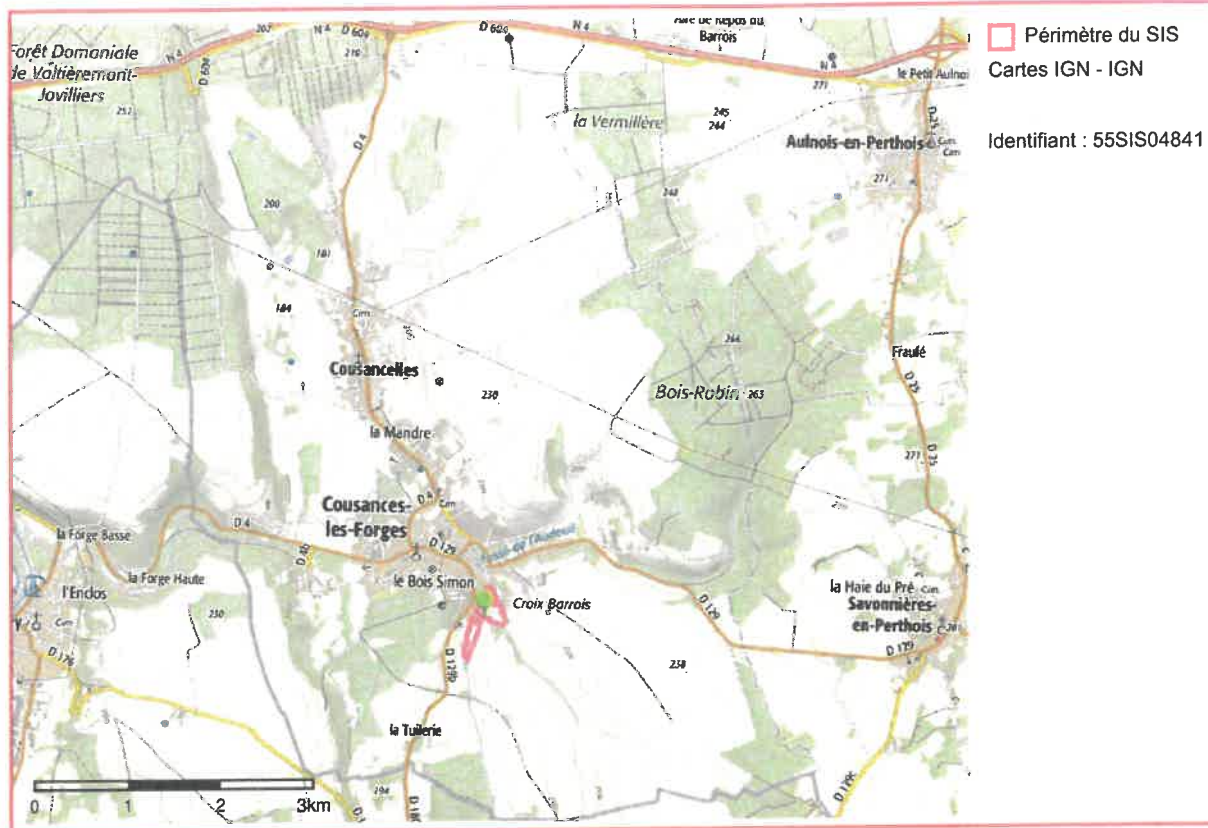
Commune	Section	Parcelle	Date génération
COUSANCES LES FORGES	AC	130	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	131	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	491	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	ZL	83	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	432	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	433	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	434	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	435	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	124	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	125	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	126	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	394	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	436	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	437	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	438	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	446	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	451	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	128	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	499	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	498	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	497	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	496	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	492	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	493	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	494	22/05/2019
COUSANCES LES FORGES	AC	495	22/05/2019

Documents

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **20 DEC. 2019**
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel COURIOU

Cartographie



Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **20 DEC. 2019**
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Michel GOURIOU



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Arrêté n°2020 - 7863 du 09 DEC. 2020
portant approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels de cavités
souterraines sur le territoire de la commune de Savonnières-en-Perthois

La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-11 relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.151-43, L.153-60 et L.480-4 ;

VU le Code des Assurances, notamment ses articles L.125-1 et suivants ;

VU la loi 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles ;

VU la loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels ainsi qu'à la réparation des dommages ;

VU le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

VU le décret 2005-3 du 4 janvier 2005 modifiant le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Pascale TRIMBACH Préfète de la Meuse ;

VU l'arrêté n°2008-2960 du 8 décembre 2008 portant prescription de l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels cavités souterraines sur le territoire de la commune de Savonnières-en-Perthois ;

VU l'arrêté n° 2012-3536 prescrivant la mise en application immédiate du projet de plan de prévention des risques cavités souterraines sur le territoire de la commune de Savonnières-en-Perthois ;

VU la décision n° F04418P0064 de l'Autorité Environnementale relative à l'examen au cas par cas en application de l'article R.122-18 du code de l'environnement dispensant le projet de plan de prévention des risques naturels de Savonnières-en-Perthois d'une évaluation environnementale ;

VU l'arrêté n°2019-3059 du 23 décembre 2019 portant ouverture de l'enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) au titre des mouvements de terrain liés à la présence de cavités souterraines d'exploitation de pierre calcaire sur le territoire de la commune de Savonnières-en-Perthois ;

VU le rapport et les conclusions de la commission d'enquête en date du 13 juillet 2020 émettant un avis favorable au projet de plan de prévention des risques naturels de Savonnières-en-Perthois

Considérant que le Code de l'Environnement précité prévoit que tout citoyen a droit à l'information sur les risques auxquels il est soumis ainsi que les moyens de s'en protéger et qu'il appartient à l'État d'élaborer et de mettre en œuvre les plans de prévention des risques naturels ;

Considérant que la commune de Savonnières-en-Perthois est exposée aux risques d'effondrement ou d'affaissement à cause des cavités souterraines existantes ;

Considérant la nécessité de délimiter les terrains sur lesquels l'occupation ou l'utilisation du sol et du sous-sol doit être réglementée du fait de leur exposition à un risque naturel d'effondrement ou d'affaissement liés à la présence de cavités souterraines ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

ARRÊTE

Article 1er : Objet

Est approuvé, tel qu'annexé au présent arrêté, le plan de prévention des risques naturels de cavités souterraines (PPRN) sur le territoire de la commune de Savonnières-en-Perthois.

Le périmètre du PPRN correspond à l'ensemble du territoire communal de Savonnières-en-Perthois.

Article 2 : Servitudes

Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens du Code de l'Urbanisme et devra être annexé aux plans locaux d'urbanisme, plans locaux d'urbanisme intercommunaux ou cartes communales des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés, conformément aux dispositions des articles L.153-60 et L.163-10 du Code de l'Urbanisme.

Article 3 : Contenu du PPRN

Le PPRN comprend :

- un rapport de présentation et ses annexes
- un règlement écrit comportant les prescriptions pour chaque zone ;
- un règlement graphique.

Article 4 : Abrogation de l'arrêté d'application anticipée du PPRN

Est abrogé l'arrêté n° 2012-3536 prescrivant la mise en application anticipée du projet de plan de prévention des risques cavités souterraines sur le territoire de la commune de Savonnières-en-Perthois.

Article 5 : Mesures de publicité

Le présent arrêté sera notifié au Maire de la commune de Savonnières-en-Perthois ainsi qu'au président de la Communauté de Communes des Portes de Meuse.

Il sera affiché dans la commune de Savonnières-en-Perthois et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse pendant un mois.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et mention en sera faite en caractères apparents dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

Il sera publié sur le site des services de l'État en Meuse (<http://www.meuse.gouv.fr/>).

Article 6 : Consultation

Le PPRN approuvé sera tenu disponible à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse, dans la mairie de la commune de Savonnières-en-Perthois, à la Direction Départementale des Territoires de la Meuse et à la Préfecture de la Meuse aux jours et heures d'ouverture.

Il sera également disponible sur le site internet des services de l'État en Meuse: <http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques/Risques-de-mouvement-de-terrain/PPRcav>

Article 7 : Délais et voies de recours

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg - 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau - 75800 - Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.

Article 8 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse, le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Président de la Communauté de Communes des Portes de Meuse, et le Maire de la commune de Savonnières-en-Perthois, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Bar-le-Duc, le

09 DEC. 2020

La Préfète,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Pascale TRIMBACH

DIRECTION DE LA GESTION DES FREQUENCES
DEPARTEMENT DES SITES ET SERVITUDES

PREFECTURE de la MEUSE
Direction AECL
Bureau de l'Urbanisme/Affaires foncières
40 R du Bourg

55012 BAR-LE-DUC cedex

Affaire suivie par : Guillaume CASTEL
Téléphone : 02 98 34 12 12
Mél : guillaume.castel@anfr.fr
Réf. : ANFR/DGNF/SERV/ 20210412ABROFTTDF

Brest, le 12/04/2021

Recommandé + AR 1A 185 114 1860 3

Objet : Notification d'arrêtés d'abrogation de servitudes radioélectriques.

Réf : Art R 20-44-11, 5° du code des postes et communications électroniques.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que toutes les servitudes encore existantes au profit de France Telecom (FT) devenue ORANGE et de Télédiffusion de France (TDF) ont été **abrogées** par arrêtés :

- N° ECOI2106326A en date du **1^{er} mars 2021** publié au Journal Officiel N°60 du 11 mars 2021 pour FT (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043235263>)

- N° ECOI2108402A en date du **18 mars 2021** publié au Journal Officiel N°76 du 30 mars 2021 pour TDF (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043302650>)

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir prendre toutes mesures nécessaires à l'annulation des dispositions prises précédemment pour l'application des dites servitudes.

Vous trouverez ci-joint, les arrêtés d'abrogation (les annexes complètes sont accessibles via les liens communiqués ci-dessus) ainsi que 2 tableaux récapitulatifs des décrets abrogés, par commune grevée.

Vous pouvez accéder à ces fichiers en format Excel via le lien suivant jusqu'au 31/05/2021
<https://share.anfr.fr/?s=download&token=299bf95d-dd7d-4ef4-9e08-7b5f346df04b>

Pour le Directeur Général de l'ANFR,
Le Chef du département Sites et Servitudes
Thierry SIMONNET

